

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE (AFPT)

BURUNDI

CODE DGD : NN 3010113
CODE NAVISION : BDI 10 066 11

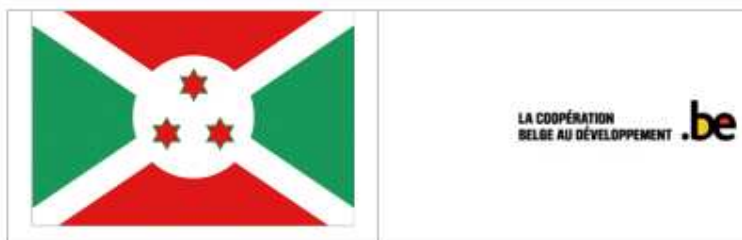


TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	5
RÉSUMÉ.....	6
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	10
1 ANALYSE DE LA SITUATION.....	12
1.1 LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE	12
1.2 LES POLITIQUES ET STRATÉGIES	15
1.3 DESCRIPTION DU SOUS SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	20
1.4 STRUCTURE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION ET DE L'EFTP	25
1.5 L'ANALYSE SWOT DU SOUS SECTEUR DE L'EFPT ET LE PROBLÈME PRINCIPAL	28
2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	29
2.1 LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR LE SECTEUR ÉDUCATION ET LE RÔLE PRIMORDIAL DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	29
2.2 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE SOUS SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	29
2.3 LES AUTRES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE	30
2.4 LES LIGNES D'ACTION ET LE CADRE LOGIQUE	33
2.5 LES BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION	33
2.6 LES ORGANISATIONS PARTENAIRES	34
2.7 LOCALISATION DE L'INTERVENTION	35
2.8 RÉFLEXIONS SUR LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	35
3 PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE	38
3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL	38
3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE	38
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS (COMPOSANTES DE L'INTERVENTION)	38
3.4 ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE	39
3.5 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION.....	41
3.6 RISQUES EXTERNES QUI METTENT EN QUESTION L'EXÉCUTION SOUPLE DU PROJET.....	44

3.7	ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE	44
4	RESSOURCES.....	47
4.1	RESSOURCES FINANCIÈRES	47
4.2	RESSOURCES HUMAINES	48
4.3	RESSOURCES MATÉRIELLES	54
5	MODALITÉS D'EXÉCUTION	57
5.1	CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES	57
5.2	STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI	57
5.3	ASPECTS FINANCIERS	60
5.4	DÉPENSES AVANT CMO	63
5.5	GESTION DES MARCHÉS PUBLICS	64
5.6	RAPPORTAGE ADMINISTRATIF, COMPTABLE ET FINANCIER.....	65
5.7	ACCORD DE FINANCEMENT	66
5.8	MÉCANISME D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF	66
5.9	SUIVI ET ÉVALUATION	67
5.10	CLÔTURE DE LA PRESTATION.....	68
5.11	LOCALISATION DE L'INTERVENTION	68
6	THÈMES TRANSVERSAUX	69
6.1	ENVIRONNEMENT	69
6.2	GENRE	70
6.3	ECONOMIE SOCIALE.....	70
6.4	DROITS DE L'ENFANT	71
6.5	HIV / SIDA.....	71
7	ANNEXES	73
7.1	CADRE LOGIQUE	74
7.2	PROPOSITIONS D' ACTIONS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE.....	77
7.4.	TdR PERSONNEL LONG TERME	92
7.5	CRÉATION DU MEBSEMFPFA	106
7.6	LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS.....	109

7.7	LISTE DES ÉTABLISSEMENTS EST, CEM, CFP ET CFPP	112
7.8	TERMES DE RÉFÉRENCE : ETUDE « ETAT DES LIEUX DES ÉTABLISSEMENTS CIBLÉS – INVENTAIRES DE BASE. »	116

Abréviations

AEP	Appui à l'enseignement professionnel
AESTP	Appui à l'enseignement secondaire technique et professionnel
AFD	Agence française de développement
AFPT	Appui à la formation professionnelle et technique
AIE	Appui institutionnel à l'éducation
APEFE	Association pour l'éducation et la formation à l'étranger
AT, ATI, ATN	Assistant technique, Assistant technique international, Assistant technique national
BAD	Banque africaine de développement
BEET	Bureau d'études de l'enseignement technique
CEM	Centre d'enseignement des métiers
CFP	Centre de formation professionnelle
CFPP	Centre de formation et de perfectionnement professionnel
CS	Convention Spécifique
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DI	Directeur d'intervention
DELCO	Délégué à la cogestion
DGD	Direction générale du développement
DPE	Direction provinciale de l'éducation
DTF	Dossier technique et financier
EAC	East African Community
EFTP	Enseignement et formation technique et professionnelle
EST	Ecole secondaire technique
FCE	Fonds commun éducation
FIE	Formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental
MEBSEMFA	Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation
PADCO	Planning and Development Collaborative, bureau d'études américain sous contrat US AID
PSDEF	Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (2009 – 2016)

Résumé

Le projet « Appui à la formation professionnelle et technique » (AFPT) a son origine dans une requête du Gouvernement burundais, adressée au Gouvernement belge, visant la consolidation des acquis des projets antérieurs en général et à ceux appuyés par la Belgique en particulier.

Parmi ces projets nous citerons le projet « appui à l'enseignement secondaire technique et professionnel » (AESTP) qui a, selon sa programmation, permis un appui conséquent à 25 écoles secondaires techniques et professionnelles. Le nombre d'établissements a dû être revu à la baisse, mais le projet a réussi à améliorer de façon conséquente les conditions d'étude, de travail et de vie du personnel enseignant et des élèves des établissements soutenus.

Les améliorations ont produit un effet plutôt inattendu : le nombre d'élèves inscrits dans les écoles secondaires techniques soutenues a presque doublé et l'enseignement technique est dorénavant perçu par le public, et principalement par les parents, comme une option sérieuse pour l'éducation de leurs enfants. Toutefois, l'afflux massif de nouveaux élèves rend la gestion des établissements plus difficile, surtout la réalisation de la formation pratique, l'approvisionnement en matière d'œuvre et la maintenance des bâtiments, équipements et infrastructures.

Une autre raison pour le lancement du nouveau projet est la demande croissante pour un enseignement alternatif qui permette aux jeunes de s'orienter vers la vie active, par des formations de type modulaire accessibles à partir de la dernière classe de l'enseignement primaire ou à partir des niveaux successifs de l'enseignement secondaire. L'introduction progressive de l'enseignement fondamental prolongé à 9 ans, au lieu des 6 ans actuels, ne rendra pas obsolète la voie appelée « non-formelle » de la formation professionnelle. Au contraire, elle permettra de mieux cibler l'offre de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle.

Le projet « Appui à l'enseignement professionnel » (AEP), actuellement en cours d'exécution (2008-2012), ainsi que plusieurs interventions parallèles (APEFE, BAD) ouvrent la voie pour une offre de formation qui est sensée atteindre, à moyen terme, une couverture nationale. Le Gouvernement a l'intention d'ouvrir un CEM par commune ainsi qu'un CFP, d'un niveau plus élevé, par province.

Le nouveau projet AFTP, objet du présent Dossier technique et financier, est appelé à transmettre les expériences pilotes de plusieurs interventions en cours à un ensemble d'établissements techniques et professionnels. Une liste de 50 établissements techniques et professionnels dont la plupart ont déjà bénéficié d'appuis externes est proposée dans ce DTF suite à des échanges de point de vue entre les partenaires burundais et belges. La liste devra faire l'objet d'une appréciation approfondie dès la signature de la CS par une étude spécifique budgétisée en régie. Il s'agira de faire l'état de lieu des établissements proposés pour pouvoir moduler la mise en œuvre de l'appui en fonction de l'adéquation de l'offre avec les besoins de l'environnement social et économique. Il est clair que les doublons ou les établissements dont l'activité est quasi inexistante ne pourront pas être soutenus.

Tenant compte du fait que des efforts importants sont déjà consacrés à l'élaboration des programmes de formation de même qu'à la formation des enseignants techniques et des instructeurs, le nouveau projet se concentre principalement sur la gouvernance des établissements retenus.

L'objectif général du projet AFPT est :

Permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences techniques et professionnelles adaptées aux besoins de l'économie locale, nationale, régionale et internationale.

L'objectif spécifique du projet AFTP est :

Améliorer la gestion stratégique et interne de 50 établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle, dans le cadre d'un pilotage amélioré du sous-secteur ETFP.

Dans un souci d'apporter une solution pérenne pour les établissements du secteur, le projet intègre les aspects de gouvernance (gestion et maintenance) dans une perspective stratégique et lie les résultats aux orientations de la politique sectorielle (Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation 2009–2016 - PSDEF)¹ et sous-sectorielle (Politique nationale d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle, décembre 2009)²

Le nouveau projet s'engage sur 4 lignes d'actions :

1. Pilotage et gestion

Le projet aide les établissements retenus, dans un processus en cascade, à introduire et appliquer des outils qui rendent la gestion et la maintenance plus facile et efficace. Les établissements déjà plus avancés accompagneront les autres établissements de leur voisinage. Un appui particulier aidera le Ministère à s'approprier les outils d'une gestion rationnelle de la carte scolaire (localisation des établissements, ouverture de filières en fonction de l'environnement économique) et de l'affectation du personnel.

2. Qualité de la formation dispensée aux apprenants

Le projet accompagne les établissements retenus par groupe et en cascade dans l'introduction des modules et programmes de formation dans les filières prioritaires en

¹ Le PSDEF rédigé en 2009 n'a pas trouvé l'accord des partenaires techniques et financiers et le texte est en cours de modification. La présentation d'une version consentie entre bailleurs et gouvernement est attendue pour décembre 2011.

² Ce document de politique sous-sectorielle pour le sous-secteur de la formation professionnelle (hors enseignement secondaire technique) est un document autorisé. Toutefois, il émanait du Ministère en charge de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation qui aujourd'hui (après moins de deux ans) est réintégré au Ministère d'éducation. Il serait donc logique que le nouveau projet puisse s'appuyer sur une politique globale « EFTP » qui intègre à la fois les deux « sous-sous-secteurs » : l'enseignement technique et professionnel d'un côté, et l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle de l'autre.

fonction des opportunités du marché de travail. Le projet aidera à élargir et approfondir la partie pratique de la formation, en impliquant les professionnels des métiers.

3. Pertinence = insertion dans la vie active

Le projet instruit les gestionnaires et formateurs des établissements dans l'accompagnement des lauréats et ex lauréats dans le processus de transition vers et insertion dans la vie active, en étroite collaboration avec les acteurs économiques, sociaux et politiques au niveau provincial et local.

4. Élargissement de l'accès

Le projet appuie le Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation (MEBSEMFPFA) dans la réhabilitation et l'équipement d'un CEM dans les province de Cankuzo et un autre dans la province de Bujumbura rural. Il aidera les autres établissements retenus à assurer la maintenance de l'immobilier ainsi qu'à leur équipement. Le projet contribuera à prendre des initiatives pour améliorer les conditions physiques de l'accès des handicapés aux formations et pour rendre la plus attractive pour les apprenantes féminines (bourses, filières non traditionnelles au-delà de la couture et la coiffure).

Les résultats qui sont attendus à la fin de l'intervention sont les suivants :

Ligne d'action 1 – Pilotage et gestion

Résultat 1 : Les gestionnaires des écoles et centres EFTP³ ont acquis les compétences nécessaires pour une bonne gestion de leurs établissements dans le cadre d'un pilotage adapté.

Ligne d'action 2 – Qualité de la formation

Résultat 2 : Les écoles et centres EFTP offrent une formation qui répond à la demande de l'environnement économique et social et fournit aux apprenants des réelles capacités professionnelles.

Ligne d'action 3 – Pertinence : insertion

Résultat 3 : Les écoles et centres EFTP ont mis en place des mécanismes d'insertion des lauréats dans la vie active et ont formalisé des liens de collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux proches de leur milieu d'implantation.

Ligne d'action 4 – Elargissement de l'accès

Résultat 4 : L'accès aux dispositifs de formation technique et professionnelle est facilité par:

³ Dans le texte du DTF, nous utilisons le terme « enseignement et formation technique et professionnelle » (EFTP) pour délimiter l'ensemble des établissements et des formations : enseignement secondaire technique et professionnel, enseignement des métiers, formation professionnelle, formation et perfectionnement professionnel. Cette conception correspond au terme « Technical and Vocational Education and Training - TVET », le terme générique qui est utilisé au niveau international et comparatif, voir le schéma « le système éducation-formation-emploi » référant au chapitre 2.2 ci-dessous.

- la réhabilitation et l'équipement de 2 CEM du réseau national dans les provinces de Bujumbura-rural et Cankuzo,
- la contribution à la maintenance des établissements ciblés,
- la promotion de la formation technique et professionnelle dans la population.

Le projet recrutera un expert Assistant Technique International (ATI) comme Délégué à la cogestion, un Assistant Technique National (ATN) comme expert en formation et un expert Assistant Technique International (ATI) comme expert insertion et accompagnement vers la vie active. Le projet travaillera surtout au sein du système par le biais des personnels existants (internes et externes du secteur éducation), pour faciliter la pérennité et la viabilité des actions et effets.

La Structure mixte de concertation locale (SMCL), organe de supervision conjointe du projet par les parties belge et burundaise, sera composée de représentants des Ministères des Affaires étrangères, du Plan, des Finances et de l'Education. Elle sera élargie à un représentant du Ministère du travail, de la fonction publique, de la sécurité sociale et deux représentants du secteur économique (AEB, AFEB), pour assurer une meilleure représentation des acteurs économiques.

Il est recommandé d'assurer une transition douce entre le projet AEP, projet en cours d'exécution, et le nouveau projet, en gardant le DI, le Delco ainsi que la SMCL dans sa composition actuelle, et en ajoutant les membres tel que proposé ci-dessus pour assurer la participation active des représentants du secteur économique. Cet arrangement facilitera une gestion qui mettra en valeur la bonne complémentarité et synergie entre les deux interventions, surtout pour la période de chevauchement, en supposant que :

- Le projet AEP termine en juillet 2013 = 48 mois depuis le début des opérations en juillet 2009.
- Le nouveau projet AFPT commence au cours du deuxième trimestre 2012.

Fiche analytique de l'intervention

N° d'intervention DGD	NN 3010113
Code Navision CTB	BDI 10 066 11
Institution partenaire	Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation
Durée de l'intervention	60 mois pour l'exécution, 72 mois à partir de la signature de la Convention Spécifique
Date de l'intervention	2012
Contribution du pays partenaire	Estimée à 700.000 euros
Contribution belge	7 millions d'euros
Secteur (codes CAD)	11330 Education secondaire. Formation Professionnelle. Formation professionnelle élémentaire et enseignement technique au niveau secondaire ; formation sur le tas ; apprentissages.
Brève description de l'intervention	Le projet est la suite logique de deux interventions antérieures : le projet d'appui à l'enseignement secondaire technique et professionnel (AESTP), exécuté de 2005 à 2010, et le projet d'appui à l'enseignement professionnel (AEP), actuellement en cours (2008 – 2012). Le nouveau projet focalise son action sur la gouvernance des établissements (gestion et maintenance), mais aussi du sous-secteur de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle au niveau national. (par exemple: gestion de la carte scolaire, affectation du personnel).
Objectif global	Permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences techniques et professionnelles adaptées aux besoins de l'économie locale, nationale, régionale et internationale.
Objectif spécifique	Améliorer la gestion stratégique et interne de 50 établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle, dans le cadre d'un pilotage amélioré du sous-secteur EFTP

Résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1) Les gestionnaires des écoles et centres EFTP ont acquis les compétences nécessaires pour une bonne gestion de leurs établissements dans le cadre d'un pilotage adapté. 2) Les écoles et centres EFTP offrent une formation qui répond à la demande de l'environnement économique et social et fournit aux apprenants des réelles capacités professionnelles. 3) Les écoles et centres EFTP ont mis en place des mécanismes d'insertion des lauréats dans la vie active et ont formalisé des liens de collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux proches de leur milieu d'implantation. 4) L'accès aux dispositifs de formation technique et professionnelle est facilité par: <ul style="list-style-type: none"> • la réhabilitation et l'équipement de 2 CEM du réseau national dans les provinces de Bujumbura-rural et Cankuzo • la contribution à la maintenance des établissements ciblés • la promotion de la formation technique et professionnelle dans la population.
-----------	---

1 Analyse de la situation

1.1 Le contexte socio-économique et politique

Les analyses socio-économiques faites récemment⁴ montrent que l'économie du Burundi a été frappée de plein fouet par la guerre civile et l'instabilité politique qui ont duré plus de deux décennies. Les activités du secteur industriel et manufacturier ont régressé, la production agricole du monde rural a subi les contre coups de la mondialisation et de la détérioration des coûts des matières premières. Dans le sillage d'une économie morose, le secteur informel a vu le jour et s'est considérablement accru.

Dans ce contexte de marasme économique, la crise financière mondiale a provoqué une dégradation de la santé financière du pays qui vivait, durant deux décennies, sous perfusion de l'aide publique au développement apportée par les partenaires, parmi lesquels la Belgique qui a constamment joué un rôle prépondérant. Le budget national est encore soutenu à plus de 53% par l'aide publique au développement. Les exportations ne représentent qu'un cinquième ou sixième des importations. Les deux premiers produits d'exportation sont le café pour 72,1% du total, le thé pour 15,7%, tandis que les produits manufacturiers ne représentent que 9,3%.⁵

Au niveau des ménages s'est installé un taux de pauvreté alarmant de 69,5% en milieu rural et 65,8 en milieu urbain. L'incidence de la pauvreté est le résultat d'une multitude de facteurs parmi lesquels viennent en tête une forte inflation, une baisse continue des revenus salariaux et non salariaux, ainsi qu'une croissance démographique galopante.

Dans ce contexte, le pays n'a pas pu se concentrer sur des programmes de développement social et économique. Il n'a plus investi suffisamment, surtout dans le secteur de l'éducation et dans les secteurs générateurs d'emplois. La dernière crise économique mondiale (2008 - 2010), en réduisant le volume de l'aide publique et des investissements directs étrangers, est venue empirer une situation économique déjà précaire.

Le marché de l'emploi salarié reste exigu avec un total de 120.000 salariés - sur une population estimée à 8,3 millions d'habitants - dont 78.450 appartenant à la fonction publique et 120.000 seulement au secteur privé économique. Les entreprises et les services du secteur structuré public et privé sont en récession. Les processus de privatisation et de restructuration pour les unes et d'adoption de nouvelles technologies pour les autres se sont fait accompagner par le licenciement massif des travailleurs, alors que la politique d'ajustement structurel appliquée depuis 30 ans interdit à l'administration publique de recruter de nouvelles unités. Il est donc évident que de tels rapports conduisent à un déséquilibre de l'offre et de la demande d'emploi. Ce déséquilibre est matérialisé par un taux de chômage toujours croissant actuellement estimé à 17%, un secteur public et privé structuré qui n'emploie que 10% de la population, un secteur

⁴ Etudes faites dans le cadre du cadrage de l'élaboration du CSLP II, 2010, étude d'impact de la crise financière mondiale sur l'économie burundaise, 2009, étude de base pour la formulation de la Politique Nationale de la Protection Sociale, 2009

⁵ Burundi Country Report May 2011, Economist Intelligence Unit, London

informel (sous évalué) qui comporterait près de 15% et le reste de la population active, 75%, étant relégué dans le milieu rural (agriculture, élevage et artisanat).

Depuis l'année 2005, à la suite de l'aboutissement des négociations de paix entre le pouvoir et les groupes armés et l'installation d'un gouvernement élu, le pays appuyé par la coopération internationale a relancé le processus de mise en œuvre de l'objectif du millénaire relatif à l'enseignement primaire pour tous en construisant beaucoup d'écoles primaires. L'enseignement primaire a ainsi permis de drainer un flux relativement important de jeunes élèves jusqu'à la fin de la 6^{ème} année sans qu'il leur soit données des possibilités de poursuivre l'éducation dans l'enseignement secondaire général et de formation professionnelle ou technique, par manque d'infrastructures suffisantes et adaptées. Beaucoup de jeunes ont été déscolarisés et mis sur le marché du travail, sans qu'ils soient professionnellement préparés et formés.

En vue d'assurer aux jeunes déscolarisés une insertion socio-économique et professionnelle adaptée à leur milieu de vie et en même temps de résoudre le problème de chômage, le Gouvernement a lancé un programme ambitieux avec comme objectifs : 1) construire au moins un centre d'enseignement des métiers dans chacune des 129 communes que compte le pays et 2) entamer un processus d'organisation du monde du travail. Le but de cette répartition géographique homogène est celui d'adapter les apprenants à travers la formation à leur milieu environnant.

Le Gouvernement a lancé le « Plan jeunesse » qui contient un volet formation-insertion. Une nouvelle agence a été créée pour mettre en œuvre ce programme : l' « Agence burundaise pour la promotion de l'emploi pour les jeunes », sous la tutelle du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Ce programme dont la structure est déjà mise en place, s'adresse, depuis 2010, aux déscolarisés de l'école primaire, aux lauréats des écoles techniques et d'enseignement général du Secondaire, ainsi qu'aux diplômés universitaires pour un accompagnement à l'insertion professionnelle. La stratégie adoptée s'implique notamment le financement du déplacement pour les stages de premier emploi dans des entreprises et services. L'efficacité en insertion n'est pas encore évaluée.⁶

Selon les données disponibles, 93 CEM existent aujourd'hui, répartis dans 65 communes. Une partie de ces centres est occupée par des écoles primaires et autres utilisateurs. Selon plusieurs études⁷, les niveaux et la qualité de la formation et la gestion de la plupart d'entre eux laissent à désirer quant à leurs capacités à répondre aux besoins du marché du travail formel ainsi qu'à ceux de l'auto emploi. Une estimation rapide montre que les infrastructures installées actuellement et souhaitées pour l'avenir (9.000 places environ)⁸ ne peuvent pas résorber la masse des déscolarisés par année scolaire évaluée à 600.000 élèves (source de ce chiffre : Pôle de Dakar – UNESCO). De

⁶ Le programme prévoit une dotation de 60 000 FBI par mois et par stagiaire. Pour l'année 2010, 150 jeunes âgés de 15 à 35 ans ont bénéficié de cet appui, alors que pour l'année 2011, 200 jeunes effectuent leurs stages.

⁷ Bilan des CFM réalisé par l'APEFE en 2007, rapports annuels du MEPSEMFPFA

⁸ Calcul: 1 CEM fonctionne avec 3 filières, deux groupes par filière, 15 apprenants par groupe = 90 apprenants en même temps. 1 module à 12 semaines, 4 modules par an, mais chaque apprenant prend 2 modules = 180 apprenants par an. Si on estime que 50 CEM fonctionnent pleinement, on arrive à 9.000 apprenants par an.

grands efforts en termes d'amélioration de la gestion et de la qualité de la formation sont encore nécessaires.

Au niveau de l'insertion socio-économique, un processus de révision de la législation est en voie d'achèvement en vue de la rendre plus favorable et attractive pour les investisseurs étrangers et nationaux. Un Cadre stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté existe. Ce cadre sera soumis à une reformulation et il intégrera un axe qui met l'accent sur les opportunités de création d'emploi et d'activités génératrices des revenus. Un processus est en cours visant une meilleure organisation du milieu professionnel, impliquant notamment le secteur artisanal. Cette réorganisation a pour objectif de servir de cadre promotionnel des professionnels et des artisans. L'Association des Employeurs du Burundi (AEB) étend son champ d'action sur le secteur informel et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burundi se réorganise en une « Confédération Nationale » comportant plusieurs fédérations sectorielles, dans le but d'assurer une couverture nationale et d'intégrer toutes les professions y compris les artisans.

L'économie burundaise entre dans une phase de diversification et de croissance modeste, induite par l'entrée du Burundi dans la « East African Community ». L'aménagement des routes de transport international (Goma – Bukavu – Bujumbura – Tanzanie, aboutissant à Dar Es Salam - Bujumbura – Rwanda – Uganda – Kenya, aboutissant à Mombasa) permet de réduire la durée du transport routier et facilite la croissance des activités de commerce en gros et en détail. Bujumbura est en position stratégique pour devenir un pôle régional entre l'Est du Congo et la Tanzanie et les pays d'Afrique australe. Le secteur de la construction se démarque par une croissance déjà visible et des petites unités manufacturières dans plusieurs secteurs sont en phase de démarrage. Toutefois, les investissements de grande envergure tels que l'exploitation de la mine de nickel près de Musongati sont bloqués par le manque d'énergie électrique ou par les nombreuses barrières de caractère administratif. La liaison avec le réseau de chemin de fer est-africain reste plutôt un rêve distant.⁹

Le nouveau projet « Appui à la formation professionnelle et technique » (AFPT) a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gouvernance des centres d'enseignement des métiers, des centres de formation professionnelle et des écoles techniques afin de leur permettre de développer des filières de formation et d'enseignement les mieux adaptées aux besoins de l'économie nationale dans toute sa diversité et en particulier à l'environnement socio économique spécifique de chaque établissement appuie.

La logique de la nouvelle intervention de la Coopération Technique Belge est de remédier aux deux principales causes d'inadéquation Formation / Emploi à travers :

- L'octroi des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour améliorer la gestion et la qualité de la formation dans les établissements ayant bénéficié par le passé d'un financement de la part de la coopération belge et d'autres bailleurs.
- L'appui à la création de partenariats et de mécanismes de collaboration avec le monde de l'entreprise et des artisans.

⁹ Burundi Country Report, London, May 2011, EIU, p.18

1.2 Les politiques et stratégies

La coopération bilatérale belge et l'orientation du projet AFPT s'inscrivent pleinement dans la volonté du gouvernement burundais d'assurer une bonne gouvernance dans le secteur de l'éducation.

La formulation du projet est construite sur le lien entre le secteur éducation et le monde du travail (rémunéré ou non, formel ou informel). Elle touche alors à la fois les domaines relevant de l'administration et du secteur économique. Ce dernier est caractérisé par une multitude d'intervenants et d'organisations. Cela devra s'exprimer par la participation conjointe des deux secteurs dans la « gouvernance » du projet AFPT.

Le projet s'aligne sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce document inscrit « le développement des compétences » dans son troisième axe¹⁰ : « Développement du capital humain ».

La seconde revue du CSLP constate que l'accès à la formation professionnelle est encore très faible et que la qualité est encore à améliorer. Le texte relève le niveau encore bas des bénéficiaires et une grande disparité régionale dans la répartition géographique des centres de formation. Il souligne le fait positif que la participation féminine s'est accrue, même si elle reste très basse.

1.2.1 Les politiques et stratégies du pays

La coopération bilatérale belge et l'orientation du projet AFPT s'inscrivent pleinement dans la volonté du gouvernement burundais d'assurer une bonne gouvernance dans le secteur de l'éducation.

La formulation du projet est construite sur le lien entre le secteur éducation et le monde du travail (rémunéré ou non, formel ou informel). Elle touche alors à la fois les domaines relevant de l'administration et du secteur économique. Ce dernier est caractérisé par une multitude d'intervenants et d'organisations. Cela devra s'exprimer par la participation conjointe des deux secteurs dans la « gouvernance » du projet AFPT.

Le projet s'aligne sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce document inscrit « le développement des compétences » dans son troisième axe¹¹ : « Développement du capital humain ».

La seconde revue du CSLP constate que l'accès à la formation professionnelle est encore très faible et que la qualité est encore à améliorer. Le texte relève le niveau encore bas des bénéficiaires et une grande disparité régionale dans la répartition géographique des centres de formation. Il souligne le fait positif que la participation féminine s'est accrue, même si elle reste très basse.

¹⁰ Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, second rapport de mise en œuvre. République du Burundi, Bujumbura, décembre 2009

¹¹ Cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté, second rapport de mise en œuvre. République du Burundi, Bujumbura, décembre 2009

1.2.2 Les politiques et stratégies pour le secteur éducation

Le Plan sectoriel pour le développement de l'éducation et de la formation (PSDEF)

Le Plan sectoriel pour le développement de l'éducation et de la formation (PSDEF), dans sa version actualisée du 26 juin 2009 (2009-2016)¹² se fixe comme objectif la réalisation de la scolarisation primaire universelle de qualité pour l'année scolaire 2015-2016 et il met en avant un ensemble de 12 stratégies, dont :¹³

- La stratégie no. 4 concerne la gestion des flux à l'issue de chaque cycle du primaire et du secondaire.
- La stratégie no. 6 concerne l'amélioration de l'efficacité interne des écoles primaires et secondaires. Cette stratégie inclut l'enseignement secondaire technique.
- La stratégie no. 8 concerne la formation professionnelle appelée à devenir une pièce importante du nouveau système éducatif.
- La stratégie no. 10 vise une meilleure réponse aux besoins du développement de l'économie et de la société.

Axe stratégique n°8 du PSDEF, version du 26 juin 2009¹⁴

8) Une formation professionnelle pièce importante du nouveau système éducatif

Classée jusqu'ici dans l'enseignement non formel avec l'enseignement des métiers, la formation professionnelle est en train de changer fondamentalement sur deux points :

(i) Au plan institutionnel, elle rejoint progressivement l'enseignement formel avec trois types d'établissements : les centres d'enseignement des métiers (CEM), les centres de formation professionnelle (CFP) et le Centre de Développement des Capacités professionnelles (CDCP) qui va être créé prochainement.

Ces établissements, dont les deux premiers seront rapidement rénovés et modernisés, vont accueillir un nombre croissant d'élèves sortant du cycle primaire à l'issue de la 6^{ème} année et non admis dans le secondaire, du 1^{er} cycle secondaire à l'issue de la 10^{ème} année et non admis dans le cycle suivant (général ou technique) et, dans quelques années, des sortants des humanités générales non admis dans l'enseignement

¹² Plan Sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (2009 – 2016), République du Burundi, Bujumbura, 26 juin 2009

¹³ Le PSDEF agit sur 12 « chantiers stratégiques », soit 1) L'atteinte de la scolarisation primaire universelle de qualité en 2015/16 2) Une véritable gouvernance dans les écoles primaires 3) La recherche d'une plus grande équité 4) Une gestion des flux à l'issue de chaque cycle du primaire et du secondaire 5) Une reformulation des programmes 6) L'amélioration de l'efficacité interne des écoles primaires et secondaires 7) Un repositionnement de l'enseignement supérieur dans un contexte régional 8) Une formation professionnelle pièce importante du nouveau système éducatif 9) Une alphabétisation fonctionnelle des adultes considérablement renforcée 10) Une meilleure réponse aux besoins de développement de l'économie et de la société 11) Une mobilisation effective de l'administration 12) Une communication régulière sur le PSDEF

¹⁴ Plan stratégique de développement de l'éducation et de la formation 2009 – 2016 (PSDEF), 26 juin 2009, p. 18

supérieur pourront suivre une formation dans le CDCP.

En 2016, 20% des sortants de la dernière année du primaire non admis dans le secondaire et non redoublants devraient rentrer dans un CEM. La même chose est prévue pour les sortants du 1^{er} cycle du secondaire qui iront alors dans un CFP.

(ii) Au plan pédagogique, les formations actuellement dispensées dans les CEM et les CFP et qui durent deux à trois ans vont être progressivement remplacées par des formations modulaires de quelques mois en moyenne que les sortants mentionnés plus haut pourront suivre afin de mieux s'insérer professionnellement dans la société. Par rapport à la situation actuelle, un gros effort sera fait pour faciliter cette insertion professionnelle, notamment avec un suivi des secteurs porteurs d'auto emploi, un suivi personnalisé pendant plusieurs mois et la possibilité d'accéder à un micro crédit sur projet.

Le PSDEF, dans sa version de juin 2009, présente des politiques et stratégies sectorielles pour la période 2009 – 2016, avec un cadre logique de mise en œuvre pour 2009 – 2011. Il repose sur un modèle de situation financière avec un scénario de financement du secteur, lié à des indicateurs de résultats et d'impacts. Ceci est en soi un acquis important.

Toutefois, ce PSDEF n'a pas été finalisé ni validé par les Partenaires techniques et financiers. Il semble nécessaire de travailler sur sa structuration, sa cohérence interne et sa lisibilité, sans toutefois remettre en cause les orientations fondamentales.

Une Revue sectorielle conjointe de l'éducation s'est tenue du 1er au 9 février 2011. Il s'agissait de la première revue sectorielle conjointe depuis trois ans. Elle a permis de faire l'état de lieux du secteur et de proposer une feuille de route conjointe entre les Ministères et les Partenaires techniques et financiers pour les 6 à 12 prochains mois. Les partenaires parties prenantes de l'aide mémoire se sont engagés à appuyer l'actualisation du PSDEF afin de pouvoir l'endosser conjointement au maximum 12 mois plus tard.

La Politique Nationale d'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle (2010)

Le document de la Politique Nationale d'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle¹⁵ date de la période où l'enseignement des métiers et la formation professionnelle étaient encore sous une autre direction que l'enseignement technique. Le document est riche en pistes permettant d'entrevoir une amélioration de la qualité de la formation professionnelle.

Ce document de politique nationale encourage la création des unités de production dans les centres de formation (stratégie 3.1) et invite les acteurs du secteur économique à

¹⁵ Politique nationale d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle, Ministère de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation, République du Burundi, Bujumbura, février 2010

s'engager dans la formation (stratégie 3.4). Le document indique aussi que les acteurs du développement et les autorités de l'administration locale peuvent / doivent être impliqués dans la gestion des centres (stratégie 3.7).

Avec la fusion des deux « sous secteurs » enseignement technique et formation professionnelle (ci-inclus l'enseignement des métiers).

Le Décret 100/125 du 21 avril 2011 portant organisation du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation

Ce document stratégique plus récent a une importance particulière pour le futur développement du secteur éducation, surtout au niveau de la transition du Primaire (niveaux 1 à 6), au Secondaire (en deux étapes, niveaux 7 à 10 et 11 à 13).

Le Décret ainsi que l'organigramme y afférent permettent d'entrevoir la rationalisation de la gouvernance des sous-secteurs concernés par le projet formulé.

Avec la fusion, sous une direction générale, des deux « sous secteurs » enseignement technique et formation professionnelle (ci-inclus l'enseignement des métiers) l'harmonisation des approches de l'enseignement technique et la formation professionnelle s'annonce mieux. Ceci représente une opportunité pour le projet.

L'extension de l'enseignement fondamental à 9 ans (discours d'investiture du Président)¹⁶

La déclaration du Président de caractère politique est d'une importance particulière pour le futur développement du secteur éducation, surtout au niveau de la transition du Primaire (niveaux 1 à 6) au Secondaire (en deux étapes, niveaux 7 à 10 et 11 à 13, voir 14).

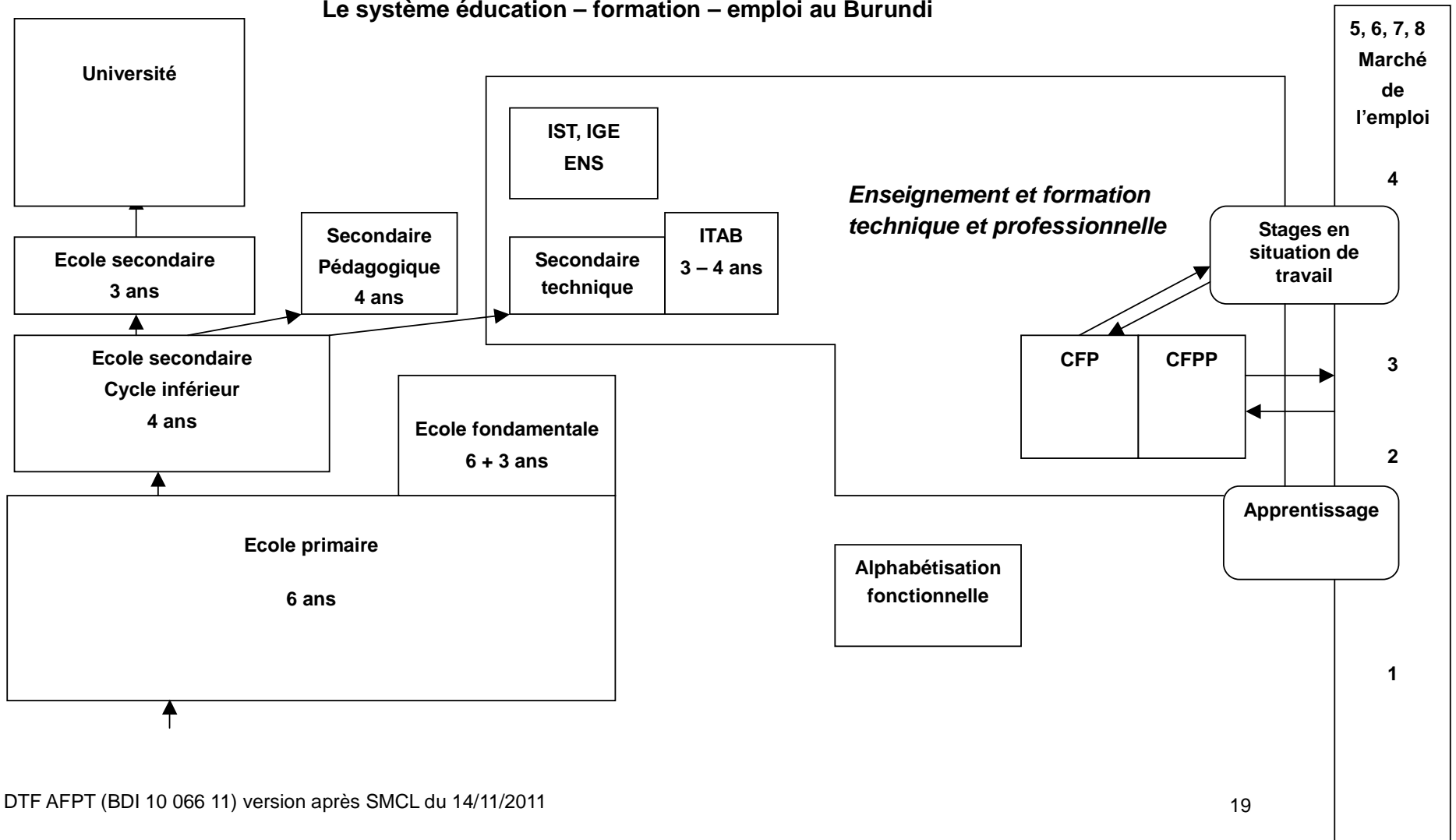
Dans son discours d'investiture le 23 août 2010, le Président de la République a annoncé, l'extension prochaine de l'enseignement fondamental jusqu'à 9 ans au lieu des 6 ans actuels, dans l'optique d'harmonisation des systèmes d'éducation au sein de l'East African Community.

La mise en œuvre de l'école fondamentale aura des implications importantes sur l'organisation de l'enseignement des métiers qui jusqu'aujourd'hui accueillait les élèves qui abandonnent la scolarité à la fin du primaire ou durant les deux premières années du secondaire. Avec l'introduction de l'école fondamentale, le goulot d'étranglement situé à la fin de la 6ème année, sera remonté au niveau de la 9ème de sorte que des effectifs élevés des déscolarisés se retrouveront dans les classes

Malgré ce relèvement du cursus scolaire il y aura toujours, au moins à moyen terme, des élèves qui quitteront l'enseignement général à la fin du Primaire ou au début du Secondaire. Les CEM seront appelés à leur offrir une mise à niveau en compétences transversales et une initiation aux compétences des métiers et professionnelles.

¹⁶ « Durant ces deux prochaines années, nous aurons une bonne prévision qui fera durer la scolarité au primaire jusqu'en 9^{ème} afin que les enfants terminent ce cycle avec des capacités physiques et intellectuelles ..»

Le système éducation – formation – emploi au Burundi



1.3 Description du sous secteur de l'enseignement et la formation technique et professionnelle

1.3.1 Les effectifs d'élèves / apprenants et des enseignants / formateurs du sous secteur au 15 novembre 2009/17

- L'enseignement secondaire général et pédagogique

		Élèves	Salles de classe	Enseignants
1	Public			
1.1	Public – état	48 316	936	1 918
1.2	Public – commune	250 034	4 171	6 903
2	Prive	23 762	591	1 322
	Total	322 112	5 698	10 143

- L'enseignement secondaire technique et professionnel

Niveau A 2

	Statut	Ecoles	Enseign. F	Enseign. M	Enseign. Total	Elèves F	Elèves M	Elèves total
1	Public							
1.1	Public – état	20	71	353	424	2 068	4 918	6 986
1.2	Public – commune	11	33	125	158	359	1 091	1 450
2	Privé	33	42	280	322	2 866	2 963	5 829
	Total	64	146	758	907	5 293	8 972	14 265

Niveaux A 3 + A 4

	Statut	Ecoles	Enseign. F	Enseign. M	Enseign. Total	Elèves F	Elèves M	Elèves total
1	Public	11	41	179	220	278	790	1 068
2	Privé	1	0	8	8	1	131	132
	Total	12	41	187	228	279	921	1 200

¹⁷ Statistiques du secteur éducatif burundais : Annuaire 2009 - 2010. Tome 2 : enseignement secondaire général et pédagogique, formation professionnelle et enseignement des métiers. Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabetisation ; Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Bureau de la Planification. Bujumbura, novembre 2010, pp. 10 + 11

Note : la filière menant au niveau A 4 est en cours de disparition.

Niveaux A 2 + A 3 + A 4

	Statut	Ecoles	Enseign. F	Enseign. M	Enseign. Total	Elèves F	Elèves M	Elèves total
1	Public	42	169	657	802	2 705	6 799	9 504
2	Privé	34	43	268	330	2 867	3 094	5 961
	Total	76	187	945	1 132	5 572	9 803	15 465

- **L'enseignement des métiers**

	Statut	Centres	Salles classe	Salles Atelier	Form. F	Form. M	Form. Total	Appr. F	Appr. M	Appr. total
1	Public état	86	267	91	306	331	637	825	1 100	1 925
2	Public s/conv.	18	63	22	114	109	223	423	802	1 225
3	Privé	25	98	33	65	161	226	953	960	1 913
	Total	129	428	146	485	601	1 086	2 201	2 862	5 063

Note : L'observation de la proportion relation formateurs / apprenants dans le tableau ci-dessus montre qu'il y a, dans les centres gérés par l'état, un total de 637 formateurs pour un nombre total de 1 925 apprenants, ce qui est équivalent à un taux de 3,02 apprenants par formateur, un taux très bas et un signe d'inefficience. Si on ajoute le personnel statutaire non enseignant, le nombre total du personnel se situe à plus de 1.000 unités, ce qui signifie qu'il y a 1 membre de personnel pour 2 apprenants.

1.3.2 L'offre de formation du sous secteur ¹⁸

A voir aussi dans le schéma éducation – formation – emploi au chapitre 2.2 ci-dessous.

- **L'enseignement secondaire**

Il comprend deux cycles.

- 1) Le premier cycle assure une formation générale de 4 ans.
- 2) Au second cycle, 5 filières de formation sont organisées : la section scientifique, la section lettres modernes, la section pédagogique, la section économique et les filières d'enseignement technique et professionnel.

¹⁸ Annuaire statistique du secteur éducation, même source, pp. 12-13

Tableau enseignement secondaire – y compris l’enseignement technique et professionnel « formel »

	Sections 1 – 3 1 scientifique 2 lettres modernes 3 économique	Section 4 pédagogique	Section 5 technique et professionnelle
Durée	3 ans	Ecoles normales 4 ans	Ecole secondaire technique 3 – 4 ans Niveaux A 3 – A 2
Durée		Lycées pédagogiques 2 ans	Ecole secondaire professionnelle 2 ans Niveau A 4

Les lauréats de l’enseignement secondaire des cycles longs qui réussissent à un examen d’état peuvent accéder à l’enseignement supérieur.

Dans l’enseignement secondaire technique et professionnel, on trouve les filières suivantes :

- 1) Agriculture
- 2) Artistique
- 3) Assistante sociale
- 4) Conducteur de travaux
- 5) Dessinateur-projecteur
- 6) Electricité industrielle
- 7) Eaux et forêt
- 8) Economie familiale
- 9) Electromécanique
- 10) Electronique
- 11) Génie civil
- 12) Génie rural
- 13) Géomètre topographe
- 14) Gestion
- 15) Informatique de maintenance
- 16) Informatique – opérateur
- 17) Juridique
- 18) Mécanique générale
- 19) Production et santé animale
- 20) Secrétariat
- 21) Technique santé
- 22) Technologie des industries agroalimentaires
- 22) Vétérinaires
- 24) Assainissement
- 25) Laboratoire
- 26) Informatique - télécommunication

Les nombres d’apprenants les plus importants se trouvent dans les 6 filières suivantes :

	Filières	M	F	Total
1	Gestion	231	666	897
2	Technique de santé	364	372	735
3	Electricité industrielle et mécanique	555	38	593
4	Electricité industrielle	538	54	592
5	Electronique	440	68	508
6	Agriculture	418	76	494
7	Juridique	275	213	488
8	Informatique de maintenance	311	133	444

Le total des élèves inscrits dans ces 8 filières (4 751) représente 30,7 % du nombre total des élèves (15 465) de l’enseignement technique et professionnel. Les filles choisissent surtout les 4 filières de gestion, technique de santé, juridique et informatique de maintenance.

- **L'enseignement supérieur**

Il est dispensé dans des universités et dans des instituts. Il comporte des cycles courts et des cycles longs. La formation des cycles courts dure de 2 à 3 ans alors que celle des cycles longs dure généralement de 4 ans dans les cycles longs, exception faite des facultés d'agronomie et de médecine où la formation dure respectivement 5 et 7 ans.

- **L'enseignement « non-formel¹⁹ » (enseignement des métiers)**

L'enseignement non-formel comprend l'alphabétisation, l'apprentissage professionnel et l'éducation spéciale.

Pour le propos de ce texte, nous nous limitons aux activités d'apprentissage professionnel.

Ces activités sont organisées dans les centres d'enseignement des métiers. Les sections organisées sont :

- 1) Maçonnerie
- 2) Menuiserie
- 3) Mécanique
- 4) Activités agro-pastorales
- 5) Economie familiale
- 6) Couture
- 7) Bâtiment
- 8) Plomberie
- 9) Electricité
- 10) Forge
- 11) Gestion
- 12) Secrétariat
- 13) Comptabilité
- 14) Boulangerie
- 15) Agro-alimentaire
- 16) Vannerie
- 17) Maroquinerie
- 18) Hôtellerie
- 19) Terre cuite
- 20) Informatique

Les nombres d'apprenants les plus importants se trouvent dans les 6 filières suivantes :

	Filières	M	F	Total
1	Couture	422	1 431	1 853
2	Menuiserie	527	6	533
3	Gestion	125	384	509
4	Mécanique	427	7	434
5	Maçonnerie	352	15	352
6	Soudure	298	2	300

Le total des apprenants inscrits dans ces 6 filières (3 981) représente 78,6 % du nombre total des apprenants (5 063) de l'enseignement des métiers. Les filles choisissent surtout les 2 filières couture et gestion.

La durée de formation est de 2 à 3 ans. La formation modulaire n'a pas encore trouvé son entrée dans la statistique. Toutefois, lors des visites de terrain en mai 2011, dans quelques CEM, les cours de longue durée cohabitaient avec les cours modulaires (exemple CEM Kinama appuyé par l'APEFE, Bujumbura-mairie), le temps de terminer une modalité pour la remplacer par l'autre.

¹⁹ « Non-formel » : n'octroyant pas de diplôme permettant l'ascension dans le cadre du système scolaire (« formel »)

1.3.3 Le financement du sous secteur

Les financements²⁰ consacrés à l'enseignement des métiers et la formation professionnelle sont de 4,5 milliards BIF, soit 2,25 % du secteur éducation. Le coût annuel moyen par apprenant est de 890 225 BIF. Les coûts unitaires sur le sous secteur sont extrêmement élevés, dû à la sous utilisation des formateurs en poste (1 054 formateurs pour seulement 5 063 apprenants) ainsi que des infrastructures parfois sous-utilisées ou utilisées à d'autre escient. Par ailleurs, la revue sectorielle conjointe de l'éducation, de février 2011, a constaté que les financements alloués vers trois Centres de formation et de perfectionnement professionnel (CFPP) représentent 18,8 % du budget du sous secteur, pour seulement 222 apprenants, soit un coût unitaire annuel de 1,87 millions BIF par apprenant

Dans le Budget 2011 d'Affectation Spéciale du Fonds Commun de l'Education des affectations spécifiques sont prévues pour l'équipement des CEM et CFP, pour l'impression de manuels et programmes, pour la formation, pour des subventions aux CEM's et finalement pour différents frais de fonctionnement.

1.3.4 Les enseignants et formateurs

Il n'y a pas d'information consolidée sur le corps d'enseignant, excepté pour les niveaux de diplômes.

Une partie des enseignants et formateurs est issue de l'Institut supérieur technologique (IST) pour les filières de mécanique, maçonnerie, électricité, électronique où les candidats sont formés en 4 années après le Secondaire, avec à la fois une formation pédagogique et technique (diplôme d'ingénieur), tandis que les autres sont issus des Ecoles secondaires techniques, notamment celle de Kamenge.

Il existe une école normale familiale qui forme des enseignants du niveau A2, pour les filières d'économie familiale telles que la couture, l'art culinaire et la gestion.

D'autres enseignants et formateurs proviennent des écoles sociales aujourd'hui fermées qui octroyaient des diplômes du niveau A4. Ceci signifie que les ex diplômés se trouvent être du même niveau de parcours scolaire que les apprenants en CEM.

Enfin, une dernière partie des enseignants et formateurs provient de l'ENS (Ecole normale supérieure).

²⁰ Données citées dans l'Aide mémoire conjoint de la Revue sectorielle conjointe de l'éducation, du 1^{er} au 9 février 2011, p. 12

1.4 Structure du Ministère en charge de l'Education et de l'EFTP

Le Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation a été réorganisé récemment et ses fonctions ont été redéfinies par un nouveau décret (cf. 1.2.2.3).

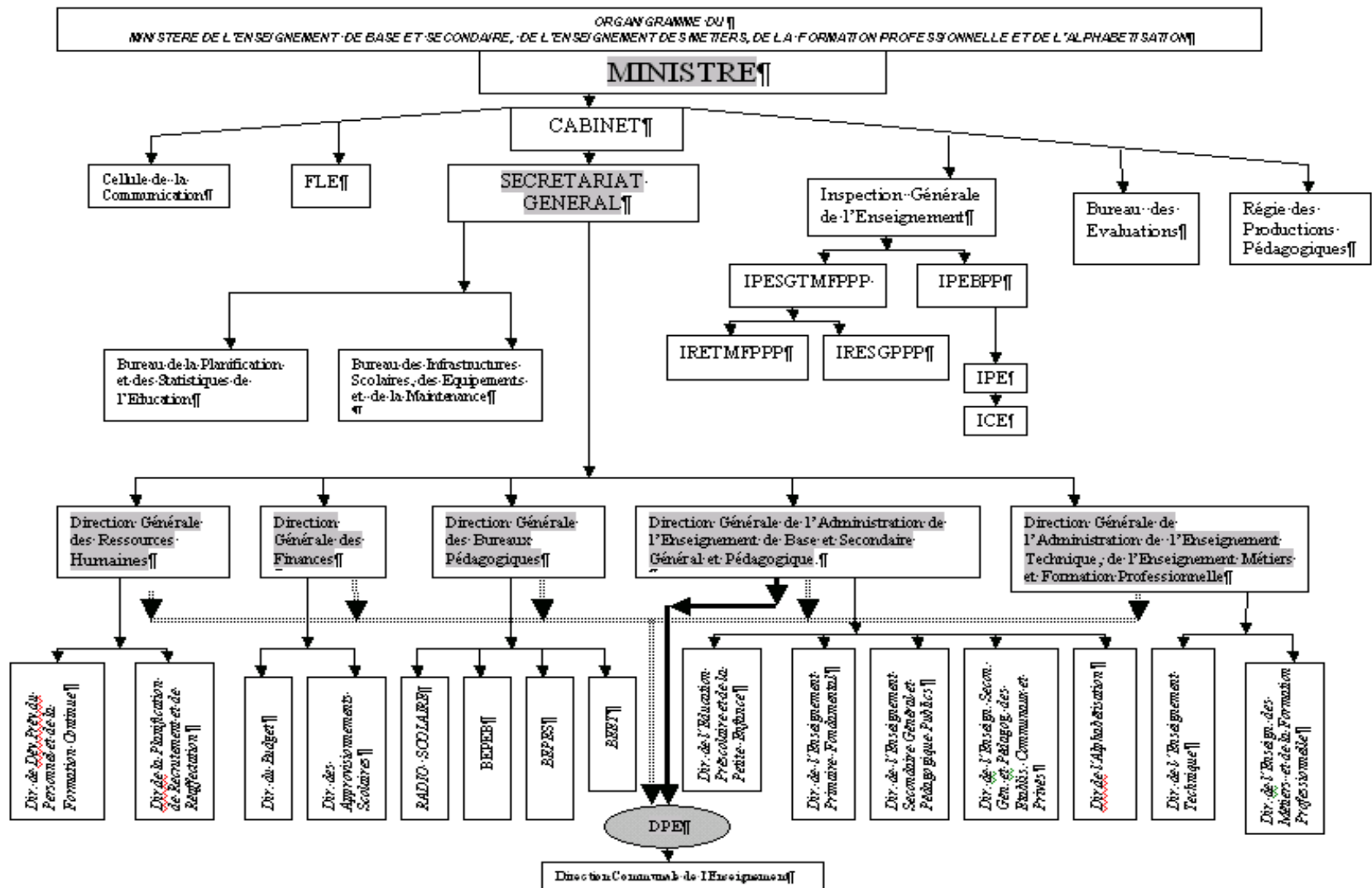
Le Ministère est structuré en 5 Directions générales, dont une seule est en charge de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle.

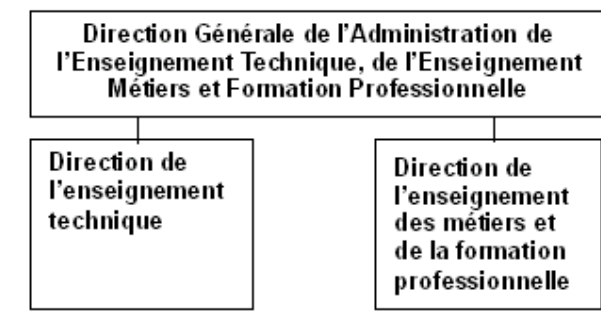
Les Directions générales sont :

- 1) La Direction générale des ressources humaines
- 2) La Direction générale des finances
- 3) La Direction générale des bureaux pédagogiques
- 4) La Direction générale de l'administration de l'enseignement de base et secondaire général et pédagogique
- 5) La Direction générale de l'administration de l'enseignement technique, de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle.

Le regroupement de l'enseignement technique d'un côté (souvent appelé « la formation formelle ») et de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et du perfectionnement professionnel (souvent appelés « la formation non-formelle ») sous le toit d'une seule Direction générale devrait faciliter, à l'avenir, un rapprochement des deux sous secteurs.

L'organigramme du Ministère est présenté à la page suivante :





La Direction générale de l'Administration de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle comprend deux Directions :

- la Direction de l'Enseignement Technique
- la Direction de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle.

La mission principale de la Direction générale est d'exécuter les programmes du Gouvernement en matière d'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation et du Perfectionnement Professionnel.²¹

En d'autres termes, la Direction générale est chargée de coordonner, planifier, suivre, piloter et évaluer les activités et les programmes du secteur ainsi que les activités des directions et des services placés sous sa dépendance.

Parmi les missions de la Direction générale figure celle d'améliorer l'accès en réhabilitant, en organisant et en orientant les établissements d'Enseignement technique, les Centres d'Enseignement des Métiers et les Centres de Formation professionnelle et artisanale en matériel et en personnel nécessaire aux activités de formation et de perfectionnement professionnel.

La Direction générale est appelée à collaborer avec le Centre de développement des compétences professionnelles (CDCP) pour améliorer la qualité de la formation.

La Direction de l'Enseignement Technique est chargée d'exécuter le programme du gouvernement en ce qui concerne la formation technique en visant l'amélioration de l'accès, de la qualité et du pilotage.

La Direction de l'Enseignement des Métiers et de la Formation professionnelle est chargée d'exécuter le programme du gouvernement et d'orienter les activités relatives à l'encadrement de la jeunesse non scolarisée et déscolarisée ainsi que les groupes vulnérables en matière de l'enseignement des métiers et d'insertion socioprofessionnelle.

²¹ Décret N°100/125 du 21 avril 2010 portant organisation du Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabetisation. République du Burundi, Cabinet du Président. Bujumbura, 21 avril 2010, p. 26 - 29

1.5 L'analyse SWOT²² du sous secteur de l'EFPT et le problème principal

	Forces	Faiblesses
Interne	1) Grands besoins en main d'œuvre qualifiée (cadres, professionnels, techniciens, maîtres artisans) 2) Engouement pour l'enseignement technique de la part des parents d'élèves 3) Volonté de collaboration du secteur économique 4) Volonté politique du Président et du Gouvernement d'expansion de l'enseignement obligatoire au-delà de l'enseignement primaire	1) Système EFTP encore hétérogène 2) Fonctionnement inefficace et rendement interne réduit 3) La formation pratique n'a pas lieu ou est insuffisante, pour plusieurs raisons 4) Capacité d'absorption très limitée (besoins : 600.000 jeunes déscolarisés, mais les CEM n'offrent que 6.000 places) 5) Coût unitaire plus élevé que dans l'enseignement général
	Opportunités	Menaces
Externe	1) Besoins et opportunités croissantes à cause de l'intégration du Burundi dans la Communauté est-africaine (EAC) 2) Investissements en attente : agro-industrie, traitement des produits miniers, tourisme, transports, NTIC	1) Une politique d'affectation de personnel aux CEM et CFP qui ne respecte pas suffisamment les intérêts du sous-secteur EM-FP, surtout ceux des apprenants et du marché de travail 2) Les besoins financiers du secteur EFTP, augmentent, tandis que les affectations budgétaires ne suivent pas 3) Situation politique instable, les conflits armés se poursuivent

Le projet répond au problème principal suivant :

La capacité institutionnelle de gestion et de maintenance des établissements d'enseignement technique (écoles techniques secondaires - EST) et de formation professionnelle (Centres d'enseignement des métiers - CEM, Centres de formation professionnelle - CFP) est insuffisante et le pilotage du sous secteur de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle est encore trop limité.

²² « SWOT » en anglais pour « Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats », en français « Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces » (FFOM)

2 Orientations stratégiques

2.1 La politique gouvernementale pour le secteur éducation et le rôle primordial de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle pour le développement économique et social

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)²³ stipule clairement que sans une adaptation et amélioration des ressources humaines, le potentiel de développement économique ne pourra pas se transformer dans les faits. Le niveau d'enseignement général de la population est encore très bas, des grandes disparités régionales subsistent et la participation féminine est minimale.

Le Plan Sectoriel pour le Développement de l'Education et de la Formation (PSDEF 2009 – 2015) concède une place beaucoup plus importante à l'enseignement et la formation technique et professionnelle, toutefois, le problème de l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins dans le marché de travail reste un défi important et complexe.

La Politique Nationale d'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle, (février 2010) formule pour la première fois une stratégie cohérente pour le sous secteur. Elle propose introduire d'importantes modifications dans le système actuel, telles que : a) la formation modulaire, b) l'autonomie des établissements qui inclut la production de biens et services dans les ateliers, c) la participation des autorités à la gestion des établissements et d) l'engagement de partenaires privés dans la formation. Toutefois, le niveau de professionnalisation du sous secteur est encore très bas et les expériences d'actions conjointes entre offre et demande de formation sont embryonnaires.

On peut conclure que le cadre pour un développement de l'enseignement et la formation technique et professionnelle existe, qu'il y a une volonté politique, des conditions économiques même si très fragiles relativement favorables (croissance et diversification de l'économie nationale).

2.2 Orientations stratégiques pour le sous secteur de l'enseignement et la formation technique et professionnelle

Pilotage

Les deux sous secteurs actuels, l'enseignement technique d'un côté et la formation professionnelle de l'autre (actuellement sous divisé en « enseignement des métiers » dans les CEM, formation professionnelle initiale dans les CFP et formation initiale et continue dans le CFPP), doivent être pilotés en fonction de l'évolution souhaitée et probable de l'économie locale (ouverture, fermeture et redéploiement des filières, création de nouvelles filières et innovation au sein des filières existantes) et des contraintes budgétaires du moment. Le projet apportera un appui dans le cadre du Résultat 1.

²³ Voir le chapitre 1.2 ci-dessus

Planification budgétaire

Les autorités en charge du sous secteur à tous les niveaux, doivent avoir la capacité d'élaborer et d'argumenter un budget cohérent pour l'offre de formation sur tout le territoire, basé sur des coûts normés. Cette planification doit être alimentée par une réflexion et un suivi concernant les capacités d'accueil par établissement et le coût par filière. Le projet apportera un appui aux autorités et parties concernées sur ce point dans le cadre du Résultat 1.

Suivi des performances

L'allocation à terme des ressources humaines et financières par le gouvernement à tous les niveaux et les bailleurs dans les deux sous secteurs et par filière ne peut être envisagée sans un suivi des performances en termes de gestion et de maintenance des établissements et d'intégration des lauréats dans l'économie locale. C'est la condition sine qua non pour une augmentation massive des investissements dans la couverture géographique et l'accès à des nouveaux établissements. Le projet apportera un appui aux autorités et parties concernées sur ce point dans le cadre du Résultat 1.

Qualité de la formation et insertion

La qualité de la formation ne suffit pas pour assurer un avenir aux lauréats, car sans organisation professionnelle pour promouvoir leurs intérêts et sans accès facilité au crédit, il sera difficile aux lauréats de créer et de maintenir leur propre emploi. Le projet apportera un appui aux autorités et parties concernées sur ce point dans le cadre des Résultats 1 et 3.

Adaptation de l'offre à la demande

L'adaptation de l'offre à la demande de formation et par la suite l'insertion des lauréats dans l'économie locale n'est pas envisageable sans une implication complète du secteur privé sur le pilotage des deux sous secteurs, y compris au niveau des établissements. Le projet apportera un appui aux autorités et parties concernées sur ce point dans le cadre du Résultat 1.

2.3 Les autres interventions dans le domaine

La nouvelle intervention est appelée à renforcer les acquis des projets et actions précédentes et en cours, appuyés par la coopération bilatérale belge, notamment :

- Le projet AESTP (Appui à l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel, exécuté entre 2005 et 2010). Ce projet a permis la réhabilitation et l'équipement de 14 écoles secondaires techniques et professionnelles y compris plusieurs ITAB (« Instituts techniques agricoles du Burundi »), le renforcement des capacités des enseignants techniques et la création d'unités de conseil et de placement (UCP) dans ces établissements.

- Le projet AEP (Appui à l'Enseignement Professionnel), en cours d'exécution (juillet 2009 – juin 2013). Ce projet vise la réhabilitation et la mise en fonctionnalité de 4 CEM (Muyinga, Kirundo, Cibitoke et Nyanza-Lac) et du Centre de Développement des Compétences Professionnelles (CDCP).
- Le projet AIE (Appui Institutionnel au secteur Education). Se projet focalise ses actions sur la planification, surtout budgétaire, de l'ensemble du secteur éducation.
- La contribution belge au Fond commun Education (FCE). Ce fond, alimenté par plusieurs bailleurs dont la Belgique, intervient dans le financement du sous-secteur enseignement et formation technique et professionnelle.
- Le nouveau projet Formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental (FIE) (septembre 2011 - août 2016).

A ces appuis de la coopération bilatérale belge directe s'ajoutent les interventions de la coopération indirecte par le biais de l'APEFE, à savoir:

- L'appui continu au BEET (bureau d'études de l'enseignement technique).
- L'appui à deux groupes de CEM (dont 3 par une intervention structurelle et 8 autres par un appui pédagogique et en gestion) et le développement de programmes et outils de formation dans le sous-secteur enseignement des métiers.

D'autres interventions sont en cours dans le même sous-secteur de l'enseignement et la formation technique et professionnelle, notamment :²⁴

- Le projet BAD, qui finance la construction de 2 CEM.
- Plusieurs interventions menées par les ONG, dont une partie, novatrice et intéressante, appuie la formation des jeunes avec l'aide des artisans, dans les ateliers de ces derniers.²⁵

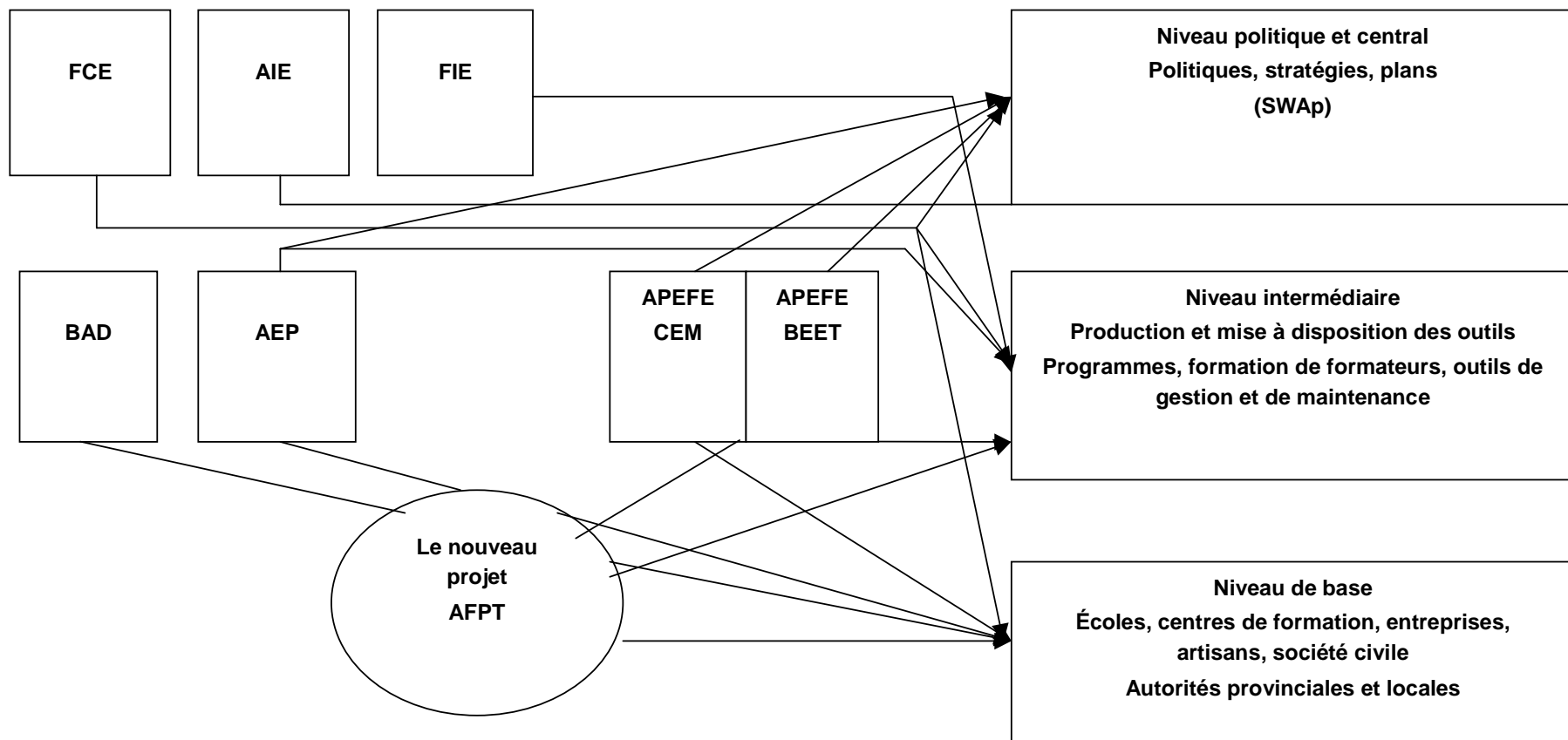
Des interventions complémentaires doivent être prises en considération :

- Le Plan Jeunesse.
- Les Plans de développement communal.

²⁴ Le projet PADCO, financé par US AID, a permis d'équiper un groupe de CEM. PADCO = « Planning and Development Collaborative », un bureau d'études américain

²⁵ NRC = Norwegian Rescue Committee, IRC = International Rescue Committee, Fondation Stamm, voir les notes de réunion dans le dossier annexe au DTF

Les interventions dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle



2.4 Les lignes d'action et le cadre logique

Le nouveau projet agira sur 4 lignes d'action qui correspondent aux axes du PSDEF et du Cadre analytique pour le reporting technique et financier du secteur ainsi que pour les prévisions budgétaires²⁶, soit :

- la gestion et le pilotage
- la qualité
- la pertinence
- l'accès

Les lignes d'actions prioritaires identifiées au cours des réunions de la mission de formulation et particulièrement lors de l'atelier de Gitega²⁷ sont :

- **Gestion et pilotage** : amélioration des compétences et des outils de gestion et de planification des personnels, des programmes et filières, de la maintenance, des ateliers de formation et de production, de la matière d'œuvre, etc.
- **Qualité de la formation dispensée aux apprenants** : compétences et qualification des formateurs, équipements, manuels et matériels didactiques, recours aux artisans et techniciens vacataires.
- **Pertinence = insertion dans la vie active** : Stages extérieurs des centres, suivi et accompagnement des lauréats, partenariats avec les secteurs associatifs et privés dans la formation et l'insertion, connaissances des besoins du marché du travail.
- **Elargissement de l'accès à la formation** : 2 nouveaux CEM et accroissement de la fréquentation des filières dans les établissements ciblés.

2.5 Les bénéficiaires de l'intervention

Bénéficiaires directs:

- 1) Les apprenants et les formateurs dans les centres d'enseignement des métiers, les centres de formation professionnelle et les CFPP.
- 2) Les élèves et enseignants des écoles secondaires techniques.
- 3) Les lauréats et ex-lauréats des établissements appuyés.
- 4) Les gestionnaires des établissements appuyés

²⁶ Plan stratégique de développement de l'éducation et de la formation – PSDEF

²⁷ Une réunion de consultation en présence de plus de 40 directrices et directeurs d'établissements ET, CEM, CFP et CFPP a eu lieu, sur initiative de l'équipe de formulation, mais officiellement invitée par le Directeur général ET-EM-FP, le jeudi 12 mai 2011, sur le site de l'Ecole des Travaux Publics (ETP) à Gitega. Voir notes de réunion, dossier annexe au DTF.

Bénéficiaires indirects:

- 1) Les artisans et techniciens des entreprises ex-apprenants dans les établissements appuyés
- 2) Les fonctionnaires et autres agents du ministère en charge de l'encadrement et du pilotage stratégique (gestion et programmes), surtout la Direction générale de l'administration de l'enseignement technique, de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle
- 3) Les chefs d'entreprise et les artisans qui participent aux actions du projet

2.6 Les organisations partenaires

Le projet est ancré à la Direction générale de l'Administration de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle, du Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

Cette Direction générale comprend deux Directions :

- Direction de l'Enseignement Technique
- Direction de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle

Le projet établira des relations de travail avec d'autres entités du même Ministère, notamment ²⁸ :

1. Le Bureau de la Planification et des Statistiques de l'Education, pour les questions de planification et de carte scolaire EFTP
2. Le Bureau des Infrastructures Scolaires, des Equipements et de la Maintenance, pour les normes et les manuels de maintenance et la formation des personnels affectés à ce propos
3. L'Inspection Principale de l'Enseignement Secondaire Générale, Technique, de l'Enseignement des Métiers et Formation Professionnelle Public et privé, pour des aspects de qualité des enseignements et formations
4. La Direction de la Planification de Recrutement et de Réaffectation, pour les questions d'affectation et de redéploiement du personnel
5. La Direction de Développement Prévisionnel du Personnel et de la Formation continue, pour les aspects de formation continue du personnel permanent et temporaire (formateurs externes)
6. Le Bureau d'Etudes de l'Enseignement Technique (BEET), pour des questions des programmes dans l'enseignement technique

²⁸ Décret n°100 / 125 di 21 avril 2010 portant organisation du Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation

7. Les Directions Provinciales de l'Enseignement (DPE) des provinces où le projet sera actif. Chacun des 17 Directeurs Provinciaux de l'Enseignement est assisté par cinq Conseillers, dont un qui est chargé de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle

En outre, des liens pourront être établis avec le Ministère du travail, de la fonction publique et de la sécurité sociale, en ce qui concerne les normes du travail et la sécurité au travail, ainsi que les assurances qui couvrent les risques (accidents) liés à la formation pratique.

Outre le niveau central, le projet pourra établir des relations de travail avec les administrations provinciales et communales.

D'autres organisations partenaires sont les Associations des entrepreneurs, entreprises et artisans au niveau national et provincial.

Le projet collaborera étroitement avec l'équipe du projet AEP dont il est « l'héritier » en ligne directe, ainsi qu'avec les équipes des interventions appuyées par l'APEFE (appui aux CEM et appui au BEET). Il pourra aussi conclure toute convention de collaboration selon les priorités partagées par les parties intéressées.

2.7 Localisation de l'intervention

Le projet a une vocation nationale et il agit sur toute l'étendue du pays. Les établissements qui font l'objet des actions du projet, sont situés sur tout le territoire. Pour le Résultat 4, une attention spécifique sera consacrée à la réhabilitation et l'équipement d'un CEM dans la province de Cankuzo et d'un CEM dans la province de Bujumbura rural.

2.8 Réflexions sur la stratégie de mise en œuvre

Des suggestions quant à la méthode de mise en œuvre de la nouvelle intervention sont présentées pour l'équipe qui exécutera le projet. Elle devra choisir sa propre stratégie de mise en œuvre, dans le cadre des orientations du présent Dossier technique et financier (DTF), y compris le cadre logique jusqu'au niveau des activités. Toutefois, les réflexions de l'équipe de formulation sont présentées ici pour faciliter la compréhension du concept dans son ensemble.

Principes d'action:

1. L'équipe de projet sera intégrée dans le Ministère de l'éducation avec ancrage à la Direction générale ET-EM-FP. Le projet fonctionnera comme une initiative qui introduit l'innovation, qui permet de tester et prendre des risques soupesés. Le Ministère généralisera sur tout le sous-secteur de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle (EFTP) les méthodes et modes d'action qui auront démontré leur pertinence, efficacité et efficacité.

2. Ceci implique que ce sera surtout le personnel du secteur éducation qui réalisera les activités prévues et programmées. Le projet ne se substituera pas au Ministère et aux agents du secteur et ne recourra à l'assistance technique nationale que pour des tâches ponctuelles et clairement définies par des termes de référence et limitées dans le temps. Toutefois, l'expertise internationale sera utilisée pour la cogestion du projet, pour le domaine « insertion et accompagnement vers la vie active » et pour des expertises et initiatives ponctuelles.
3. Le projet s'inscrira dans le PSDEF révisé (dont l'approbation est attendue pour décembre 2011) et il constitue une étape vers un « programme sectoriel ». Une telle approche sectorielle permet l'harmonisation des différents appuis au secteur éducation²⁹. Cette orientation devrait améliorer l'efficacité de l'appui belge au secteur éducation dans le cadre du Programme indicatif de coopération (PIC) suivant 2012-2016.
4. Il y a des arguments forts pour le maintien de la SMCL (Structure mixte de concertation locale) du projet AEP pour la nouvelle intervention. La seule modification qui est stipulée au présent DTF du projet AFPT est que la SMCL devra être élargie à deux représentants du secteur économique privé, en intégrant, par exemple, le secrétaire général de l'AEB (Association des employeurs du Burundi) et la présidente de l'AFEB (Association des femmes entrepreneurs du Burundi).
5. Le nouveau mode de fonctionnement des CEM pourra être testé :

Dans la province de Cankuzo ; par l'implantation d'un CEM avec plusieurs antennes: l'ITAB Kigamba, le CEM de l'église à Muyaga, à Cankuzo en ville pour les nouvelle(s) filières moto et auto mécanique et, éventuellement, bâtiment, dans un espace fourni par le Ministère (location et / ou construction).

Dans la province de Bujumbura rural ; par l'organisation de l'offre de formation autour d'un pôle d'emploi.

Appuyer des petits ensembles CEM-EST groupés dans une localité ou un « bassin d'emploi », en mettant en valeur la complémentarité en filières, niveaux et modalités de formation des établissements.

Constitution des Comités de direction des établissements avec la participation du secteur économique et des autorités locales et provinciales.³⁰
6. L'appui aux établissements faisant partie de la liste jointe, sera offert sur appel à propositions. Les candidats pourront ainsi présenter leur plan d'intervention qui stipulera les contributions des parties. Le projet fournira une assistance pour améliorer la proposition. Le projet négociera son appui et procédera, en concertation avec l'autorité ministérielle, à la contractualisation par établissement

²⁹ FIE (Formation initiale des enseignants), AIE (Appui institutionnel Education) et FCE (Fond commun éducation), Budget de l'état etc.

³⁰ Cette mesure est prévue dans la stratégie n°7 des stratégies relatives à la gestion, document de Politique nationale d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle (p. 32)

ou par groupe d'établissements. Ensuite, le projet appuiera les établissements ciblés sur base d'un plan consenti avec un suivi conjoint par le projet et le Ministère. Une extension vers tous les établissements pourra être soutenue par « vagues » (voir point 10 ci-dessous) et en fonction de l'initiative des équipes dirigeantes.

7. Chaque établissement est responsable de la maintenance de son patrimoine. Il devra programmer la maintenance et prendre en charge les travaux nécessaires, en créant une capacité de base propre.³¹ Une équipe d'appui devra être disponible au niveau provincial ou pôle économique, par exemple au sein d'une école secondaire technique. Le projet aidera à élaborer les normes de maintenance au niveau central, au niveau du Ministère, il aidera à établir les plans de maintenance au niveau de chaque établissement appuyé et à former le personnel.
8. Il est proposé de structurer l'intervention du projet en faveur des établissements ciblés selon un mode de «phasage». L'équipe de projet procédera en étapes, en s'appuyant sur un groupe de gestionnaires déjà performant (par exemple, des gestionnaires d'établissements appuyés par le projet AEP et les interventions menées par l'APEFE). Le projet renforcera d'abord un petit groupe de gestionnaires et d'établissements qui démontrent une capacité d'organisation et une volonté de partage. Ce premier groupe accompagnera le groupe de gestionnaires et d'établissements suivant et ainsi de suite. L'équipe de projet assurera un appui continu durant toute la période.

³¹ Le document de Politique nationale d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle vise dans sa stratégie n° des stratégies relatives à la gestion (p. 32) la décentralisation de la gestion des centres, toutefois la stratégie n°10 (p. 33) prévoit l'instauration d'un service de maintenance des infrastructures et des équipements des centres de formation au niveau du Ministère. Le nouvel organigramme du Ministère actuel inclut dorénavant un tel service, sans encore préciser sa dotation en personnels dûment qualifiés, en moyens financiers et de transport...

3 Planification opérationnelle

3.1 Objectif général

Permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences techniques et professionnelles adaptées aux besoins de l'économie locale, nationale, régionale et internationale

3.2 Objectif spécifique

Améliorer la gestion stratégique et interne de 50 établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle, dans le cadre d'un pilotage amélioré du sous-secteur EFTP

3.3 Résultats attendus (composantes de l'intervention)

Résultat 1 (gestion et pilotage) :

Les gestionnaires des écoles et centres EFTP ont acquis les compétences nécessaires pour une bonne gestion de leurs établissements dans le cadre d'un pilotage adapté

Résultat 2 (qualité de la formation dispensée aux apprenants) :

Les écoles et centres EFTP appuyés offrent une formation qui répond à la demande de l'environnement économique et social et fournit aux apprenants des réelles capacités professionnelles

Résultat 3 (pertinence = insertion dans la vie active) :

Les écoles et centres EFTP ont mis en place des mécanismes d'insertion des lauréats dans la vie active et ont formalisé des liens de collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux proches de leur milieu d'implantation

Résultat 4 (élargissement de l'accès) :

L'accès aux dispositifs de formation technique et professionnelle est facilité par:

- l'aménagement, la réhabilitation et l'équipement de 2 CEM du réseau national dans les provinces de Bujumbura-rural et Cankuzo
- la contribution à la maintenance des établissements ciblés
- la promotion de la formation technique et professionnelle dans la population

3.4 Activités à mettre en œuvre

Ci-dessous les activités correspondant au niveau des lignes budgétaires sont décrites. Il s'agit d'une description assez générale pouvant englober différentes tâches à un niveau plus concret. En annexe les tâches, concrétisations des activités, sont reprises. Il s'agit d'étoffer, suggérer des possibilités de mise en œuvre par l'équipe du projet.

3.4.1 Activités sous le Résultat 1

Activité A 1.1

Accompagner les gestionnaires et les responsables du Ministère aux différents niveaux concernées dans l'amélioration du pilotage du secteur (gestion des filières, allocation des ressources humaines et financières, élaboration du budget, système de maintenance, relations avec l'environnement économique)

Activité A 1.2

Développer par phases le plan d'action des institutions ciblées et y mettre en place un Comité de gestion élargi, en collaboration avec les acteurs locaux (autorités provinciales et locales, secteur économique et société civile)

Activité A 1.3

Former et accompagner au niveau des établissements retenus le personnel en charge de la gestion interne (financière, administrative, pédagogique, ressources humaines, ...) avec une attention particulière pour les responsables de la maintenance

Activité A 1.4

Appuyer la création et la gestion des ateliers de travaux pratiques (ex unités de production) dans les établissements bien structurés

3.4.2 Activités sous le Résultat 2

Activité A 2.1

Appuyer le Centre de développement des compétences professionnelles (CDCP) pour assurer la formation continue dans l'EFTP

Activité A 2.2

Enrichir les programmes par une mise à niveau des apprenants, l'insertion du renforcement des compétences personnelles et sociales, la sensibilisation à la sécurité dans le travail et l'entrepreneuriat

Activité A 2.3

Développer des modules et supports pour les filières innovantes ou à promouvoir (techniques agricoles, agroalimentaire, énergies renouvelables, briques en terre stabilisées, réparation et entretien de téléphones mobiles et petits appareils), insertion de contenus et modules innovants dans des programmes existants

Activité A 2.4

Valoriser la pratique en cours de formation par l'interaction permanente avec les acteurs économiques (formation des formateurs, stages pour les apprenants, recours aux formateurs-artisans et techniciens des entreprises) et par la mise en place d'un système d'acquisition et de mise à disposition de matière d'œuvre et consommables)

3.4.3 Activités sous le Résultat 3

Activité 3.1

Développer, selon les filières offertes, un programme d'insertion (placement) et d'accompagnement, en rapport avec l'analyse du marché local et national / EAC

Activité 3.2

Contribuer à l'implication des artisans et entrepreneurs dans la gestion du secteur et des établissements en tant qu'acteurs économiques organisés, en participant à l'organisation et la structuration des métiers sur les filières prioritaires au niveau local et provincial

Activité 3.3

Développer et suivre la collaboration entre les écoles et centres EFTP et les institutions de financement afin de faciliter l'accès au financement (épargne et crédit) pour les lauréats et anciens lauréats

Activité 3.4

Faciliter l'amélioration de l'adéquation formation-emploi par un accompagnement de qualité de longue durée

3.4.4 Activités sous le Résultat 4

Activité A 4.1

Aménager, réhabiliter et équiper 2 CEM sélectionnés à Bujumbura-rural et Cankuzo

Activité A 4.2

Contribuer à la maintenance et l'aménagement des établissements ciblés en fonction des résultats d'une étude de base et du budget alloué

Activité A 4.3

Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur l'utilité de la formation professionnelle

Activité A 4.4

Contribuer à la mise en place d'un système favorisant l'accès des filles et à l'adaptation des infrastructures aux personnes handicapées

3.5 Indicateurs et sources de vérification

3.5.1 Indicateurs au niveau de l'objectif global

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</u>	<u>Sources de vérification</u>
OG	Permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences techniques et professionnelles adaptées aux besoins de l'économie locale, nationale et internationale	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de jeunes en formation dans les domaines les plus recherchés par l'économie est en croissance - Les acteurs économiques constatent qu'ils trouvent plus facilement du personnel qualifié répondant à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Informations collectées par les organisations entrepreneuriales, les syndicats et le Ministère en charge du travail - Enquêtes spécifiques menées par ces organisations (sans et avec l'appui du projet)

3.5.2 Indicateurs au niveau de l'objectif spécifique

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</u>	<u>Sources de vérification</u>
OS	Améliorer la gestion stratégique et interne de 50 établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle et contribuer à l'amélioration du pilotage du sous-secteur EFTP	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de mise œuvre pluri- annuel (Plan sectoriel de développement de l'éducation et la formation - PSDEF) accepté par les différents acteurs du sous-secteur - Evolution vers le ratio d'encadrement / apprenants repris dans le PSDEF révisé dans les établissements visés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports spécifiques et statistiques annuelles du Ministère de l'éducation - Etat de lieu annuel de la Direction générale ET-EM-FP sur base des rapports mensuels des établissements

3.5.3 Indicateurs au niveau des 4 résultats (lignes d'action)

Indicateurs pour le Résultat 1

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</u>	<u>Sources de vérification</u>
R 1	Les gestionnaires des écoles et centres EFTP ont acquis les compétences nécessaires pour une bonne gestion de leurs établissements dans le cadre d'un pilotage adapté	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de comités de gestion mis en place et fonctionnant - Le nombre de plans d'action des établissements validés - Le nombre de plans d'entretien et de maintenance mis en place et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal consolidé établi par la Direction générale ET-EM-FP - Rapports d'exécution du projet

Indicateurs pour le Résultat 2

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</u>	<u>Sources de vérification</u>
R 2	Les écoles et centres EFTP appuyés offrent une formation qui répond à la demande de l'environnement économique et social et fournit aux apprenants des réelles capacités professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 50% du temps des apprenants est réservé pour des activités pratiques - Un système de suivi des apprenants sortants est présent et demandé par le ministère dans les établissements ciblés - Le nombre de sortants insérés dans la vie active a augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport mensuel demandé aux établissements intégrant le suivi des sortants - Rapports sur le suivi réalisé par le projet

Indicateurs pour le Résultat 3

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</u>	<u>Sources de vérification</u>
<u>R 3</u>	Les écoles et centres EFTP ont mis en place des mécanismes d'insertion des lauréats dans la vie active et ont formalisé des liens de collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux proches de leur milieu d'implantation	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'outils de suivi des sortants mis en place et fonctionnels, à 3 niveaux : chaque institution, coordination provinciale, Direction Générale ET-EM-FP - Nombre et type de collaboration, nombre de plans d'affaires formulés 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports consolidés de la Direction Générale EFTP - Rapports des établissements et rapports d'exécution du projet

Indicateurs pour le Résultat 4

	<u>Logique d'intervention</u>	<u>Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)</u>	<u>Sources de vérification</u>
<u>R 4</u>	<p>L'accès aux dispositifs de formation technique et professionnelle est facilité par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'aménagement, la réhabilitation et l'équipement de 2 CEM du réseau national dans les provinces de Bujumbura-rural et Cankuzo • la contribution à la maintenance des établissements ciblés • la promotion de la formation technique et professionnelle dans la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Les 2 CEM dans les provinces visées sont réhabilités et fonctionnels sur un minimum de 3 filières - La maintenance des établissements ciblés suit les plans établis et est réalisée par les établissements. - Le nombre de filles en formation a augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal de réception des travaux - Rapports d'audit externe - Rapport de rentrée et de fin d'année des directions d'établissement

3.6 Risques externes qui mettent en question l'exécution souple du projet

Durant la formulation, trois risques principaux ont été indiqués :

3.6.1 Ressources humaines

Selon plusieurs rapports externes, les personnels affectés aux CEM et CFP ne correspondent que partiellement aux profils requis pour les centres de formation et l'ensemble du personnel est en surnombre par rapport aux effectifs des apprenants (voir les chiffres au chapitre 1).

3.6.2 Ressources financières

Il est un fait que les frais de fonctionnement, ci-inclus de maintenance, des établissements appuyés par les divers projets montent en échelle, sans qu'il y ait l'assurance parallèle d'un accroissement significatif et continu des moyens financiers alloués par l'Etat. Il est fort probable que la prolongation de l'enseignement fondamental à la 9^{ème} année absorbera une grande partie d'un éventuel accroissement des moyens budgétaires. L'option de voir les efforts de génération de revenus propres au niveau des établissements ET-CEM-CFP-CFPP combler le déficit de financement devra être examinée attentivement et balisée par les pouvoirs publics afin d'atténuer les risques de voir les établissements de formation se soucier plus de production que de formation.

3.6.3 Ressources matérielles : bâtiments

Il existe un risque que, avec la prolongation de l'enseignement fondamental à la 9^{ème} année et la persistance d'une faible fréquentation des établissements, une partie des locaux des CEM-CFP soient affectés à des fins autres que ceux du sous secteur de l'enseignement et la formation technique et professionnelle.

3.7 Acteurs intervenant dans la mise en œuvre

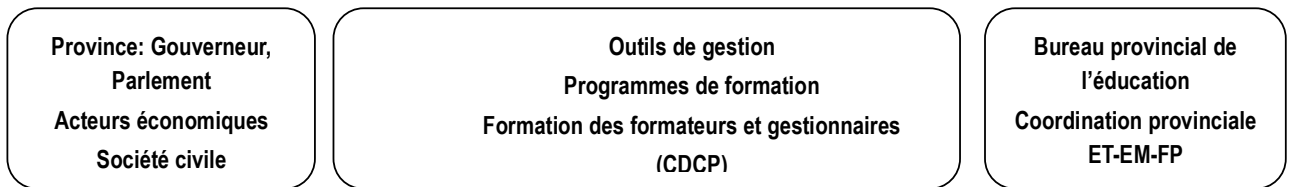
Les acteurs qui interviennent au cours de la mise en œuvre du projet, se situent à trois niveaux différents : le niveau de base, le niveau intermédiaire ou provincial et le niveau central ou national.

Schéma « intervention des acteurs »

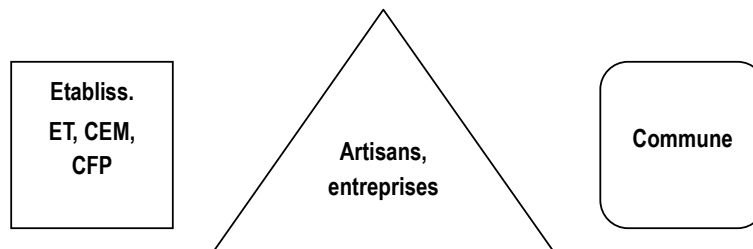
Niveau central (national)

Pilotage au niveau national
Administration du secteur
Direction du sous-secteur

Niveau intermédiaire et provincial



Niveau de base



Elèves, apprenants, apprentis, jeunes actifs
Parents d'élèves
Gestionnaires, enseignants et instructeurs des établissements ET-CEM-CFP
Partenaires au niveau local et provincial

1) Acteurs au niveau central:

- Les agents du Ministère de l'éducation nationale, surtout DG ET-FP
- Les agents des autres Ministères intéressés (MTFPSS, MJS)
- Les représentants des organisations entrepreneuriales (AEB, AIB, AFEB, syndicats, artisans etc.)
- Les partenaires techniques et financiers (bailleurs et agences de coopération)
- Les ONG de développement actives dans le domaine formation-emploi-création d'entreprises et auto-emploi
- Les autres projets appuyés par la coopération belge, directe et indirecte : AEP, AIE, FCE, FIE, APEFE

2) Acteurs au niveau intermédiaire (déconcentré et décentralisé):

- Les agents du CDCP
- Les formateurs de formateurs
- Les personnels des Directions provinciales de l'éducation / coordinations provinciales
- Les agents de l'administration provinciale (tous secteurs confondus), y compris le bureau de planification (plans de développement provinciaux et communaux)
- Les représentants des artisans et entreprises au niveau provincial

3) An niveau local:

- Ecoles techniques, centres de formation (CEM, CFP, CFPP)
- Entreprises, artisans
- Commune
- Elèves, apprenants, apprentis, travailleurs
- Parents d'élèves
- Gestionnaires d'établissement
- Enseignants, formateurs, artisans
- Artisans, entrepreneurs, techniciens et professionnels

4 Ressources

4.1 Ressources financières

Le budget du projet est annexé à la fin de ce chapitre.

La contribution belge est fixée à 7 000 000 euros.

La contribution belge couvre les dépenses reprises dans les grandes rubriques du budget :

	Partie du budget		Pourcentage
A	Moyens spécifiques	Ligne d'action	70,9%
	Dépenses liées aux activités		
R 1	Résultat 1	Gestion et pilotage	17,8%
R 2	Résultat 2	Qualité	12,4%
R 3	Résultat 3	Pertinence	21,8%
R 4	Résultat 4	Accès	18,5%
	Moyens généraux		25,1%
B	Frais de personnel, équipement, fonctionnement		25,1%
	Réserve budgétaire		4,3%

La contribution belge couvre les types de dépenses suivants :

- 1) Assistance technique nationale et internationale
- 2) Matériels didactiques pour apprenants et enseignants
- 3) Outils de gestion informatisés et traditionnels
- 4) Equipements pour la formation
- 5) Travaux de réhabilitation de bâtiments scolaires et d'ateliers
- 6) Aménagement d'infrastructures : connexion au réseau électrique, approvisionnement en eau potable, récupération d'eaux de pluie, fosses septiques

La contribution burundaise est estimée à 700 000 euros.

La contribution burundaise consiste en :

- 1) Mise à disposition de bureaux pour l'équipe de gestion du projet, éventuellement un ou plusieurs bureaux de terrain
- 2) Exonération de la TVA sur tous les achats effectués dans le cadre du projet

- 3) Salaires des personnels impliqués dans les actions du projet (sans être rémunéré par celui-ci)³²
- 4) Mise à disposition des ateliers qui servent comme lieux de formation pour le renforcement des capacités
- 5) Amortissement des équipements de la formation

Le budget résumé, en Excel, suit. Il s'agit du budget résumé qui contient un seul montant par activité pour la partie « moyens spécifiques ».

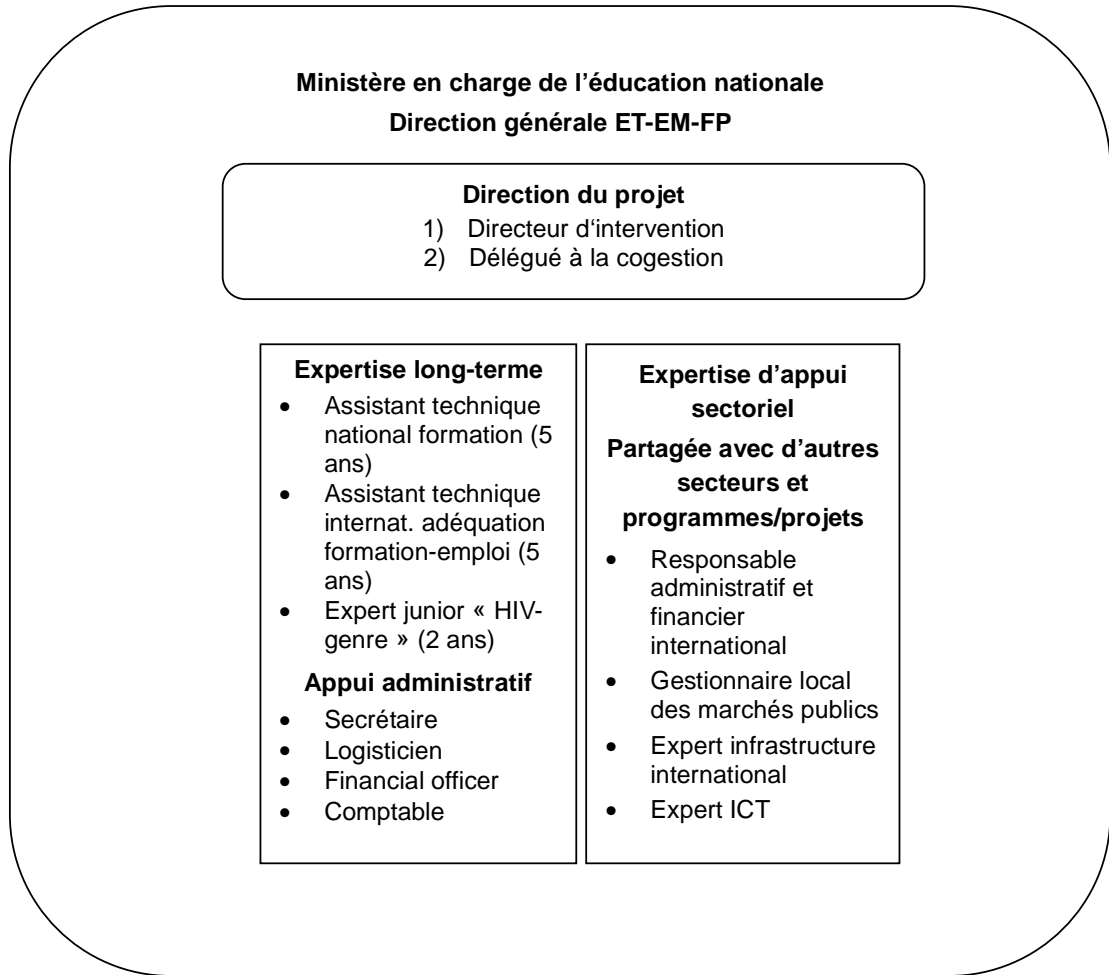
4.2 Ressources humaines

L'utilisation du genre grammatical masculin couvre à la fois les femmes et les hommes dont question. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de l'égalité et l'équilibre au niveau des ressources humaines.³³

³² Il s'agit du personnel sur lequel le projet léguera des missions. Il s'agit jusqu'à 50 directeurs, 50 gestionnaires, 50 maintenanciers, au moins deux formateurs par filière x 3 filières par établissement, ce sont 450 personnes au total.

³³ Des profils professionnels et descriptions de fonctions détaillées sont indiqués en annexe.

Schéma : Distribution des ressources humaines



Suite du projet AEP :

Le projet AEP doit se terminer en 2013. Durant une année le projet AFPT fonctionnera dans la lignée du projet AEP étant donné que les objectifs sont dans le prolongement les uns des autres. Cette période doit permettre de démarrer le nouveau projet et d'assurer le transfert (biens et personnels) entre les deux projets.

Vu que le projet AFPT est la suite du projet AEP et que l'année de clôture d'AEP coïncide avec l'année de démarrage d'AFPT, il est prévu que l'unité de gestion du projet AEP prenne en charge les activités de démarrage du projet AFPT. Les raisons principales sont les suivantes :

- Assurer une continuité et durabilité dans les choix et activités menées par AEP qui seront poursuivies dans AFTP
- Assurer un démarrage plus rapide d'AFTP (recrutement, lancement marché public,...) car unité de gestion déjà en place
- Assurer une rationalisation des moyens généraux en partageant pendant une année les moyens généraux (économie d'environ 150.000€)
- Assurer une remise / reprise organisée entre les deux projets (transfert reliquat, transfert des immobilisés, gestion post-clôture des engagements,...)

Les frais du personnel sont partagés entre les deux projets (AEP et AFTP) durant l'année ou leur exécution se recoupe.

- Le financement de la direction du projet, DI et Delco, (48 mois) n'est pas repris dans le budget de la première année du projet AFTP étant donné que c'est prévu par le projet AEP. Mais un partage de ces frais est prévu selon une clé de répartition 80 (AEP) /20 (AFTP). Un Service Level Agreement (SLA) sera conclu à cet effet.
- La présence d'un RAFI est prévue à temps partiel (20%) et est donc prise en charge financièrement par le projet AFPT comme assistance technique de la première à la cinquième année (60 mois).
- Le financement d'une partie de l'équipe finance et administration (financial officer, comptable, secrétaire, chauffeurs et femme de ménage) est prise en charge par le projet AEP et pas le projet AFTP la première année de son fonctionnement. Ce financement est bien sûr prévu de la deuxième à la cinquième année (48 mois).
- Le financement des nouveaux éléments de l'équipe finance et administration (logisticien et gestionnaire marché public) est par contre prévu pour les cinq ans (60 mois) du nouveau projet AFTP. Ce personnel sera évidemment un aide utile pour la clôture du projet AEP. Ainsi cela équilibre par un apport AFPT la prise en charge AEP de l'équipe finance et administration (cf point précédent).
- En ce qui concerne les frais de fonctionnement ils seront pris en charge financièrement la première année par le projet AEP et reclassifiés au projet AFPT selon une clé de répartition 80 (AEP) /20 (AFTP). Un Service Level Agreement (SLA) sera conclu à cet effet.

4.2.1 La direction de l'intervention

Elle est formée par le Directeur d'Intervention et le Délégué à la Cogestion. Pour la première année d'exécution du projet, il est prévu que la Direction de l'intervention soit celle du projet AEP (qui sera clôturé en 2013).

Le Directeur d'Intervention (DI) (4 ans)

Il sera un agent du niveau professionnel, appartenant au Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation. Il sera nommé par le Ministre et sa candidature sera soumise à l'agrément de la CTB.

Le Directeur d'Intervention exercera sa fonction à temps plein pour le projet AFPT à partir de la deuxième année. Il agira de commun accord avec le Délégué à la cogestion (Delco).

Sa tâche principale est de coordonner la mise en œuvre et le suivi des activités et d'assurer la collaboration avec les services partenaires ;

Le Délégué à la Cogestion (Delco) : Assistant technique international (4 ans)

Il sera un expert international de haut niveau, possédant une large expérience dans la gestion des projets d'éducation, avec une connaissance prouvée du domaine formation professionnelle – emploi.

Le Délégué à la Cogestion sera recruté par l'Agence Belge de Coopération (CTB), avec l'agrément du Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation

Il exercera sa fonction à temps plein pour le projet AFPT à partir de la deuxième année et il agira de commun accord avec le Directeur d'Intervention.

Le Délégué à la Cogestion apporte son expertise technique à l'ensemble de la mise en œuvre et du suivi des activités, appuie la collaboration avec les services partenaires et transfère ses propres connaissances vers le Directeur d'intervention

4.2.2 Le personnel de niveau professionnel

Expert en formation : Assistant technique national (5 ans)

Pour assurer le suivi des activités de formation déjà initiées par les différents projets un assistant technique national sera recruté pour toute la durée du projet. Il est en effet essentiel que les formations des cadres du futur CDCP puissent être coordonnées et facilitées.

L'expert aura une expérience professionnelle avérée dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation dans le secteur de l'Education et/ou de l'emploi. Il aura des notions et des capacités en pédagogie avérées.

Cet expert sera recruté par la direction du projet. Il exercera sa fonction à temps plein et il agira sous la direction conjointe du Directeur d'intervention et du Délégué à la cogestion

Expert en adéquation formation-emploi : Assistant technique international (5 ans)

Pour tenir compte de l'importance de l'adéquation formation-emploi, cruciale pour ce projet, un expert Assistant technique international sera recruté pour toute la durée du projet.

L'expert aura une expérience professionnelle prouvée dans le domaine de l'accompagnement à l'insertion, de la création d'entreprises et du micro crédit.

Cet expert sera recruté par la CTB avec l'agrément du Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation.

L'expert exercera sa fonction à temps plein et il agira sous la direction conjointe du Directeur d'intervention et du Délégué à la cogestion.

Expert junior en thématique « VIH-genre » (2 ans)

La coopération belge examinera la possibilité de mettre à la disposition du projet un expert junior, hors financement du projet, pour une durée de 2 ans. L'expert junior sera recruté par la CTB.

L'expert junior contribuera surtout aux mesures favorisant l'accès pour les jeunes filles et femmes à l'enseignement et la formation technique et professionnelle avec une attention particulière à la prévention VIH. Le suivi des apprenants sera accompagné d'une attention particulière au genre.

4.2.3 Le personnel d'appui administratif et financier

Pendant la première année, le projet AFTP partagera les ressources de l'unité de gestion du projet AEP dont le personnel administratif et financier. Ce partage sera formalisé par un SLA entre les deux projets pour déterminer la contribution financière du projet AFPT.

Toutefois, en vue d'appuyer le démarrage du projet, un logisticien est recruté dès la première année à temps plein pour appuyer l'équipe dans les achats, l'installation et le suivi des marchés publics.

Secrétaire (4 ans)

Le secrétaire sera recruté par la direction du projet. Il assiste le Directeur d'intervention et le Délégué à la cogestion dans la programmation des activités et dans l'échéancier pour toutes les tâches administratives et financières (rapports techniques et financiers, demandes de transfert de fonds etc. Il gère les présences, les déplacements en fonction et les congés du personnel.

Financial officer (4 ans)

Le Financial Officer sera recruté par la direction du projet. Il travaillera sous la responsabilité de la direction de projet.

Il assure le suivi des processus financiers (comptabilité, programmation financière, trésorerie, budget) selon les instructions et procédures émanant de la représentation de la CTB et dans le respect des réglementations locales.

Comptable (4 ans)

Le comptable sera recruté par la direction du projet. Il travaillera sous la responsabilité de la direction de projet.

Il assure l'encodage de la comptabilité et les autres tâches administratives (suivi TVA, suivi IPR,...) selon les instructions et procédures émanant de la représentation de la CTB et dans le respect des réglementations locales.

Logisticien (5 ans)

Le logisticien sera recruté par la direction du projet. Il travaillera sous la responsabilité de la direction de projet.

Il assure le suivi de la logistique du projet en particulier la gestion des petits achats, le suivi des formations, la gestion des inventaires des immobilisés et le suivi des véhicules.

4.2.4 Expertise d'appui transversal

Dans le cadre du PIC 2010-2013, du personnel d'appui est engagé pour améliorer la qualité de la gestion administrative et financière ainsi que contribuer au renforcement des capacités des gestionnaires burundais dans ce domaine.

Responsable administratif et financier international (à temps partiel sur la durée du projet)

Un responsable administratif et financier international (RAFI) assume la responsabilité de la gestion financière et administrative de deux programmes : Santé et Éducation. Il appuie les équipes techniques des composantes et accompagne les équipes financières et administratives.

Le RAFI travaille sous l'autorité de la direction de projet et s'intègre dans l'équipe des programmes.

Cet expert est partagé avec le secteur Santé et servira donc la moitié de son temps sur le secteur Education. Il est recruté par la CTB.

Gestionnaire local des Marchés publics (à temps partiel sur la durée du projet)

Le gestionnaire local des marchés publics appuie la gestion des appels d'offres et de l'attribution des marchés pour les projets du secteur Education. Il travaille étroitement avec les organes officiels du processus de marché public au Burundi et contribue aux opportunités de renforcement de capacités des différents partenaires.

Le gestionnaire local des marchés publics s'intègre dans l'équipe des programmes et travaille sous la responsabilité directe du responsable administratif et financier international.

Il est recruté par la CTB avec l'agrément du partenaire.

Expert infrastructure, Ingénieur civil – architecte international (à temps partiel sur la durée du projet)

L'ingénieur civil – architecte international s'occupe de la planification de l'ensemble des travaux à réaliser dans le programme sectoriel. Il appuie le projet dans le lancement et le suivi des DAO, il contrôle les plans, supervise les constructions et contribue au renforcement des capacités du personnel national.

Il contribue en outre à la mise en place d'un programme de maintenance, de l'élaboration des procédures et de la formation du personnel.

L'expert infrastructure est recruté par la CTB.

Expert ICT (à temps partiel sur la durée du projet)

L'expert en informatique s'occupe du soutien à l'implémentation de solutions informatiques pertinentes, efficaces et efficaces pour la gestion des projets et programmes.

Il intervient aussi lors de la recherche de solution à des problèmes rencontrés dans les actions de renforcement des établissements ciblés. Ceci sera le cas lors du lancement de marchés publics et certainement aussi dans la mise en place des systèmes de maintenance.

Il est recruté par la CTB avec l'agrément du partenaire.

4.3 Ressources matérielles

Le projet prévoit des investissements importants en forme de :

- travaux de réhabilitation et aménagement de bâtiments et infrastructures (voies d'accès, connexion aux réseaux d'électricité, téléphone, eau etc., fosses septiques)
- fourniture d'équipements, production et fourniture de matériels didactiques

Les investissements les plus importants se situent dans le cadre des Résultats 2, 3 et 4 et plus spécifiquement au sein des activités suivantes :

- A 2.1 Equipement CDCP
- A 2.2 Impression et diffusion matériel didactique
- A 3.3 Fonds de garantie pour prêts octroyés par les institutions financières
- A 4.1 Réhabilitation et équipement 2 CEM
- A 4.2 Gros entretien et équipement des établissements
- A 4.4 Infrastructures adaptées aux handicapés

Des montants financiers ont été calculés dans la partie « moyens spécifiques » du budget. Il s'agit des estimations et des calculs précis devront être fait sur base des spécifications qui seront élaborées au moment de la formulation des appel d'offres.

Des équipements de bureau et de transport (véhicules) seront mis à la disposition de l'équipe de l'unité de gestion du projet pour permettre son bon fonctionnement. Ils font partie des « moyens généraux » du budget. Dans un soucis de rationalisation les investissements du projet AEP soient transférés au projet AFTP. Dès lors, le budget d'investissement prévu ne contient que des investissements de remplacement en cas d'usure.

BUDGET TOTAL			Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL	%	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5
A	Objectif spécifique			4.940.000	70,6%	543.000	1.219.750	1.238.250	997.250	941.750
A 01	Résultat 1 : Pilotage et gestion			1.245.500	17,79%	105.000	283.750	293.750	284.250	278.750
A 01 01	Accompagner l'amélioration du pilotage secteur EFTP	régie	210.000		85.000	35.000	35.000	35.000	35.000	20.000
A 01 02	Développer les plans d'actions des institutions ciblées	co-gestion	129.000		20.000	22.250	32.250	22.250	32.250	32.250
A 01 03	Former personnel en gestion interne, spéc.	co-gestion	490.000		0	122.500	122.500	122.500	122.500	122.500
A 01 04	Créer et gérer les ateliers de travaux pratiques (UP)	régie	416.500		0	104.000	104.000	104.500	104.000	104.000
A 02	Résultat 2 : Qualité interne de la formation dispensée aux apprenants			870.000	12,43%	146.000	196.000	176.000	176.000	176.000
A 02 01	Appuyer le CDCP	co-gestion	145.000		25.000	45.000	25.000	25.000	25.000	25.000
A 02 02	Enrichir les programmes	co-gestion	180.000		36.000	36.000	36.000	36.000	36.000	36.000
A 02 03	Développer modules et supports pour filières innov.	régie	190.000		14.000	44.000	44.000	44.000	44.000	44.000
A 02 04	Valoriser la pratique dans la formation	co-gestion	355.000		71.000	71.000	71.000	71.000	71.000	71.000
A 03	Résultat 3 : Insertion dans la vie active			1.529.500	21,85%	247.000	350.000	338.500	317.000	277.000
A 03 01	Programme d'insertion et analyse du marché	co-gestion	289.500		47.000	90.000	58.500	47.000	47.000	47.000
A 03 02	Contribuer à l'organisation des métiers	co-gestion	120.000		0	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
A 03 03	Collaboration avec institutions de financement	régie	160.000		0	50.000	50.000	60.000	60.000	0
A 03 04	Adéquation emploi-formation	régie	960.000		200.000	180.000	200.000	180.000	200.000	200.000
A 04	Résultat 4 : Elargissement de l'accès			1.295.000	18,50%	45.000	390.000	430.000	220.000	210.000
A 04 01	Réhabiliter et équiper 2 CEM, Buj; Rural et Cankuzo	co-gestion	310.000		0	150.000	160.000	0	0	0
A 04 02	Aménager progressivement établissements ciblés	co-gestion	735.000		0	145.000	200.000	200.000	200.000	190.000
A 04 03	Sensibilisation à l'utilité des formations	co-gestion	50.000		10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000
A 04 04	Améliorer l'accès filles et personnes handicapées	co-gestion	200.000		35.000	85.000	60.000	10.000	10.000	10.000
X	Réserve budgétaire (max 5% * total activités)			300.000	4,3%	0	0	0	0	300.000
X 01	Réserve budgétaire			300.000	4%	0	0	0	0	300.000
X 01 01	Réserve budgétaire co-gestion	co-gestion	200.000		0	0	0	0	0	200.000
X 01 02	Réserve budgétaire régie	régie	100.000		0	0	0	0	0	100.000
Z	Moyens généraux			1.760.000	25,1%	158.260	434.780	390.280	381.780	394.900
Z 01	Frais de personnel			1.200.200	17,15%	95.160	281.260	281.260	281.260	261.260
Z 01 01	Assistance technique	régie	900.000		40.000	220.000	220.000	220.000	200.000	200.000
Z 01 02	Directeur national	co-gestion	22.000		0	5.500	5.500	5.500	5.500	5.500
Z 01 03	Equipe finance et administration	régie	233.000		9.960	55.760	55.760	55.760	55.760	55.760
Z 01 04	Partage Ressources humaines AEP - année 1	régie	45.200		45.200	0	0	0	0	0
Z 02	Investissements			73.000	1,04%	50.000	0	23.000	0	0
Z 02 01	Véhicules	régie	50.000		50.000	0	0	0	0	0
Z 02 02	Equipement bureau	régie	8.000		0	0	8.000	0	0	0
Z 02 03	Equipement IT	régie	10.000		0	0	10.000	0	0	0
Z 02 04	Aménagements du bureau	régie	5.000		0	0	5.000	0	0	0
Z 03	Frais de fonctionnement			314.300	4,49%	5.600	78.520	78.520	75.520	76.140
Z 03 01	Services et frais de maintenance	régie	19.200			4.800	4.800	4.800	4.800	4.800
Z 03 02	Frais de fonctionnement des véhicules	régie	48.000			12.000	12.000	12.000	12.000	12.000
Z 03 03	Télécommunications	régie	24.000			6.000	6.000	6.000	6.000	6.000
Z 03 04	Fournitures et fonctionnement de bureau	régie	48.000			12.000	12.000	12.000	12.000	12.000

Z 03 05	Missions Unité Gestion Projet	régie	24.000			6.000	6.000	6.000	6.000
Z 03 06	Formation	régie	6.000			3.000	3.000		
Z 03 07	Autres appuis techniques	régie	130.080			32.520	32.520	32.520	32.520
Z 03 08	Autres frais de fonctionnement	régie	4.800			1.200	1.200	1.200	1.200
Z 03 09	Frais financiers	régie	5.620		1.000	1.000	1.000	1.000	1.620
Z 03 10	Partage SLA Frais de fonctionnement AEP - année 1	régie	4.600		4.600				
Z 04	<i>Audit et Suivi et Evaluation</i>		172.500	2,46%	7.500	75.000	7.500	25.000	57.500
Z 04 01	Frais de suivi et évaluation	régie	100.000		0	50.000	0	0	50.000
Z 04 02	Audit	régie	50.000		0	25.000	0	25.000	0
Z 04 03	Backstopping	régie	22.500		7.500		7.500		7.500
TOTAL			7.000.000		701.260	1.654.530	1.628.530	1.379.030	1.636.650
			REGIE	3.774.500	457.260	842.280	817.780	799.780	857.400
			COGESTION	3.225.500	244.000	812.250	810.750	579.250	779.250

5 Modalités d'exécution

5.1 Cadre légal et responsabilités administratives

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique (CS) relative à l'intervention à signer entre la République du Burundi et le Royaume de Belgique. Ce dossier technique et financier fait partie de la Convention Spécifique.

La partie burundaise désigne le Ministère des Finances en qualité d'ordonnateur chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses du programme. Il désigne un ordonnateur délégué. L'ordonnateur assure la gestion générale et veille à la bonne utilisation des fonds.

Le maître d'ouvrage de la prestation est le Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation. A cet effet, ce ministère désigne, en concertation avec la CTB, un Directeur d'Intervention (DI) qui assure la direction, la supervision et le contrôle direct et permanent de l'exécution des prestations pour le compte de la partie burundaise.

Pour la partie belge, la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge à l'intervention. La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et du suivi du programme à l'Agence belge de Coopération (CTB). A ce titre, la CTB, à travers son Représentant Résident à Bujumbura, assume le rôle de coordonnateur chargé d'approuver les dépenses.

La CTB désigne un Délégué à la Cogestion (Delco) qui assure le conseil, la supervision et le contrôle régulier de l'exécution des prestations pour le compte de la partie belge. Il sera agréé par la partie burundaise. (Les termes de références sont décrits en annexe de ce DTF).

La mise en œuvre de l'intervention respectera le principe de la responsabilité mutuelle qui implique que la partie belge et la partie burundaise sont responsables des résultats obtenus en matière de développement. Une priorité essentielle est la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement et l'engagement d'évaluer conjointement, au moyen des mécanismes de plus en plus objectifs existant à l'échelon local, les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans l'exécution des engagements pris.

5.2 Structures d'exécution et de suivi

5.2.1 La Structure de Concertation Locale (SMCL)

Compétences et attributions

- Mettre en place les structures d'exécution du projet ;
- Superviser l'exécution des engagements pris par les parties ;
- Apprécier l'état d'avancement du projet et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution du projet ;

- Approuver les plans d'activités du projet ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuels des résultats intermédiaires, tout en respectant l'objectif spécifique, la durée et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties dans le cadre de la mise en œuvre du projet et de l'atteinte de son objectif spécifique ;
- Résoudre tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du projet et prendre toutes les mesures d'encouragement ou de corrections nécessaires ;
- Résoudre, pour le bon déroulement du projet, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles, et à l'interprétation du DTF ;
- Initier à tout moment des missions d'évaluation technique ou d'audit financier ;
- Superviser la clôture du projet et approuver le rapport final.

Composition

Les membres avec droit de vote à la SMCL sont les représentants ou les délégués :

- du Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération (Président) ;
- du Ministère des Finances (Ordonnateur du programme) ;
- du Ministère du Plan ;
- du Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Sécurité sociale
- du Ministère de l'Enseignement de base et secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation ;
- de la Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle ;
- de la CTB, le représentant résident (co-ordonnateur du projet).

Les membres observateurs sont les représentants ou les délégués :

- de l'Association des entrepreneurs du Burundi, le Directeur exécutif ;
- de l'Association des entrepreneurs féminins du Burundi, la Directrice;
- de l'APEFE au Burundi.

La SMCL peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert sans droit de vote, toute personne qui apporte une contribution au projet.

Le Directeur d'Intervention et le Délégué à la Cogestion sont présents à chaque réunion de la SMCL afin de pouvoir donner tous les renseignements nécessaires. Ils ne disposent pas du droit de vote.

Mode de fonctionnement

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la convention spécifique ;
- La SMCL se réunit sur invitation de son président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre ;
- La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois après la signature de la convention spécifique;
- La SMCL prend ses décisions en concertation et selon la règle du consensus ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres ;
- La SMCL tient également une réunion avant la fin de validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.

5.2.2 L'Unité de Gestion du Projet

La gestion quotidienne du projet sera assurée par une Unité de Gestion du Projet (UGP), ceci implique la gestion, la coordination et le suivi du projet au jour le jour au niveau technique, financier et administratif. L'unité de gestion sera dirigée par la Direction de l'intervention conjointe (Directeur d'Intervention et Délégué à la Cogestion).

La Direction de l'Intervention est constituée du Directeur de l'Intervention (DI) et du Délégué à la Cogestion (Delco). La Direction de l'Intervention assurera conjointement la gestion technique, administrative, budgétaire, financière et comptable du projet. La direction est coresponsable de la gestion administrative et financière du projet.

La Direction de l'Intervention sera appuyée par une équipe administrative et financière avec deux composantes. Une partie de l'équipe (financial officer, secrétaire, comptable et logisticien) est affectée à temps plein au projet. Une autre partie de l'équipe (responsable administratif et financier international, gestionnaire marchés publics qui serait de préférence logé à la cellule marche public du Ministère de l'éducation, expert infrastructure et expert ICT) donne un appui transversal et doit donc partager son temps de travail entre différents projets. Ces appuis s'effectuent sous l'autorité de la Direction de l'Intervention (DI et Delco).

La Direction de l'Intervention sera logée à Bujumbura dans les locaux qui seront mis à disposition par le gouvernement burundais. L'ancrage du projet se situe au sein de la Direction générale de l'administration de l'enseignement secondaire technique, de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle.

5.3 Aspects financiers

5.3.1 Responsabilités financières

Les responsabilités de la Belgique

Contribution en cogestion

En application de la Convention Générale, la prestation de coopération (à l'exception des lignes mentionnées en régie dans le budget) sera exécutée selon les principes de la cogestion : le Burundi est maître d'ouvrage de l'intervention, tandis que la Belgique apporte un soutien technique et financier.

Contribution en régie

La contribution en régie est gérée et justifiée par la CTB. Toutefois, les dépenses en régie sont planifiées par l'équipe de Direction du projet qui participe également au processus de marché public.

Les responsabilités du Burundi

La contribution de la partie burundaise couvrira essentiellement :

- les salaires de tous les fonctionnaires appelés à contribuer à l'exécution du projet (salaires de personnels impliqués dans les actions du projet) ;
- la mise à disposition de bureaux pour l'équipe de gestion du projet et un bureau de terrain, par exemple à Cankuzo ;
- pour les actions de formation dans les domaines du projet : per diems, frais de déplacement etc. assumés par le Ministère ;
- la contrevaletur de la TVA sur tous les achats effectués dans le cadre du projet ;
- les contributions des acteurs économiques.

La contribution de la Belgique ne sera en aucun cas utilisée pour le paiement de tout impôt, droit de douane, taxe d'entrée, et autres charges fiscales (y compris la TVA) sur les fournitures et équipements, travaux et prestations de service.

Si des taxes ou des charges sont exigibles selon la législation burundaise, elles seront prises en charge par la partie burundaise.

5.3.2 Gestion financière

Comptes et pouvoirs de signature

L'ordonnateur et le co-ordonnateur ouvriront au nom du projet un compte principal en euros auprès de la Banque de la République du Burundi (BRB). Le compte principal est actionné sous la double signature de l'ordonnateur et du co-ordonnateur du projet ou de leurs délégués sur présentation des ordres de paiement. Ce compte est utilisé pour réception des fonds en cogestion de la CTB pour alimenter le compte opérationnel et peut aussi être utilisé pour le paiement des grandes factures.

Sur initiative des ordonnateurs, un compte opérationnel sera ouvert en euros ou en

francs burundais auprès d'une banque commerciale, et éventuellement une caisse pour couvrir les dépenses locales. Le compte opérationnel est activé par la double signature du Directeur d'Intervention et du responsable administratif et financier international (Delco : responsable des engagements).

Les transferts sur le compte opérationnel seront réalisés par l'ordonnateur et le coordonnateur après vérification des comptes mensuels et à la demande de la direction de l'intervention. Le montant de l'avance sur le compte opérationnel est déterminé par la Direction du projet sur base des besoins du mois en cours et peut être révisé par les ordonnateurs.

Les intérêts générés par les comptes bancaires s'ajoutent au budget total du projet et sont régis comme celui-ci.

Tout engagement et tout paiement doivent être validés selon le principe de la double signature entre la partie burundaise et la partie belge.

Afin d'assurer une opérationnalisation optimale, une structure de mandat est définie précisant le niveau de responsabilité de chaque intervenant.

Engagements

Signature 1 – Burundi	Signature 2 – Belgique CTB	Limite de mandat
Voir Code marchés publics	Collaborateur du projet	< EUR 5.000
Voir Code marchés publics	Délégué à la cogestion	< EUR 25.000
Voir Code marchés publics	Coordonnateur ou coordonnateur délégué	= ou > EUR 25.000 Selon procédures internes

Paiements

Signature 1 – Burundi	Signature 2 – Belgique CTB	Limite de mandat
Directeur d'intervention	Collaborateur du projet	< EUR 5.000
Directeur d'intervention	Délégué à la cogestion	< EUR 25.000
Directeur d'intervention	RAFi sectoriel ou Coordonnateur ou Coordonnateur délégué	< EUR 67.000
Ordonnateur	RAFi sectoriel ou Coordonnateur ou Coordonnateur délégué	= ou > EUR 67.000 Selon procédures internes

Transferts de fonds et décaissements

Afin de recevoir des fonds (sur le compte principal) dès la notification de la Convention de Mise en Œuvre entre l'état belge et la CTB, un *appel de fonds de démarrage* par mode de financement peut être introduit à la représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois. Pour la partie cogérée, l'appel de fonds doit aussi être signé par l'ordonnateur.

Après cet appel de fonds de démarrage, les appels de fonds se font sur base trimestrielle. Ils sont préalablement conditionnés à la remise d'une planification opérationnelle et financière validée par la Représentation de la CTB à Bujumbura. Cette planification se repose sur le plan d'action annuel validé par la SMCL du projet.

Afin de recevoir des fonds suivants, le projet doit introduire un appel de fonds (cash call) auprès de la représentation CTB à Bujumbura, par mode de financement au début du mois précédant le trimestre suivant. La demande de fonds, qui équivaut au besoin en trésorerie du trimestre suivant avec une réserve, doit être signée par la direction du projet et aussi par l'ordonnateur pour la partie cogérée. La CTB versera les fonds sur le compte principal du projet.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Les fonds sont transférés à condition que la comptabilité du trimestre précédent soit faite et approuvée, que la programmation financière pour les trimestres suivants soit faite et validée par la représentation CTB à Bujumbura et que le montant de l'appel ne soit pas plus élevé que le solde budgétaire.

En cas d'urgence le projet peut introduire un appel de fonds en justifiant le besoin.

Gestion du budget

Le budget total et le budget par mode d'exécution ne peuvent pas être dépassés. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, une demande motivée d'augmentation doit être introduite par la partie burundaise auprès de l'Etat belge après accord de la SMCL. Si la Belgique accepte la demande, un échange de lettres doit être signé par les deux parties.

Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté.

Tout changement budgétaire d'en dessous de 15% au niveau d'activité individuelle est la responsabilité de la direction du projet

La direction de l'intervention doit s'assurer que les changements budgétaires ne mettent pas en péril l'obtention des autres résultats.

Pour toutes les autres situations d'adaptation budgétaire ou quand les autres résultats ne peuvent plus être assurés en conséquence du changement budgétaire, la SMCL doit donner son accord préalablement.

Chaque changement de budget dépassant les limites mentionnées ci-dessus doit être approuvé par la SMCL sur la base d'une proposition élaborée par la direction du projet. Les changements budgétaires possibles sont :

- le changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire)
- la ré allocation des montants entre lignes budgétaires

- la ré allocation des moyens entre modes de financement
- et l'utilisation de la réserve budgétaire

La gestion de changements budgétaires doit respecter les procédures de la CTB.

Si une réserve budgétaire est constituée, cette dernière peut uniquement être utilisée après accord de la SMCL.

Les engagements doivent être approuvés par les deux parties tout en respectant les mandats (voir pouvoir de signature). La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

Suivi comptable et programmation financière

Chaque mois, un rapport comptable du mois précédent accompagné des pièces justificatives selon les outils et les procédures de la CTB sera établi. La comptabilité doit être signée pour accord par le Directeur d'Intervention et le Délégué à la Cogestion du programme et transmise au co-ordonnateur (représentation locale de la CTB). La comptabilité qui est envoyée à la représentation de la CTB consiste en un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Chaque trimestre, une programmation financière pour les trimestres suivant ainsi que pour le trimestre en cours sera établie selon les outils de la CTB. Le DI et le Delco préparent ensemble avec l'équipe la programmation, basée sur les programmations financières des unités fonctionnelles. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la représentation locale de la CTB dans les délais fixés.

5.4 Dépenses avant CMO

Afin de faciliter le démarrage du projet, des engagements seront contractés et des dépenses effectuées avant la signature de la CMO. Ceux-ci concernent la logistique et le personnel. Il s'agit des dépenses et des montants estimés suivants:

- Personnel : 15.000 EUR (recrutement et formation de l'AT)
- Etude d'état de lieu des établissements à appuyer : 65.000 EUR (TdR en annexe 7.7)

5.5 Gestion des marchés publics

L'attribution des marchés publics de fournitures, travaux et services en cogestion se fait en conformité avec la législation burundaise sur les marchés publics y compris l'ordonnance 540/169/2011 du 17/02/2011 portant seuils de passation, de contrôle et de publication des marchés publics sur financement extérieur, ainsi que, le cas échéant, toute autre ordonnance ultérieure.

Conformément aux dispositions de la loi locale, tous les marchés publics seront passés par l'intermédiaire de la cellule de gestion des marchés publics (CGMP) créée spécifiquement à cet effet par voie d'ordonnance ministérielle, pour les marchés publics liés à l'exécution du programme.

Avant la notification définitive, au-delà du seuil de 25 000 EUR hors taxe, chaque lancement de marché et attribution de marché est subordonnée à l'obtention d'un avis de non-objection de la part de la CTB, délivré par le Représentant Résident. Par conséquent, toute décision relative au lancement d'une procédure et à la (non-)attribution d'un marché public, dont le montant est égal ou supérieur à 25.000 euros, au sens de l'article 4 de la loi n°1/01 du 04 février 2008 portant création du Code des Marchés Publics du Burundi sera soumise à l'approbation préalable de la CTB. Celle-ci émettra soit un avis de non-objection, soit un avis d'objection (qui sera dûment motivé), tous deux de caractère contraignant, et ce à quelque moment que ce soit, pour autant que cela intervienne avant la notification définitive du marché. Si les seuils le requièrent (voir infra) l'obtention d'un avis de non-objection constituera donc une condition essentielle de validité de la procédure de passation et de l'attribution du marché. Conformément à l'art. 4 du Code des marchés publics du Burundi (Loi 1/01 du 4 février 2008), la disposition relative à l'avis de non objection de la CTB prime sur ledit Code et pourra justifier, moyennant motivation valable, une décision unilatérale du co-ordonnateur d'interrompre une procédure ou d'annuler une attribution du marché, avant sa notification définitive.

Tous les documents relatifs au marché feront référence à la source de financement. Le Représentant Résident de la CTB, co-ordonnateur, ou son délégué, ainsi que toute personne jugée utile par celui-ci, pourra assister la CGMP dans le dépouillement et l'analyse des offres et participer activement aux délibérations, avec voix délibérative. Aucune incompatibilité dans l'assistance aux différentes étapes de la procédure ne sera applicable aux personnes susmentionnées. Si les seuils le requièrent (voir infra), les directions définies dans le cadre du programme transmettent ensuite à l'ordonnateur et au co-ordonnateur du programme les procès-verbaux détaillés établis par la CGMP sur le dépouillement des offres et la proposition d'attribution pour obtention de l'avis de non-objection décrit ci-dessus. Les documents transmis par les directions le seront de préférence en version draft afin de permettre l'intégration d'éventuelles recommandations émises lors de l'analyse de la CTB pour avis de non objection.

Tandis que la direction de projet est responsable pour la conception et les TdR techniques de tous les marchés publics, le responsable administratif et financier international assumera les responsabilités liées au respect des procédures et des règles

marchés publics depuis le lancement de la procédure jusqu'à l'attribution définitive du marché. Il sera assisté par un gestionnaire en marché public, cadre national.

La CTB fixe des seuils de publication et de non-objection en vertu de ses règles de gestion interne et des mandats et afin de respecter les normes internationales régissant la coopération internationale.

Pour les marchés publics en régie, la législation belge est applicable.

5.6 Rapportage administratif, comptable et financier

La Direction du projet est pleinement responsable du suivi et de la supervision de l'exécution de toutes les activités engagées. Elle est tenue de définir et de faire exécuter des plans semestriels de travail, avec l'établissement d'indicateurs de performance précis et les indications budgétaires.

5.6.1 Rapportage technique et administratif

Au début de chaque année civile, la Direction de l'intervention établira un rapport de suivi annuel sur l'année civile qui précède, selon les canevas de la CTB, à destination de la SMCL et du bailleur de fonds.

A la moitié de l'année, la Direction de l'intervention réalisera un rapport d'exécution et de suivi semestriel selon le format CTB, qui sera présenté à la SMCL après avoir été déposé au moins 15 jours avant la réunion ordinaire du SMCL.

Ces rapports d'exécution et de suivi comprendront un bilan des activités réalisées en comparaison avec le plan établi, une analyse des résultats et des indicateurs, un rapport financier, un chronogramme des activités pour la période suivante, mais également un point sur les problèmes et les contraintes et les propositions d'actions et /ou de décisions pour y remédier. Pour les questions plus techniques, la SMCL veillera à s'entourer des conseils techniques nécessaires à sa prise de décision.

Le rapport de suivi contient en outre une appréciation et une analyse qualitative.

En fin de projet, la Direction de l'intervention établira un rapport final, selon canevas de la CTB, qui devra être approuvé par la SMCL. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture tels que décharge des responsables du projet, PV de transmission des immobilisés et des archives, etc. ...

5.6.2 Rapportage financier

Pour chaque réunion de la SMCL les documents suivants seront produits et transmis aux membres:

- Suivi budgétaire,

- Programmation financière,
- Liste des engagements importants,
- Plan d'action lié aux recommandations des audits le cas échéant.

5.7 Accord de financement

Micro-Finance : voir projet AEP en cours pour :

- Conditions d'utilisation des fonds (évaluation)
- Propriété du fonds

De plus, tout accord de financement doit prendre en compte les aspects suivants :

- Analyse préalable des capacités de gestion de l'organisme appuyé et définition des besoins de formation et des opportunités de gestion des fonds ;
- Assurance raisonnable qu'un système de gestion financière est en place et que le staff financier dispose des compétences suffisantes ;
- Description des activités financées et le budget prévu correspondant ;
- Description des rôles et des responsabilités ;
- Définition précise des conditions des transferts de fonds basée entre autre sur des documents justificatifs probants ;
- Description du rapportage attendu ;
- Transfert des fonds vers un compte unique, dédié au financement sous la signature de deux mandataires ;
- Mise à disposition des documents financiers à l'égard de l'équipe du projet ou de tout auditeur extérieur.

5.8 Mécanisme d'appropriation des adaptations au DTF

Le projet réalise ses activités conformément au Dossier technique et financier (DTF) annexé à la Convention spécifique.

A l'exception de l'objectif spécifique du projet, de la durée de la Convention spécifique, et des budgets définis dans la Convention spécifique, pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettres entre les parties, l'entité burundaise responsable pour l'exécution du projet et la CTB peuvent conjointement adapter le DTF, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du projet.

Toutes les modifications au DTF initial, énumérées ci-dessus, doivent être approuvées par la SMCL. Les autres changements peuvent être mis en œuvre par la direction d'intervention. Ces modifications seront reprises dans les rapports d'exécution de l'intervention.

5.9 Suivi et évaluation

5.9.1 Suivi et évaluation du programme

Une évaluation mi-parcours et une évaluation finale sont prévues. L'évaluation mi-parcours appréciera entre autre la nécessité de réorienter le projet et identifiera, le cas échéant, des pistes de réorientation ou d'adaptation aux évolutions récentes.

Des missions d'appui / suivi technique peuvent être organisées par la CTB afin d'appuyer la prestation dans l'exécution des activités.

Des missions d'appui/suivi financier peuvent être organisées par la CTB afin d'appuyer l'intervention dans la gestion financière des activités. L'objectif de ces missions est de fournir à la direction du projet et à la CTB de l'information fiable sur l'état financier du projet présenté dans les rapports.

5.9.2 Audit

Audit programme

Il est prévu des audits financiers des comptes du programme par un cabinet d'audit reconnu.

Ces audits seront organisés selon des modalités / standards acceptés internationalement.

Le programme doit être audité après un an d'activité et pendant la troisième année d'activité. L'audit portera sur

- La vérification que les comptes du programme reflètent la réalité
- Le contrôle de l'existence et le respect des procédures.

Le SMCL peut demander des audits supplémentaires si elle les juge nécessaires.

Le représentant résident est chargé de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire, le programme doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

Chacune des Parties peut à tout moment, moyennant information préalable de l'autre, procéder conjointement ou séparément à un contrôle (audit) ou à une évaluation des objectifs et des différents aspects de l'exécution du projet, à condition de prendre en charge les incidences financières de cette évaluation. Le cas échéant, chaque partie communique à l'autre, les conclusions de ses contrôles et évaluations.

Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.10 Clôture de la prestation

En fin de projet, la direction de l'intervention établira un rapport final, selon canevas de la CTB, qui devra être approuvé par la SMCL. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture tels que décharge des responsables du projet, PV de transmission des immobilisés et des archives, etc.

Bilan Financier

Six mois avant la fin du projet, un bilan financier sera élaboré par la direction du projet selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans un PV de la SMCL..

Reliquat budgétaire

A la clôture du projet, le reliquat budgétaire sera reprogrammé sur le PIC en cours selon les modalités prévues par la Convention Spécifique.

5.11 Localisation de l'intervention

Le projet sera logé à Bujumbura dans les locaux qui seront mis à disposition par le gouvernement burundais. Il est recommandé que l'ancrage du projet se fasse au sein de la 'Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle', avec la possibilité de déléguer certaines activités vers le CDCP (Centre de développement des compétences professionnelles) pour l'adaptation des programmes et modules de formation aux CEM et CFP et la formation des gestionnaires et formateurs.

6 Thèmes transversaux

6.1 Environnement

Dans cette intervention, la question de l'environnement sera abordée à cinq niveaux :

- 1) par l'introduction de l'environnement comme thème de formation pour les gestionnaires, formateurs et artisans
 - intégration de la prise de conscience aux aspects environnementaux dans la formation et le coaching des gestionnaires, des formateurs et des maîtres artisans ;
- 2) par une éducation active des apprenants pour le respect de l'environnement :
 - enrichissement des modules et manuels de formation par des aspects environnementaux et la promotion des technologies de protection, préservation et d'amélioration de l'environnement ;
 - intégration de l'environnement dans les modules d'initiation à la vie active ;
- 3) par la prise en compte de critères écologiques pour la construction de bâtiments et pour le choix des équipements des écoles techniques et centres de formations
 - protection de l'environnement lors de l'aménagement des deux CEM (provinces de Cankuzo et Bujumbura rural) et dans l'opération des centres de formation ;
 - encouragement à l'utilisation des blocs de terre stabilisée avec du ciment et sans cuisson. Les briques possèdent des rainures qui permettent à s'encastrent les unes sur les autres sans avoir recours au mortier. Cette technique peut être utilisée lors de la réhabilitation des 2 CEM, mais elle peut être promue dans la formation pour le domaine du bâtiment en général ;
 - utilisation des matériaux locaux et vérification de la qualité écologique des matériaux utilisés ;
 - promotion de la production locale de la matière d'œuvre pour la formation;
- 4) par l'introduction de l'aspect environnemental dans la gestion stratégique et interne des établissements (écoles techniques et centres de formation)
 - élaboration d'un cahier de charges pour chaque établissement ;
- 5) par la promotion active des technologies environnementales (avec l'appui de centres de référence en la matière).
 - promotion des technologies et des bonnes pratiques comme l'énergie solaire et la biomasse, la récupération d'eau de pluie et le remplacement du charbon de bois par des combustibles renouvelables.

Le respect et l'amélioration active de l'environnement seront utilisés comme critère de suivi et d'évaluation :

- la prise en compte adéquate des aspects environnementaux sera mentionnée comme élément du suivi et de l'évaluation de l'intervention. Des indicateurs pertinents seront proposés au cours de l'étude de base (baseline study) et de l'environnement économique des établissements appuyés.

6.2 Genre

Tout projet de formation est étroitement lié à la question du genre. Dans beaucoup de pays, les filles participent beaucoup moins à la formation professionnelle que les garçons. En outre, les filles sont souvent cantonnées dans les filières de la couture, la coiffure, les soins paramédicaux etc. et leurs attentes quant à la rémunération sont tenues à un niveau plus bas que celui des garçons.

D'autre part, on s'aperçoit de plus en plus qu'un nombre croissant de filles entre dans les domaines d'électronique, informatique, administration d'entreprise et comptabilité, où leur préférence pour un travail bien abouti peut résulter bénéfique pour l'individu, mais aussi pour l'employeur. Mais même en maçonnerie on trouve les filles et femmes, parfois très appréciées par les entrepreneurs pour la qualité et l'assiduité de leur travail.

L'attractivité de la formation professionnelle pour les filles peut gagner en force, si on respecte quelques principes de base : des toilettes séparées, des places d'internat bien soignées, des matériels didactiques qu'elles peuvent emmener à la maison pour les montrer aux parents et amies, une politique d'établissement qui favorise et protège les filles, un suivi sévère des enseignants et formateurs masculins, pour éviter les dérapages, un accompagnement personnalisé de la transition entre formation et emploi.

Pour le projet, le choix des filières par établissement appuyé est crucial : si on se limite aux deux filières couture et bâtiment, on reproduit les anciens schémas sociaux sans innover. Un projet ne peut pas se contenter avec le maintien du statu quo. Cet aspect est important dans l'exécution de ce projet, c'est pourquoi un expert junior sera affecté au suivi de cet aspect genre en tenant compte de l'aspect prévention HIV.

6.3 Economie Sociale

L'économie sociale comprend quatre types d'institutions, à savoir :

- 1) les fondations,
- 2) les associations,
- 3) les mutuelles,
- 4) les coopératives.

Le projet a un lien direct avec l'économie sociale, dans la mesure où :

- d'une part il placera un fonds de garantie relativement important (jusqu'à 300.000 euros), auprès d'institutions de micro finances, dont beaucoup sont des mutuelles ou coopératives
- d'autre part du fait qu'il financera et accompagnera l'organisation professionnelle des artisans et entrepreneurs.

On peut alors considérer que le projet contribue à promouvoir l'économie sociale au

Burundi. En outre, le projet pourra appuyer éventuellement par des crédits des petites associations et coopératives d'artisans.

6.4 Droits de l'Enfant

Au Burundi, l'enfant est généralement perçu par la société comme étant une richesse et fait l'objet d'une attention particulière, de sa naissance à sa maturité. Malgré cette conception, l'enfant du Burundi souffre inévitablement des conséquences directes et indirectes du conflit qui ravagea le pays entre 1993 et 2000. Les enfants sont témoins, acteurs ou victimes de ces tensions et des pires formes de violence. Puisque la majeure partie de la population, soit 52 %, est âgée de moins de 18 ans, les enfants sont souvent appelés à travailler et à prendre des responsabilités très tôt, pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. D'ailleurs, le Burundi n'offre pas de définition générale et officielle de ce qu'est un enfant, ni dans sa Constitution, ni dans sa législation. Des enfants provenant de milieux ruraux sont affectés à différents travaux en fonction de leur genre et des saisons de récoltes, au détriment de leur éducation formelle.

Le Burundi a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) le 19 octobre 1990. Le Burundi a aussi accédé au Protocole facultatif à la CDE, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, le 6 novembre 2007 et le Protocole facultatif à la CDE, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, ratifié le 24 juin 2008.

Le décret de 2005 sur la gratuité de l'éducation primaire est une mesure importante pour le développement de l'enfant et a permis une accélération des taux de scolarisation en 2005. La réforme annoncée dans le discours du Président du 26 août 2010 (projet de passage de l'enseignement fondamental 6 à 9 ans), allonge cette scolarité primaire.

Le projet d'appui à la formation professionnelle et technique s'adresse précisément aux enfants et adolescents qui quittent l'enseignement formel et leur offre une formation de base, de type modulaire qui leur permettra, à temps, d'acquérir les compétences nécessaires pour entrer dans la vie active, soit en aidant leurs parents dans leurs activités productives, soit en assumant des tâches rémunérées, soit en s'établissant comme travailleurs autonomes, en individu ou en association avec d'autres jeunes et adultes.

Il est prévu que la formation soit gratuite pour tous les enfants, afin de garantir qu'ils puissent exercer leurs droits fondamentaux, entre autres, l'accès à une éducation gratuite et de qualité.

Une attention particulière est consacrée aux filles et aux personnes présentant un handicap physique (voir le Résultat 4 – Amélioration de l'accès).

6.5 HIV / SIDA

La contamination par le VIH / SIDA présente un risque plus important pour les filles. Il est donc fort lié à l'attention à donner à l'aspect genre. Les jeunes adolescentes et jeunes

adultes sont le public cible de ce projet qui appuie les établissements s'adressant aux apprenants sortant du cycle primaire et en cours de formation ou en décrochage du cycle secondaire.

S'agissant d'un projet qui a pour vocation d'améliorer la gouvernance des écoles et centres EFTP, la sensibilisation vis-à-vis du risque du VIH / SIDA doit être inscrite dans les priorités institutionnelles et dans les plans de développement institutionnel du sous-secteur. Voir les activités sous le résultat 1 Pilotage et gestion. D'autre part, les aménagements des toilettes et internats doivent prendre en compte les risques et la prévention. Voir les activités sous le résultat 4 Accès. Le thème VIH / SIDA sera inscrit dans la formation à la vie active, mais aussi dans tout module de formation. Voir les activités sous le Résultat 2 Qualité de la formation.

Une bonne collaboration sera entretenue avec le point focal au Ministère afin que le projet puisse aligner ses actions dans l'approche VIH/SIDA du Gouvernement Burundais.

Les actions de sensibilisation menées par les organisations spécialisées doivent pouvoir être facilitées afin qu'elles puissent avoir accès aux établissements appuyés par le projet.

Le tabou du VIH / SIDA doit être rompu activement, et le problème doit être séparé des propos virils et des incriminations traditionnelles des hommes et garçons vers les femmes et les filles. Ceci a un effet discriminatoire par rapport aux filles qui sont tentées d'abandonner leur formation.

Afin d'apporter des moyens humains supplémentaires au projet pour une attention particulière à ce thème un assistant technique junior sera recruté, avec financement non à charge du budget du projet, pour deux ans. Ses actions et ses compétences seront centrées sur l'aspect genre et l'aspect VIH. En effet ces deux thèmes transversaux sont liés.

Nous référons pour les interventions explicitement vers les documents stratégiques suivants :

- Politique nationale de lutte contre le VIH et le SIDA sur le lieu de travail. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale. Avec l'appui du BIT, Mai 2011.
- Cadre stratégique sur la prévention du VIH, la lutte contre le SIDA et la stigmatisation en milieu d'enseignement. Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire & Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation. République du Burundi, Unicef, Mai 2010.
- Politique nationale en faveur des orphelins et des autres enfants vulnérables. Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine. Conseil des Ministres du 24 septembre 2008.

7 Annexes

7.1 Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
OG	<p><u>Objectif global</u></p> <p>Permettre aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences techniques et professionnelles adaptées aux besoins de l'économie locale, nationale, régionale et internationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de jeunes en formation dans les domaines les plus recherchés par l'économie est en croissance Les acteurs économiques constatent qu'ils trouvent plus facilement du personnel qualifié répondant à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> Informations collectées par les organisations entrepreneuriales, les syndicats et le Ministère en charge du travail Enquêtes spécifiques menées par ces organisations (sans et avec l'appui du projet) 	<ul style="list-style-type: none"> La stabilité politique revient. Au moins une partie des investissements en attente se réalise. Les réseaux de transport s'améliorent (routes et transport aérien).
OS	<p><u>Objectif spécifique</u></p> <p>Améliorer la gestion stratégique et interne de 50 établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle dans le cadre d'un pilotage amélioré du sous-secteur EFTP</p>	<ul style="list-style-type: none"> Plan de mise œuvre pluri annuel (Plan sectoriel de développement de l'éducation et la formation - PSDEF) accepté par les différents acteurs du sous-secteur Evolution vers le ratio d'encadrement / apprenants repris dans le PSDEF révisé dans les établissements visés 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports du Ministère de l'éducation Etat de lieu annuel de la Direction générale ET-EM-FP sur base des rapports mensuels des établissements 	<ul style="list-style-type: none"> Le Plan sectoriel de développement de l'éducation et la formation (PSDEF) a été approuvé par les partenaires

R 1	<p><u>Ligne d'action 1 : pilotage et gestion</u></p> <p><u>Résultat 1 :</u></p> <p>Les gestionnaires des écoles et centres EFTP ont acquis les compétences nécessaires pour une bonne gestion de leurs établissements dans le cadre d'un pilotage adapté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de comités de gestion mis en place et fonctionnant • Le nombre de plans d'action des établissements validés • Le nombre de plans d'entretien et de maintenance mis en place et suivis 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal consolidé établi par la Direction générale ET-EM-FP • Rapports d'exécution du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Décret portant organisation du secteur de l'Education est appliqué • La Direction générale ET-EM-FP a le personnel suffisant pour assurer le pilotage.
R 2	<p><u>Ligne d'action 2: qualité de la formation dispensée aux apprenants</u></p> <p><u>Résultat 2 :</u></p> <p>Les écoles et centres EFTP appuyés offrent une formation qui répond à la demande de l'environnement économique et social et fournit aux apprenants des réelles capacités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les apprenants consacrent au moins 50% du temps de formation aux activités pratiques • Un système de suivi des apprenants sortants est présent et demandé par le ministère dans les établissements ciblés • Le nombre de sortants insérés dans la vie active a augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> • Le rapport mensuel demandé aux établissements intégrant le suivi des sortants • Rapports sur le suivi réalisé par le projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les équipements nécessaires sont présents et fonctionnels.

<p>R 3</p>	<p><u>Ligne d'action 3: pertinence = insertion dans la vie active</u></p> <p><u>Résultat 3 :</u></p> <p>Les écoles et centres EFTP ont mis en place des mécanismes d'insertion des lauréats dans la vie active et ont formalisé des liens de collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux proches de leur milieu d'implantation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre d'outils de suivi des sortants mis en place et fonctionnels, à 3 niveaux : chaque institution, coordination provinciale, Direction Générale ET-EM-FP • Nombre et type de collaboration, nombre de plans d'affaires formulés 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports consolidés de la Direction Générale EFTP • Rapports des établissements et rapports d'exécution du projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Les microcrédits et le conseil sont accessibles aux sortants
<p>R 4</p>	<p><u>Ligne d'action 4: élargissement de l'accès</u></p> <p><u>Résultat 4:</u></p> <p>L'accès aux dispositifs de formation technique et professionnelle est facilité par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement, la réhabilitation et l'équipement de 2 CEM du réseau national dans les provinces de Bujumbura-rural et Cankuzo - la contribution à la maintenance des établissements ciblés - la promotion de la formation technique et professionnelle dans la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les 2 CEM dans les provinces visées sont réhabilités et fonctionnels sur un minimum de 3 filières • La maintenance des établissements ciblés suit les plans établis et est réalisée par les établissements. • Le nombre de filles en formation a augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> • Procès-verbal de réception des travaux • Rapports d'audit externe • Rapport de rentrée et de fin d'année des directions d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse stratégique des CEM visés pour réhabilitation confirme le choix fait. • Les rapports de fonctionnement des établissements correspondent à la réalité.

7.2 Propositions d'actions dans le cadre des activités à mettre en œuvre

7.2.1 Activités sous le Résultat 1

Activité A 1.1

Accompagner les gestionnaires et les responsables du Ministère aux différents niveaux concernées dans l'amélioration du pilotage du secteur (gestion des filières, allocation des ressources humaines et financières, élaboration du budget, système de maintenance, relations avec l'environnement économique)

Actions possibles :

Etude Etat des lieux des établissements ciblés :

Au sein de cette étude ou séparément, la liste des établissements ciblés devra faire l'objet d'une analyse succincte et critique, en fonction des critères évoqués ci-dessus, en mettant en exergue la duplication / complémentarité des filières au même endroit. Le principe de départ devra être respecté que les écoles techniques et centres de formation appuyés ayant bénéficié et bénéficiant d'un appui fort par le projet AESTP, le projet AEP et l'intervention APFEFE-CEM seront repris dans la liste des établissements ciblés et qu'ils serviront de moteurs et bases d'appui pour l'action du projet AFPT.

Choix des filières :

Les acteurs du projet choisiront 2 filières à promouvoir par centre, en fonction des résultats de l'étude d'opportunité et tenant compte de l'équilibre genre selon les filières (par exemple : couture, agro-alimentaire, bâtiment avec les composants maçonnerie – menuiserie – plomberie – soudure - électricité, mécanique vélo-moto-auto, informatique de base – bureautique, réparation d'appareils électroniques telles que : montres, téléphones mobiles, radio, PC, panneaux solaires, moulins mécaniques). Le choix des filières devra être inscrit dans le plan d'action de l'institution (voir l'activité suivante A 1.2), avec des révisions régulières. Les moyens disponibles par centre seront limités. Un cofinancement pourra être demandé aux autorités locales ou le budget national.

Pilotage et gestion du personnel :

Afin de faciliter le pilotage et la gestion au niveau central, une base de donnée des personnels du sous secteur sera élaborée. Les besoins en formateurs-artisans et techniciens des entreprises seront identifiés au niveau des établissements. Un programme d'affectation, de répartition et de départ en retraite sera proposé.

Pilotage et gestion du sous secteur et du budget :

Il sera possible de réaliser une étude sur les coûts unitaires et coûts normés pour chaque filière et chaque établissement, en vue de l'élaboration du budget. Les gestionnaires et responsables du Ministère et des Directions provinciales de l'éducation / Coordinations provinciales ET-EM-FP concernés pourront être formés aux principes de la gestion budgétaire. Le projet pourra accompagner les responsables du Ministère lors de l'élaboration du budget et le débat budgétaire. Il pourra aussi accompagner les gestionnaires des établissements dans l'élaboration et l'exécution de leur budget.

Pilotage global : le projet pourra appuyer les services concernés et notamment la Direction générale dans la mise en place d'un système de pilotage global, par la formation, les études, des visites et l'étude documentaire.

Pilotage de la carte scolaire : Le projet pourra aider à développer une méthodologie et une procédure administrative qui permet d'ouvrir, développer, fermer et transférer les filières selon la demande et les contraintes. En outre, les responsables des ressources humaines pourront bénéficier d'une formation dans la gestion prévisionnelle du personnel et du budget.

Moyens :

Une consultance extérieure de haut niveau, 1 atelier de travail par an sur 5 ans, une formation des cadres du ministère (3 groupes), par exemple à l'IIEP³⁴

Activité A 1.2

Développer par phases le plan d'action des institutions ciblées et y mettre en place un Comité de gestion élargi, en collaboration avec les acteurs locaux (autorités provinciales et locales, secteur économique et société civile)

Actions possibles :

Comités de gestion élargis, plans de développement institutionnels :

Le projet aidera les gestionnaires à identifier et inviter les acteurs locaux pour formuler le plan d'action de l'institution, en tenant compte des plans communaux et provinciaux de développement communautaire et des activités économiques du lieu d'implantation. Les plans devront inclure des justifications pour le choix des filières (voir l'activité précédente A 1.1). Les directions chercheront des financements au niveau local et provincial ainsi que de la part des acteurs économiques. Le projet aidera les directions dans la mise en œuvre de leurs plans institutionnels.

Un manuel de fonctionnement qui définit les missions des Comités de gestion pourra être élaboré, si cela n'a pas encore été fait par le projet AEP. Le projet appuiera la formation des membres et fera le suivi pour tirer les leçons.

Correspondance formation-emploi et suivi des lauréats :

La méthodologie de l'étude de base, surtout relative à l'observation du marché de l'emploi et l'identification d'acteurs et partenaires au niveau provincial et local, devra faire l'objet d'une validation par le Ministère et sera ensuite capitalisée par les autorités locales et nationales.

Le projet appuiera la réalisation d'une étude sur la demande de formation professionnelle qui contiendra le calcul des sortants de l'enseignement général sur le moyen terme et leurs préférences en termes de filières.

Le projet mettra en place et testera un système qui permet le suivi des lauréats, différencié par filière et par établissement, en s'appuyant sur des expériences réussies

³⁴ IIEP = International Institute for Educational Planning, relevant de l'UNESCO à Paris

dans ce domaine.

Moyens :

Formation et suivi de terrain sur la durée du projet (calculé par établissement). 3 ateliers nationaux et documentation

Activité A 1.3

Former et accompagner au niveau des établissements retenus le personnel en charge de la gestion interne (financière, administrative, pédagogique, ressources humaines, ...) avec une attention particulière pour les responsables de la maintenance

Actions possibles :

Bonnes pratiques en gestion et maintenance :

Au début des opérations du projet, l'équipe identifiera avec les partenaires les bonnes pratiques en termes de gestion et de maintenance. Un manuel et des supports seront élaborés (si ce n'est pas encore le cas dans le cadre du projet AEP) par le projet, par exemple pour les domaines de la stratégie, de l'administration, des finances, de la pédagogie, de la production et de la maintenance), en tenant compte des expériences précédentes (projet AEP et autres).

Mise en place des outils de gestion et maintenance :

Les gestionnaires seront formés par groupes d'établissements, après avoir déterminé les profils professionnels. Ensuite, les outils de gestion financière, administrative, pédagogique et de maintenance seront mis en place et testés dans un premier groupe d'établissements, en tenant compte des expériences précédentes (projet AEP et autres). Sélection du premier groupe et des groupes suivants par appel à propositions. Le projet assurera le suivi et le coaching des gestionnaires.

Ensuite, le mode de gestion et de maintenance sera généralisé et amélioré couvrant un groupe plus large, en impliquant les gestionnaires du premier groupe. Des activités de capitalisation seront organisées (ateliers, visites, séminaires), pour que les outils et les manuels et les bonnes pratiques soient utilisés dans tous les établissements. Communication publique par un concours de bonnes pratiques.

Un système réaliste et global de financement basé sur la performance, sera conçu, mis en place et testé, pour les domaines de la gestion et la maintenance, en intégrant l'expérience du Fond Commun Education (FCE).

Système de maintenance :

Un système de maintenance sera conçu, du bas vers le haut, pour les établissements et par filière. Il contiendra la répartition des tâches, la définition des formes et des fréquences, l'organisation du contrôle de la maintenance. En outre seront déterminés : le coût unitaire par type de filière et l'organisation du financement de la maintenance par filière. Le lien sera établi par groupe d'établissements dans une seule localité ou province entre le responsable de la maintenance au niveau de chaque établissement et l'équipe au niveau régional, établie dans un centre de relais (par exemple une école technique).

Des manuels et des supports pour la maintenance seront élaborés ou, s'ils existent déjà, vérifiés et testés, les profils des chargés de la maintenance seront déterminés et les premiers groupes de maintenanciers dans les centres appuyés seront formés. Le projet assurera le suivi et le coaching des chargés de maintenance, mais transférera cette activité à la structure compétente du Ministère.

Finalement, les centres d'une région seront mis en réseau pour organiser et financer la maintenance dans les centres. On travaillera d'abord sur les filières les plus importantes, les types de pannes le plus courantes etc.

Moyens : Ateliers nationaux. Formation et suivi de terrain sur la durée du projet (calculé par établissement)

Activité A 1.4

Appuyer la création et la gestion des ateliers de travaux pratiques (ex unités de production) dans les établissements bien structurés

Actions possibles :

D'abord, les agents du projet détermineront, pour le premier groupe d'établissements, le type et la dimension des ateliers de travaux pratiques, en tenant compte de l'économie locale et en cherchant les complémentarités et partenariats. On devra éviter des conflits avec les artisans locaux – risque de faire l'objet de critiques par « concurrence déloyale ».

Le mode de gestion et de fonctionnement d'un atelier de travaux pratiques standards sera déterminé, ainsi qu'un modèle de contrat de performance. La mise en place et le lancement de quelques ateliers de travaux pratiques (ex unités de production) sera initiée, sur appel à propositions. Le projet assurera le suivi, en collaboration avec les services concernés, des leçons seront tirées et les bonnes pratiques et méthodes seront capitalisées sur un groupe plus grand d'établissements. Ensuite le projet aidera à la démultiplication sectorielle et géographique, en s'appuyant sur les gestionnaires les plus performants.

Moyens : Analyse et suivi sur la durée du projet (expertise et frais)

7.2.2 Activités sous le Résultat 2

Activité A 2.1

Appuyer le Centre de développement des compétences professionnelles (CDCP) pour assurer la formation continue dans l'EFTP

Actions possibles :

Le projet passera, en accord avec l'équipe préparatoire du CDCP, des commandes et contrats a) pour l'adaptation des programmes existants dans les centres et b) pour des nouveaux programmes pour des filières telles que : agro-alimentaire, énergies

renouvelables – éoliennes, énergie solaire, biogaz, briques en terre stabilisée, entretien et réparation de téléphones mobiles et de petits appareils. Le projet contribuera à la formation des futurs agents du CDCP, en complémentarité aux actions déjà réalisées par les autres partenaires et projets : APEFE-CEM, AEP etc.

Les conseillers pédagogiques du CDCP seront accompagnés dans leur mission d'encadrement pédagogique des centres de formation, participation éventuelle des agents des Directions provinciales de l'éducation. Le projet apportera un appui en équipement et fonctionnement au CDCP dans sa phase de lancement (cofinancement avec le budget national / FCE). Un appui spécifique pourra cibler la collaboration entre le CDCP et les deux « centres de compétence » ETS Kamenge et ITAB Karuzi qui bénéficieront d'un appui par l'APEFE (dans le cadre du projet APEFE-BEET).

En outre, Le projet pourra appuyer le CDCP en passant des contrats pour le perfectionnement des « compétences de la vie » développés par les ONG qui intègrent les thèmes santé, hygiène, résolution de conflits, premiers soins, civisme, HIV / SIDA, nutrition c) entreprenariat d) rédaction de messages simples et de documents administratifs e) technique de recherche de stage et d'emploi. Le projet assurera que ces modules seront fournis aux centres directement visés dans chaque phase de projet. Des supports seront mis à disposition pour l'enseignement de mise à niveau en français et Kirundi. Le projet prendra l'initiative pour former les formateurs sur ces modules, ainsi que sur la méthodologie d'enseignement parallèle de groupes de différents niveaux dans un même espace (l'enseignant-formateur devient tuteur de plusieurs groupes d'élèves-apprenants autonomes).

Le projet accompagnera l'enseignement des modules dans les centres et il aidera à tester la qualité des enseignements par des concours et expositions au niveau provincial. Il identifiera des matériels didactiques adéquats pour mettre à niveau les compétences personnelles des enseignants-formateurs et des élèves-apprenants.

Moyens :

Une dotation en équipement; fonctionnement et expertise sur la durée du projet; facilitation externe à partir de la deuxième année (expertise).

Activité A 2.2

Enrichir les programmes par une mise à niveau des apprenants, l'insertion du renforcement des compétences personnelles et sociales, la sensibilisation à la sécurité dans le travail et l'entreprenariat

Actions possibles :

Les modules existants seront identifiés et les acteurs du projet développeront des nouveaux modules par exemple sur les thèmes suivants : a) sécurité de travail, b) « compétences à la vie » développés par les ONG (santé, hygiène, résolution de conflits, premiers soins, civisme, HIV/SIDA, nutrition) c) entreprenariat, d) rédaction de messages simples et de documents administratifs e) technique de recherche de stage et d'emploi, et les fournir aux centres directement visés dans chaque phase du projet.

Le projet mettra à disposition les supports pour l'enseignement de mise à niveau en

Kirundi, français et calcul. Les formateurs seront formés sur les modules. Ils recevront aussi des formations à la méthodologie d'enseignement parallèle de groupes de différents niveaux dans un même espace. Le projet et les agents du Ministère accompagneront l'enseignement des modules dans les centres. On testera la qualité des enseignements par des concours et des expositions au niveau provincial. Les matériels didactiques existants pour la mise à niveau des compétences personnelles seront identifiés (auprès les ONG spécialisés etc.).

Moyens :

Impression et diffusion de matériel didactique sur la durée du projet (frais).

Activité A 2.3

Développer des modules et supports pour les filières innovantes ou à promouvoir (techniques agricoles, agro-alimentaire, énergies renouvelables, briques en terre stabilisées, réparation et entretien de téléphones mobiles et petits appareils), insertion de contenus et modules innovants dans des programmes existants

Actions possibles :

Le projet contribuera à la réalisation des curricula, manuels et supports pour les filières et modules innovants et à promouvoir. Il collaborera avec le programme agricole de la CTB pour ce secteur et avec d'autres initiatives. Le projet assurera la formation des formateurs sur les modules et accompagnera l'enseignement des modules dans les centres, ensemble avec le service compétent du Ministère.

Moyens :

Facilitation externe à partir de la deuxième année (expertise)

Activité A 2.4

Développer la pratique en cours de formation par l'interaction permanente avec les acteurs économiques (formation des formateurs, stages pour les apprenants, recours aux formateurs-artisans et techniciens des entreprises) et par la mise en place d'un système d'acquisition et de mise à disposition de matière d'œuvre et consommables)

Actions possibles :

Cette activité demande un grand effort qui dépasse même l'effort nécessaire pour réaliser plusieurs autres activités. Il y a trois domaines spécifiques : la matière d'œuvre et les consommables, les formateurs et apprenants et les artisans actifs dans les mêmes filières.

Actions visant l'acquisition et l'allocation de la matière d'œuvre et des consommables (pour les établissements retenus):

Au début, l'équipe de projet analysera les points forts et faibles du système actuel d'acquisition et de mise à disposition de matière d'œuvre et de consommables, son efficacité et efficacité à tous les niveaux du circuit. Elle proposera et testera un nouveau système global d'acquisition et de mise à disposition des matières d'œuvre et de

consommables par filière. Ici, il sera nécessaire de distinguer et de clarifier le rôle des acteurs à tous les niveaux dans le cadre d'une gestion décentralisée des établissements. Le projet mettra à disposition une première et seule dotation de matière d'œuvre et de consommables par filière pour les filières soutenues. A partir de la deuxième commande, les établissements doivent accumuler les revenus par la vente des produits, afin de pouvoir acquérir les dotations suivantes. Le principe d'action sera que les dotations seront allouées aux établissements pour lesquels l'accompagnement et le suivi sont assurés et programmés selon le programme de « phasage ».

Actions visant les formateurs et apprenants (des établissements retenus):

Le projet identifiera et mettra à la disposition des formateurs les programmes de formation et les supports pédagogiques existants (par groupes d'établissements). Il identifiera et mettra à la disposition des apprenants le matériel didactique par filière (par groupe d'établissements). Ensuite, le projet organisera, ensemble avec le service central ou déconcentré compétent, la formation pratique dans les centres (selon le principe de « phasage »). Le projet appuiera (une ou deux fois) l'organisation des stages et programmera avec les maîtres de stage en entreprise un programme de placement spécifique pour chaque apprenant. Il s'assurera aussi du suivi des stagiaires par l'établissement d'origine ou un autre biais fonctionnel. Le projet formera les formateurs à la bonne utilisation des manuels, des supports et des matériels didactiques. Il réalisera le coaching des formateurs lors de l'enseignement du premier module et en tirera les leçons, avec les services compétents. Le projet aidera à développer des offres de formation spécifiques pour les anciens lauréats qui se sont installés dans un métier. Il aidera aussi à identifier les artisans et techniciens des entreprises qui pourront devenir des formateurs externes et il aidera à déterminer les modalités de collaboration.

Actions visant les artisans

Le projet entamera une série d'actions visant à convaincre le secteur économique et surtout les artisans dans les mêmes filières des CEM et EST qu'une collaboration étroite avec les centres de formation est dans leur intérêt propre. Le projet aidera à former les formateurs de travaux pratiques à l'utilisation des nouveaux outils dans les ateliers du centre et chez les artisans de la même filière. Le projet aidera les centres retenus à développer des offres spécifiques pour les artisans partenaires dans la formation et l'insertion. On identifiera la nature et les modalités de soutien nécessaires pour que les artisans accueillent les sortants et les stagiaires des établissements ciblés. Le projet facilitera les stages des formateurs dans les ateliers des artisans. Le projet prendra l'initiative pour que des établissements de formation reçoivent les artisans et leurs apprentis pour des formations en gestion et entrepreneuriat et en technologie. Le projet entamera un travail de conscientisation auprès des gestionnaires et formateurs des centres pour qu'ils acceptent et promeuvent activement la venue des artisans comme formateurs pour les travaux pratiques. Il promouvra aussi la venue des artisans qui pourront utiliser les équipements des unités de formation et de production.

Moyens :

Expertise locale (court et moyen terme) et frais 2 modules par an dans 5 ans. Formation et suivi sur 5 ans

Note :

Le rapprochement entre les établissements EFTP et les acteurs du monde économique, et surtout les artisans est au cœur de la conception du projet. Sans ce rapprochement et la cohabitation quasi quotidienne entre ces divers acteurs, le cercle vicieux formation non adaptée aux besoins, manque de matière d'œuvre, perte de productivité, manque d'attractivité des centres et des formations pour les parents, les élèves et les apprenants, ne pourra pas être rompu.

Actions possibles :

Le projet lancera des formations à l'intention des formateurs et professionnels extérieurs (artisans etc.) dans a) l'analyse de marché et l'évaluation des coûts - coût de revient et de production, bénéfice b) dans la conception des plans d'affaires c) dans l'établissement des devis et la contractualisation d) à la comptabilité pour la gestion financière des ateliers de production. En outre, le projet appuiera les établissements de se lancer dans la formation continue à l'intention des ex-lauréats, artisans et autres professionnels des métiers.

Moyens : 1 atelier national par an sur 5 ans

7.2.3 Activités sous le Résultat 3

Moyens pour tout le résultat :

Un expert assistant technique international sera recruté pour toute la durée du projet pour l'insertion et l'accompagnement des sortants et des ex lauréats à l'insertion, la création d'entreprises et le micro crédit (voir le chapitre 4 Moyens, son profil est décrit dans l'annexe).

Activité 3.1

Développer, selon les filières offertes, un programme d'insertion (placement) et d'accompagnement, en rapport avec l'analyse du marché local et national / EAC

Actions possibles :

Le projet aidera à rechercher et tester les différentes méthodes d'appui à l'insertion déjà pratiquées au Burundi et dans d'autres pays ou nouvelles : associations de lauréats, bourses premier emploi, ateliers de transition, entreprises d'insertion, épargne-crédit et / ou avantages fiscaux, terrains mis à disposition, paiement de loyer pour l'espace de production. Le projet appuiera en association avec les CEM-EST ciblés les artisans qui expriment la volonté d'accueillir les lauréats pour une période d'apprentissage organisé.

Le projet appuiera les CEM-EST ciblés dans le suivi des lauréats par filière sur la durée du projet. Il aidera à capitaliser les expériences et à les reproduire dans d'autres centres.

En outre, les agents du projet participeront à la mise en place d'organisations d'anciens lauréats, une des tâches des unités de conseil et de placement (UCP) dans les centres ciblés. Ces unités serviront de secrétariat.

On testera l'instrument des bourses de formation allouées aux meilleurs lauréats, ex-lauréats et formateurs, pour une spécialisation dans un métier innovateur et recherché par les entreprises et le marché (par exemple, les vitres des bâtiments de bureau).

L'instrument d'insertion « bourse premier emploi » qui s'est montré utile dans d'autres pays, sera testé. La bourse est constituée par un cofinancement du salaire d'un employé débutant (par exemple 50 % pour une période de 6 mois maximum, la partie restante est payée par l'employeur).

Moyens :

Collecte de données 3 fois sur la durée du projet ; 2 ateliers nationaux par an sur 5 ans ; suivi des lauréats et ex-lauréats 6 x sur la durée du projet

Activité 3.2

Permettre l'implication et la contribution des artisans et entrepreneurs dans la gestion du secteur et des établissements en tant qu'acteurs économiques organisés, en participant à l'organisation et la structuration des métiers sur les filières prioritaires au niveau local et provincial

Actions possibles :

Le projet aidera à organiser des réunions de sensibilisation sur l'auto promotion. Il appuiera la mise en place des organisations d'artisans et d'entrepreneurs autour des centres ciblés, en renforçant leur structuration par exemple, par des élections et la formation des membres. Le projet pourra aider à l'élaboration des règlements intérieurs et des statuts des associations. En outre, il appuiera l'élaboration des plans d'action par filière (réflexion sur la fonction, les priorités d'action). Finalement, le projet aidera les organisations des métiers à nouer des relations avec le système de formation et avec les autorités provinciales et locales.

Il s'est avéré utile de renforcer la demande de formation au sein du secteur économique. Une observation est que les systèmes formation - emploi qui fonctionnent, ne le font pas seulement par une organisation relativement bonne du côté offre de formation, mais surtout par une organisation relativement performante du secteur économique, par le biais de Chambres de commerce et de l'industrie, des Chambres d'artisanat et des métiers, des Associations sectorielles et de branches économiques, les syndicats etc. (en anglais appelés « Business Membership Associations »). Ces organisations ont souvent les compétences professionnelles pour concentrer et prioriser les demandes dispersées provenant des entreprises.

Moyens :

Réunions de formation : 10 réunions par région dans 6 régions (provinces) à partir de la deuxième année sur 4 ans (= 240 réunions)

Activité 3.3

Faciliter l'accès au financement (épargne et crédit) pour les lauréats et anciens lauréats en développant et suivant la collaboration entre les écoles et centres EFTP et les institutions de financement.

Actions possibles :

Le projet invitera, ensemble avec les autorités du sous-secteur EFTP, les organisations de micro crédit de la région d'implantation ciblée à présenter leurs services. Le projet mettra en place un fond de garantie qui permet aux institutions de micro crédit d'octroyer des crédits à des taux d'intérêt préférentiels. Prenant en compte les expériences dans la région centrafricaine, le projet favorisera la modalité épargne-crédit qui stipule que chaque candidat au crédit fasse la preuve de sa capacité de gérer son épargne. Le projet intégrera l'expérience du projet AEP qui expérimente déjà sur ce terrain. Le fond servira d'abord aux lauréats et ex lauréats des EST et CEM / CFP appuyés par le projet. Toutefois, comme il s'agit d'un fond de garantie, le fond ne donnera pas de prêts directs mais constitue une garantie pour les institutions financières qui octroient des prêts.

Le projet déterminera et testera les profils et modalités des crédits-types par filière et niveau d'installation (crédits d'investissement, crédits de campagne, montant et durée par filière etc.), en collaboration avec les organisations et institutions spécialisées. Les agents du projet négocieront l'assouplissement du crédit et la mise en place de produits d'épargne-crédit adaptés aux filières soutenues. Finalement, on déterminera et testera les modalités de collaboration entre les institutions de micro finances et les associations professionnelles pour l'accès aux crédits et leur sécurisation.

Le projet pourra accompagner les efforts d'épargne des lauréats ou ex lauréats en les cofinancant (par exemple pour chaque montant épargné, une prime de la même hauteur, 10.000 BIF épargnés sont cofinancés par 10.000 BIF).

En outre, le projet peut considérer la possibilité d'alimenter – à titre d'essai - les budgets communaux en fonction de l'évolution de leurs attributions, notamment en matière de maintenance ou de constructions des bâtiments.

Moyens :

Fonds de garantie.

Activité 3.4.

Faciliter l'adéquation emploi-formation

Actions possibles :

Collecte de données de base éducatives et économiques, étude de base :

Par cette activité, les agents du projet identifieront la meilleure organisation possible et les partenariats les plus réalistes pour la collecte, la codification et le traitement des

données statistiques relatives au secteur (flux d'entrants, filières en place, flux de sortants, devenir des sortants, évolution du marché de l'emploi, capacité d'accueil des établissements et leur évolution souhaitée par filière etc.).

Une étude de base (Baseline study) devra être réalisée au début du projet, portant sur l'environnement économique local et la demande de chaque lieu d'implantation actuel et potentiel (province, commune, plan de développement, métiers et entreprises en activité). Cette étude aidera à préciser la carte scolaire (implantation des écoles techniques et centres de formation) à moyen et long terme.

Tout le processus d'adéquation emploi-formation demande une intervention experte de longue durée. Il s'agit d'une facilitation pas facile à déterminer à l'avance.

Moyens :

Une assistance technique pour toute la durée du projet devra assurer la mise en place d'un axe central à la réussite des formations professionnelles.

7.2.4 Activités sous le Résultat 4

Activité A 4.1

Aménager, réhabiliter et équiper 2 CEM sélectionnés

Actions possibles :

Le projet lancera les études d'avant-projet, pour définir les spécifications techniques nécessaires à la réhabilitation et l'équipement des 2 CEM, en fonction des résultats de l'étude qui aura été réalisée pour déterminer les filières prioritaires. Les besoins en équipement de base pour les 2 filières retenues par CEM seront déterminés, ainsi que les besoins en équipement général : ordinateurs pour l'administration et les filières, espaces multimédia pour les 2 CEM.

Moyens :

Travaux de réhabilitation et fourniture d'équipements.

Activité A 4.2

Contribuer à la maintenance des établissements ciblés en fonction des résultats d'une étude de base et du budget alloué

Actions possibles :

Le projet établira, ensemble avec le service en charge, un plan de mise en œuvre qui indique, par axe de logistique³⁵, bassin d'emploi et par filière, le plan de promotion de l'accès (personnels, infrastructures, équipements, réhabilitation des bâtiments). Sur la base du plan et des résultats de l'étude de base, on identifiera les axes de logistique faciliteront l'intervention et le suivi, les bassins d'emplois et filières prioritaires. Un

³⁵ Axe de logistique: un axe routier le long le quel sont situés plusieurs établissements appuyés.

exemple : un axe facilitant la logistique peut être celui menant de Bujumbura par Gitega à Cankuzo. L'intervention par axes est un mode indiqué si on veut éviter la dispersion des moyens et des mesures en même temps. La même considération vaut pour la priorisation des filières, par exemple les filières couture, agro-alimentaire.

On devra chiffrer l'ensemble et élaborer les plans annuels d'appui par le projet. Le plan d'appui sera actualisé au moins une fois par an, dans le cadre de la planification annuelle du projet.

Le projet déterminera, ensemble avec l'autorité partenaire, les responsabilités des acteurs horizontaux (commune, province) et verticaux (ministère, direction provinciale de l'éducation – coordination EFTP) dans la mise en œuvre du plan annuel du projet. Le projet établira avec l'autorité les besoins en connexion des infrastructures : électricité, eau, eaux usées, routes d'accès, téléphone fixe et accès Internet et il priorisera et programmera le calendrier d'intervention. Le même vaut pour l'aménagement des infrastructures, telles que les clôtures, latrines, dortoirs, réfectoires, eaux usées, terrains de sport et loisirs. Finalement, l'équipe du projet assure le suivi et l'évaluation des plans annuels du projet.

Moyens :

Fonds pour gros entretien et équipement.

Activité A 4.3

Elaborer et mettre en œuvre un programme de sensibilisation sur l'utilité de la formation professionnelle

Actions possibles :

Les acteurs du projet appuieront la constitution du futur Comité provincial pour l'enseignement des métiers. Ils promouvront et aideront à établir les partenariats public-privé pour la communication : les radios de marché, les radios communautaires, des panneaux d'affichage, des groupes de théâtre. On pourra recourir à l'expérience du projet AESTP. Le projet incitera les EST-CEM-CFP à organiser des journées « portes ouvertes » et des stands lors des concours, cérémonies et fêtes. Les équipes dirigeantes des établissements inviteront les artisans dans les centres de formation et organiseront des visites chez les artisans dans leurs ateliers.

Moyens : Expertise et frais sur 5 ans

Activité A 4.4

Contribuer à la mise en place d'un système favorisant l'accès des filles et à l'adaptation des infrastructures aux personnes handicapées

Actions possibles :

Le projet aidera à identifier et chiffrer, par commune d'implantation, les jeunes filles et femmes ayant le profil d'entrée. Le projet proposera le mécanisme, les critères et les structures de décision sur le choix des bénéficiaires du financement.

Le projet financera les aménagements nécessaires pour favoriser l'accès physique des

personnes handicapées dans les établissements retenus, sur demande et présentation d'un plan d'exécution. En outre, le projet proposera les modalités et le circuit de financement, il aidera à établir le coût unitaire par type de formation et d'établissement.

Le projet et les acteurs du sous secteur chercheront les cofinancements disponibles et possibles de la part de la commune et des ministères en charge (par exemple, Ministère de la Jeunesse – Plan Jeunesse). Le projet accompagnera le suivi et l'évaluation du mécanisme et des bénéficiaires.

Moyens :

Bourses pour filles sur 5 ans, cofinancement avec d'autres sources. Travaux d'infrastructures d'accès sur 5 ans. Expert junior (pas à charge financière du projet).

7.3 Chronogramme

Budget Cod	Results/activities	Year 1				Year 2	Year 3	Year 4	Year 5
		Q1	Q2	Q3	Q4				
R_01	Les gestionnaires des écoles et centres EFTP ont acquis les compétences nécessaires pour une bonne gestion de leurs établissements dans le cadre d'un pilotage adapté								
A_01_01	Accompagner l'amélioration du pilotage secteur EFTP								
A_01_02	Développer les plans d'actions des institutions ciblées								
A_01_03	Former le personnel en gestion interne								
A_01_04	Créer et gérer les ateliers de travaux pratiques (UP)								
R_02	Les écoles et centres EFTP appuyés offrent une formation qui répond à la demande de l'environnement économique et social et fournit aux apprenants des réelles capacités professionnelles								
A_02_01	Appuyer le CDCP								
A_02_02	Enrichir les programmes								
A_02_03	Développer modules et supports pour filières innov.								
A_02_04	Valoriser la pratique dans la formation								
A_02_05	Informar les formateurs et artisans sur le fonctionnement des ateliers prod.								
R_03	Les écoles et centres EFTP ont mis en place des mécanismes d'insertion des lauréats dans la vie active et nt formalisé des liens de collaboration avec les acteurs politiques, économiques et sociaux proches de leur milieu d'implantation								
A_03_01	Programme d'insertion en rapport avec l'analyse du marché								
A_03_02	Contribuer à l'organisation des métiers								
A_03_03	Faciliter la collaboration avec les institutions de financement								
A_03_04	Amélioration de l'adéquation formation-emploi								
R_04	L'accès aux dispositifs de formation technique et professionnelle est facilité par a) l'aménagement, la réhabilitation et l'équipement de 2 CEM du réseau national dans les provinces de Bujumbura-rural et Cankuzo b) la contribution à la maintenance des établissements ciblés c) la promotion de la formation technique et professionnelle dans la population								
A_04_01	Réhabiliter et équiper 2 CEM, Bujumbura Rural et Cankuzo								
A_04_02	Contribuer à la maintenance des établissements ciblés								
A_04_03	Sensibilisation à l'utilité des formation								
A_04_04	Améliorer l'accès aux filles et les infrastructures pour les personnes handicapées								

7.4. TdR personnel long terme

L'utilisation du genre grammatical masculin couvre à la fois les personnes concernées, femmes et les hommes. Les femmes sont particulièrement encouragées à présenter leur candidature et la sélection tiendra compte de l'égalité et l'équilibre au niveau des ressources humaines.

7.4.1. Direction du projet

Directeur national

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français et kirundi (la connaissance de l'anglais constitue un plus)
Durée :	48 mois
Nommé par l'agrément du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la formation Professionnelle et de l'Alphabétisation et soumis à l'agrément de la CTB.	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> coordonne la mise en œuvre et le suivi des activités et assure la collaboration avec les services partenaires ; assure le contact avec d'autres projets, notamment ceux qui financent des activités dans les mêmes domaines et/ou les mêmes régions, aux fins d'harmoniser les modes d'intervention ; assure les rapports semestriels, annuels ainsi que le rapport final conformément aux indications contenues dans le document du projet (en commun avec le délégué à la gestion); assure les rapports financiers conformément au canevas et périodicités en application à la CTB (en commun avec le délégué à la gestion); assure la bonne collaboration avec les responsables du secteur éducation ; supervise la gestion des ressources du projet mis à sa disposition ; participe, avec un appui externe, à la capitalisation des expériences du projet ; prépare la SMCL ensemble avec le délégué à la gestion ainsi que l'état d'avancement des activités sur le terrain; participe, sans droit de vote, aux réunions de la SMCL dont il assure le secrétariat (en commun avec le délégué à la gestion) ; assure la communication avec le senior management 	<p>Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> est diplômé d'études supérieures (licence ou diplôme universitaire – niveau bac+4 ou équivalent) ; possède une expérience dans le secteur de l'éducation, et plus particulièrement dans le domaine de la formation professionnelles ; a d'excellentes capacités en gestion de projets, en management des ressources humaines, ainsi qu'une bonne connaissance de la problématique de l'enseignement; possède de bonnes connaissances du fonctionnement du ministère et des services d'éducatives ; possède également de bonnes aptitudes communicationnelles et de 'networking' ; possède de préférence une expérience dans la gestion d'un ou de plusieurs projets de coopération internationale ; a des bonnes capacités de présentation et de modération ; possède une bonne capacité de formulation de rapports et autres documents écrits ; maîtrise des outils informatiques.

<p>au niveau du ministère et assure les rapports internes au niveau du ministère ;</p> <p>acteur proactif pour atténuer les risques identifiés et pour résoudre les conflits potentiels;</p> <p>acteur pro-actif pour défendre les intérêts du projet contre l'exploitation privée et la corruption.</p>	
--	--

Assistant technique – délégué à la cogestion

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français et bonnes bases en anglais
Durée :	48 mois
Recruté par l'Agence Belge de Coopération (CTB) avec l'agrément du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la formation Professionnelle et de l'Alphabétisation	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>II :</p> <p>apporte son expertise technique à l'ensemble de la mise en œuvre et du suivi des activités, appuie la collaboration avec les services partenaires et transfert ses propres connaissances vers le DI ;</p> <p>examine la situation au début du projet, si nécessaire, actualise les orientations opérationnelles et le met pour validation à la première SMCL du projet ;</p> <p>assure la mise en œuvre opportune de toutes les actions et supervise dans les aspects techniques et pédagogiques le travail des experts internationaux et nationaux ;</p> <p>assure les liens et synergies des activités dans les différents volets et suit de près la planification des activités;</p> <p>assure les échanges et synergies avec d'autres interventions dans le domaine de la formation des enseignants et organise dans ce cadre- là régulièrement des réunions de concertation;</p> <p>assure le respect des thèmes transversaux dans les différents volets du projet (l'environnement, personnes handicapées, genre, HIV/SIDA, ...) ;</p> <p>assure les rapports semestriels, annuels ainsi que le rapport final conformément aux indications contenues dans le document du projet (en commun avec le directeur d'intervention) ;</p>	<p>II :</p> <p>est diplômé d'études supérieures (licence ou diplôme universitaire – niveau bac+4 ou équivalent) ;</p> <p>possède une expérience dans le secteur de l'intégration professionnelle, de préférence dans le domaine de la formation professionnelle;</p> <p>a d'excellentes capacités en gestion de projets et en management des ressources humaines;</p> <p>possède également de bonnes aptitudes communicationnelles et le sens du 'networking' ;</p> <p>possède une expérience dans la gestion d'un ou de plusieurs projets de coopération internationale ;</p> <p>a de grandes facilités de présentations et d'exposés et de gestion de réunions (s'exprime facilement) ;</p> <p>possède une excellente capacité rédactionnelle (formulation de rapports et autres documents écrits) ;</p> <p>possède un excellent niveau de français oral et écrit, la connaissance de l'anglais est un atout ;</p> <p>maîtrise les outils informatiques courants.</p>

<p>surveille la rédaction des rapports financiers conformément au canevas et périodicités en application à la CTB ;</p> <p>surveille toutes les procédures d'appels d'offres pour travaux et fournitures d'équipements et la rédaction des dossiers d'appels d'offres (en collaboration avec le RAF international, le financial officer et le gestionnaire des marchés publics) ;</p> <p>supervise la gestion des ressources du projet (en commun avec le directeur d'intervention);</p> <p>participe à la capitalisation des expériences du projet ;</p> <p>prépare la SMCL ensemble avec le directeur national ; suit l'état d'avancement des activités sur le terrain;</p> <p>participe, sans droit de vote, aux réunions de la SMCL.</p>	
--	--

7.4.2. Le personnel d'appui administratif et financier

Secrétaire

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français et kirundi
Durée :	60 mois
Recruté par la direction du projet. Le / la secrétaire travaillera sous la responsabilité directe du coordinateur national (directeur de l'intervention)	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>Il aura les attributions et les responsabilités suivantes :</p> <p>assiste le directeur d'intervention et le délégué à la cogestion dans la programmation des activités et dans l'échéancier pour toutes les tâches administratives et financières (rapports techniques et financiers, demandes de transfert de fonds etc.) ;</p> <p>reçoit les visiteurs, assume le service téléphone, surveille et organise le personnel d'appui (chauffeurs et plantons) ;</p> <p>gère la classification et l'archivage des documents et courriers ;</p> <p>assure la disponibilité et l'état fonctionnel de tout l'équipement de bureau ainsi que des véhicules.</p>	<p>Il :</p> <p>est diplômé dans le domaine du secrétariat de direction ;</p> <p>possède de préférence une expérience de travail comme chef de bureau dans une entreprise privée ;</p> <p>possède de préférence une expérience dans un poste similaire dans le cadre d'un projet de coopération internationale sera un atout supplémentaire ;</p> <p>La bonne maîtrise des outils informatiques est indispensable.</p>

Financial Officer

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français et Kirundi
Durée :	60 mois
Recruté par la direction du projet. Le financial officer travaillera sous la responsabilité de la direction de l'intervention	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>Sous la supervision de l'assistance technique et de l'équipe de suivi du projet, le gestionnaire financier et administratif il :</p> <p>assure le suivi des processus comptabilité selon les instructions et procédures émanant de la représentation et dans le respect des réglementations locales pour permettre à la direction de projet de disposer dans les délais impartis d'une information financière fiable et complète :</p> <ul style="list-style-type: none"> • supervision de l'enregistrement et du timing de la comptabilité ; • encadrement dans les procédures comptables ; • assurance de la bonne gestion comptable (réconciliation de la comptabilité) en exerçant les contrôles requis (conformité, contrôle des pièces justificatives); • contribution aux audits internes et externes ; <p>assure le suivi des cash-flows du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérification des soldes bancaires des comptes et veiller à leur alimentation ; • veiller au respect des autorisations et à l'exhaustivité des dossiers de paiement ; • participation à la préparation des demandes trimestrielles d'alimentation en trésorerie ; • supervision de la tenue de la caisse ; <p>effectue le suivi financier du projet pour pouvoir communiquer les rapports et analyses nécessaires à la direction de projet pour permettre une gestion efficace et efficiente:</p> <ul style="list-style-type: none"> • appuyer dans le suivi budgétaire des projets (analyse des coûts, suivi des engagements, identifier les dépassements potentiels, suivi des actions des projets) et proposition des actions à prendre ; 	<p>Il :</p> <p>est titulaire d'un diplôme en gestion ou en comptabilité ;</p> <p>a une expérience professionnelle (dans le domaine) de 5 ans au minimum. L'expérience dans un projet de coopération internationale ou organisation non gouvernementales est un atout ;</p> <p>a une bonne connaissance de la législation sociale du Burundi ;</p> <p>maîtrise des principes de marché public ;</p> <p>a une maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, etc....) ;</p> <p>est capable de travailler en équipe ;</p> <p>a une bonne capacité d'analyse et de résolution des problèmes ;</p> <p>dispose d'une certaine flexibilité dans l'organisation du travail étant donné le contexte particulier du projet ;</p> <p>est orienté résultats ;</p> <p>est rigoureux ;</p> <p>a une excellente maîtrise du français.</p>

<ul style="list-style-type: none"> • participer à l'élaboration des planifications financières trimestrielles ; • développement de procédures de contrôle interne spécifique au projet ; • informer/former l'équipe du projet aux procédures de gestion financière à appliquer ; • établissement des rapports financiers du projet ; • préparer le bilan financier du projet ; <p>assure que la mise à disposition du matériel / équipement / installation nécessaire au projet soit réalisée en respectant les procédures CTB et la réglementation locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurer du bon déroulement du cycle des achats (procédures, marchés publics, pièces justificatives,...) ; • contrôle de l'application stricte de toutes les procédures et réglementation par le projet (y compris pour les DAO, veiller à ce que l'ensemble des documents requis soient présents) ; • accompagner les marchés de travaux, fournitures et services ; • assurer le suivi des engagements et contrats du projet ; • assurer de la bonne gestion des inventaires ; <p>supervise les matières administratives et la mise en place de procédures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'assurer la bonne application des procédures administratives et comptables de la CTB ainsi que de la législation locale (également en terme de gestion des RH) ; • contribuer au développement du manuel de procédures spécifiques projet ; • gérer et effectuer le suivi des contrats du personnel du projet ; • assurer la tenue à jour du livre du dossier des employés. 	
--	--

7.4.3. Experts d'appui transversal

Responsable administratif et financier international

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français
Durée :	60 mois (1/2 temps), avec possibilité de prolongation en fonction d'analyse de besoins dans les interventions futures dans le secteur d'éducation
Recruté par la CTB avec l'agrément du partenaire. Le responsable administratif et financier travaille sous la responsabilité directe de la direction de l'intervention et s'intègre dans l'équipe des programmes.	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>Le responsable administratif et financier international assume la responsabilité de la gestion financière et administrative des deux programmes (Santé et Éducation). Il appuie les équipes techniques des composantes et supervise les équipes financières et administratives. Le responsable administratif et financier est chargé des tâches suivantes :</p> <p><i>Achats et logistique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> élabore le plan de passation des marchés publics ; supervise le processus d'achat et en accroît continuellement l'efficacité ; assure le respect des règles de marché public (burundais et belge) ; supervise la gestion du matériel, véhicules, infrastructures ; assure la gestion et le suivi des contrats ; <p><i>Gestion budgétaire et rapportage financier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> assure le suivi financier : (limites budgétaires et disponibilités budgétaires) ; rapporte sur l'avancement budgétaire du programme ; suit l'utilisation efficace de fonds ; élabore des propositions de changement budgétaire et des programmations financières. <p><i>Comptabilité et gestion de la trésorerie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> supervise, consolide et valide la comptabilité ; suit de la position de trésorerie et gère les 	<p>Il :</p> <ul style="list-style-type: none"> est en possession au minimum d'un diplôme de niveau universitaire en sciences économiques 'appliquées' ou niveau équivalent acquis par de l'expérience ; possède une expérience d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle en gestion financière ou audit ; possède une expérience dans le domaine de la coopération au développement ; possède une expérience dans la gestion d'équipe ; possède une expérience en gestion des ressources humaines et marché publics constitue un atout ; a une bonne connaissance des applications informatiques ; a une bonne connaissance du français. Connaissance pratique du néerlandais en de l'anglais ; travail en équipe, tout à fait à même de collaborer avec des collègues issus de contextes différents ; possède des fortes qualités analytiques et rédactionnelles, la sensibilité aux chiffres, le sens de la responsabilité et initiative ; est orienté résultat-solution ; a le talent d'organisateur ; est précis et pro-actif.

<p>appels de fonds ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • supervise la préparation des paiements et approuver les paiements. <p><i>Gestion du personnel local :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • assure la gestion administrative du personnel local (contrat, payroll, congés) ; • appuie le recrutement et sélection du personnel. <p><i>Administration du programme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • supervise la clôture entre les projets des différents PIC ; • supervise l'intégration des tranches financières supplémentaires. <p><i>Gestion des audits :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • analyse des rapports d'audit et fournir un feedback aux auditeurs. <p><i>Développement et communication d'instruments de gestion et d'instructions de travail :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • développe et actualise un Manuel de mise en œuvre du Programme ; • développe des outils de gestion propre aux besoins du Programme. <p><i>Renforcement des capacités des structures partenaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • appuie le développement des services administratifs et financiers des Ministères centraux dans le cadre de la Réforme des Finances Publiques ; • appuie le renforcement de compétences et création d'outils pour la gestion administrative et financière des services décentralisés. <p><i>Gestion de l'équipe administrative et financière :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • planifie des activités ; • fixe les objectifs ensemble avec les collaborateurs ; • motive, encadre et suit les collaborateurs ; • développe des compétences des collaborateurs. 	
--	--

Gestionnaire Local des Marchés Publics

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français et kirundi
Durée :	48 mois
Recruté par la Représentation de la CTB. Le gestionnaire travaillera sous la responsabilité directe du responsable administratif et financier international	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>Il aura les attributions et les responsabilités suivantes :</p> <p>rédige la partie juridico-administrative des DAO à partir des « Termes de référence » fournis par les experts techniques;</p> <p>finalise les DAO en concertation avec les experts techniques pour assurer la complétude du dossier;</p> <p>détermine les procédures de passation adéquates par marché et, le cas échéant, motive l'usage des procédures d'exception</p> <p>lance le marché et publie les avis d' appel d' offres dans les publications prévues à cet effet;</p> <p>appuie le processus de sélection et d' attribution des marchés et veille à ce que les procédures soient respectées (participer aux ouvertures, dépouillements, analyses, négociations, etc...);</p> <p>assure le suivi du traitement des dossiers auprès des instances de contrôle compétentes;</p> <p>exécute des tâches administratives (rédaction de lettres, classement, prise de notes, rédaction de PV,...);</p> <p>centralise des informations dans un dossier et procède à l'archivage des dossiers terminés;</p> <p>gère le registre/programmation des marchés publics du programme;</p> <p>collabore sur tout domaine utile avec la Représentation permanente de la CTB, plus particulièrement avec le conseiller MP, notamment fournit toute information utile à ce dernier pour ses rapports avec le siège</p> <p>établit lors de sa prise de fonction un plan de transfert de compétences aux responsables MP du Ministère de l'enseignement de base;</p> <p>informe immédiatement le Delco et le conseiller marchés publics de la Représentation de toute irrégularité constatée, de toute tentative de manœuvre frauduleuse ou de toute existence de risque potentiel</p>	<p>Il :</p> <p>est en possession au minimum d'un diplôme universitaire, de préférence en droit (administratif), sciences humaines ou sciences économiques</p> <p>possède au minimum 5 ans d'expérience professionnelle dans la gestion administrative des marchés publics nationaux et internationaux</p> <p>une connaissance avérée du nouveau code des marchés publics du Burundi (entré en vigueur en octobre 2008) est un atout majeur</p> <p>une expérience avérée dans la remise d'avis critiques sur le déroulement de procédures de passation de marchés publics est un atout</p> <p>une expérience avérée en formation est un atout</p> <p>a d'excellentes connaissances du français écrit et oral</p> <p>a de bonnes compétences rédactionnelles</p> <p>a un bon sens de la précision et des responsabilités et des capacités à travailler de manière autonome,</p> <p>a des capacités d'analyse, des capacités de synthèse, des capacités à transmettre aisément l'information</p> <p>est proactif, intègre, fait preuve d'objectivité</p> <p>une expérience dans un poste similaire dans le cadre d'un projet de coopération internationale sera un atout supplémentaire ;</p> <p>n'a fait l'objet d' aucune condamnation et est moralement irréprochable ;</p> <p>maîtrise les outils informatiques courants.</p>

avérée d'introduction de recours.	
-----------------------------------	--

7.4.3.3. Ingénieur civil-architecte international

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français
Durée :	48 mois (20%)
Recruté par la CTB avec l'agrément du partenaire	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>Il aura les attributions et les responsabilités suivantes :</p> <p><i>Préparation des constructions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • appuie le projet dans la mise en place de la planification de l'ensemble des travaux à réaliser dans le programme sectoriel ; • appuie les projets dans la rédaction de TdR et dans le processus de sélection des collaborateurs en charge des infrastructures au sein de chaque projet ; • appuie à la rédaction de la partie technique du DAO et à la sélection de consultants et des bureaux d'études en charge de la conception des infrastructures/constructions et suivi des travaux ; • conseille le gestionnaire MP dans les aspects techniques des appels d'offres « construction » ; • participe aux dépouillements des offres reçues ; • encadre la conception des projets de construction ou de réhabilitation jusqu'à leurs plans définitifs ; • contrôle techniquement les plans et la budgétisation effectués par les bureaux d'études pour les constructions prévues dans le programme sectoriel ; • conçoit les cahiers de charge des travaux de construction/ réhabilitation identifiée par les volets du programme ; • chiffre les valeurs des travaux à entamer ; • organise les visites d'acceptation provisoire et 	<p>Il :</p> <p>est diplômé d'études supérieures (licence ou diplôme universitaire – niveau bac+4 ou équivalent) ;</p> <p>possède au moins 7 ans d'expérience en construction civile dont au moins 4 ans dans les pays en développement ;</p> <p>a une expérience en suivi et contrôle des travaux de construction notamment des écoles ;</p> <p>a une expérience en architecture durable en milieu tropical ;</p> <p>a une expérience en marchés publics ;</p> <p>a une expérience en gestion de projet ;</p> <p>a des capacités de négociation prouvées ;</p> <p>maîtrise les logiciels informatiques courants ;</p> <p>a une excellente maîtrise du français ;</p> <p>la connaissance de l'environnement burundais est un atout.</p>

<p>définitive des travaux réalisés, y compris des visites successives pour contrôler les corrections réalisées par l'entrepreneur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribue au rapportage du programme et aux informations nécessaires pour les réunions de la SMCL ; • favorise la prise en compte des thèmes transversaux de la coopération belge dans la conception des ouvrages, notamment le 'genre', les 'handicapés' et l'environnement. <p><i>Exécution des constructions et suivi et conseil :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • appui à la rédaction de la partie technique du DAO et participation à la sélection (de consultants et) des entrepreneurs en charge des travaux de construction ; • valide les rapports de contrôle des travaux ; • donne des conseils techniques en cas de conflit juridique ; • assure la qualité et appuie le programme dans le suivi des travaux ; • participe à des visites de terrain pendant les travaux de façon à auditer et éventuellement recadrer les prestations du contrôleur des travaux ; • appui techniquement le programme dans les réceptions provisoires et définitives ; • conseille le programme par rapport aux paiements et des outils de paiement ; • met en place une méthodologie de suivi de chantier ; • appui à la résolution de problèmes spécifiques ; • assure les réceptions définitives si le programme est clôturé. <p><i>Renforcement des capacités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place d'une stratégie de renforcement des capacités et propositions des formations et des candidats au programme 'bourses' de la coopération belge ; • renforce les capacités du personnel technique du programme à travers une collaboration/concertation étroite ; • contribue à la mise en place d'un programme de maintenance ; • élabore éventuelle d'instruments et de 	
--	--

procédures spécifiquement liées au programme ; <ul style="list-style-type: none"> capitalise des expériences et tirer les leçons des programmes pour les prestations futures et conseils à communiquer au ministère (sur: stratégie à long terme, planification, normes, code sanitaire, etc. ...). 	
--	--

7.4.4. Assistance technique du projet

Expert national en formation

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français, Kirundi
Durée :	60 mois
Recruté par la direction du projet. Travaille sous la responsabilité directe de la direction de l'intervention.	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>Il aura les attributions et les responsabilités suivantes :</p> <p>contribue avec les services concernés à l'organisation des formations pédagogiques prévues dans le cadre du projet ;</p> <p>assure avec les partenaires pour formation l'organisation et le suivi du programme ;</p> <p>facilite l'implication et la contribution des formateurs des établissements appuyés en tant qu'acteurs des formations organisées ;</p> <p>participe à l'organisation et la structuration des formations données pour le projet au niveau local et provincial ;</p> <p>participe à la capitalisation au niveau structurel des expériences de formation pour une meilleure qualité des formations données dans le secteur EFTP ;</p> <p>prépare, en collaboration avec le responsable du projet, la programmation des activités incluant l'aspect financier ;</p> <p>contribue à l'élaboration des rapports d'activités, en appui des responsables du projet.</p>	<p>Il :</p> <p>est diplômé(e) d'études en pédagogie ou a une expérience équivalente ;</p> <p>possède une expérience professionnelle dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion professionnelle ;</p> <p>a une expérience dans la gestion d'interventions de formations au Burundi ;</p> <p>possède de bonnes aptitudes communicationnelles ;</p> <p>a de bonnes capacités de présentation exposé et de gestion de réunion ;</p> <p>possède une bonne capacité de formulation de rapports et autres documents écrits ;</p> <p>possède un bon niveau de français et de Kirundi oral et écrit ;</p> <p>maîtrise les outils informatiques courants.</p>

Expert international en adéquation formation-emploi

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français
Durée :	60 mois
Recruté par l'Agence Belge de Coopération (CTB) avec l'agrément du Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la formation Professionnelle et de l'Alphabétisation. Il travaille sous la responsabilité directe de la directions de l'intervention.	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>Il aura les attributions et les responsabilités suivantes :</p> <p>contribue avec les différents ministères concernés à une analyse du marché de l'emploi dans les secteurs et les régions concernées par le projet ;</p> <p>assure avec les partenaires pour chaque filière, un programme d'insertion (placement) et d'accompagnement, en rapport avec l'analyse du marché local et national / EAC ;</p> <p>facilite l'implication et la contribution des artisans et entrepreneurs dans la cogestion du secteur et des établissements en tant qu'acteurs économiques organisés ;</p> <p>participe à l'organisation et la structuration des métiers sur les filières prioritaires pour le projet au niveau local et provincial ;</p> <p>propose une méthodologie pour l'observation du marché de l'emploi et l'identification d'acteurs et partenaires pour l'insertion professionnelle au niveau provincial et local ;</p> <p>participe à la capitalisation au niveau structurel des expériences dans l'adéquation formation-emploi ;</p> <p>contribue à la réalisation d'une étude sur la demande de formation professionnelle ;</p> <p>faciliter l'accès au financement (épargne et crédit) pour les lauréats et anciens lauréats en développant et suivant la collaboration entre les écoles et centres EFTP et les institutions de financement ;</p> <p>prépare, en collaboration avec le responsable du projet, la programmation des activités incluant l'aspect financier ;</p> <p>contribue à l'élaboration des rapports d'activités, en appui des responsables du projet.</p>	<p>Il :</p> <p>est diplômé(e) d'études supérieures (licence ou diplôme universitaire – niveau bac+4 ou équivalent) dans un domaine utile (économie, droit, sociologie, pédagogies,...) ;</p> <p>possède une expérience professionnelle dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion professionnelle et/ou de la création d'emploi ;</p> <p>a une expérience dans la gestion d'intervention de coopération au développement, de préférence en Afrique subsaharienne;</p> <p>possède de bonnes aptitudes communicationnelles ;</p> <p>a de bonnes capacités de présentation exposé et de gestion de réunion ;</p> <p>possède une bonne capacité de formulation de rapports et autres documents écrits ;</p> <p>possède une expérience confirmée dans le domaine de l'accompagnement à l'insertion ou de la création d'entreprises out du micro crédit ;</p> <p>possède un bon niveau de français oral et écrit ;</p> <p>possède une connaissance de base en anglais ;</p> <p>maîtrise les outils informatiques courants.</p>

Expert junior en thématique 'genre-VIH'

Lieu d'affectation :	Bujumbura
Langue :	Français
Durée :	24 mois
<u>Hors financement du projet !</u>	
Possibilités de recrutement seront examinées par l'Agence Belge de Coopération (CTB) Il travaillera sous la responsabilité directe de la direction de l'intervention.	

Rôles et responsabilités	Profil de qualification
<p>Il aura les attributions et les responsabilités suivantes :</p> <p>contribuer aux mesures favorisant l'accès pour les jeunes filles et femmes à l'enseignement technique et la formation professionnelle ;</p> <p>attirer l'attention sur l'intégration du thème 'genre' dans les activités du projet afin de mieux équilibrer les actions ;</p> <p>sensibiliser les bailleurs de fonds, le ministère de tutelle, les bénéficiaires et partenaires à la prise en compte du genre ;</p> <p>collecter et partager les informations ;</p> <p>réaliser des études ;</p> <p>faire le suivi et l'évaluation des actions 'genre' ;</p> <p>émettre des recommandations pour d'autres projets;</p> <p>participer à la gestion du projet ;</p> <p>participer à la mise sur pieds d'un suivi des apprenants avec une attention particulière 'genre'.</p>	<p>Il:</p> <p>est diplômé d'études supérieures (licence ou diplôme universitaire – niveau bac+4 ou équivalent) dans un domaine socio-économique ou psychopédagogique ;</p> <p>possède une expérience dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion professionnelle ;</p> <p>possède de bonnes aptitudes communicationnelles ;</p> <p>fait preuve d'ouverture, d'esprit d'équipe, d'autonomie dans l'organisation de son travail ;</p> <p>veut apprendre et partager ses connaissances ;</p> <p>possède un bon niveau de français oral et écrit ;</p> <p>maîtrise les outils informatiques courants.</p>

7.5 Création du MEBSEMFPFA

7.5.1 Direction Générale de l'Administration de l'ET-EM-FP

Selon le décret (p. 26 – 29), la **Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et la Formation Professionnelle** est notamment chargée de :

- mettre en œuvre la politique nationale d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle ;
- assurer la responsabilité de planification, du suivi, du pilotage et de l'évaluation des programmes, des actions et des activités de ses services en collaboration avec le bureau de la planification ;
- exécuter les programmes du Gouvernement en matière d'enseignement des métiers, de la formation et du perfectionnement professionnel ;
- orienter les activités relatives à l'encadrement de la jeunesse non scolarisée et déscolarisée ainsi que les groupes vulnérables en matière de l'enseignement des métiers et d'insertion socioprofessionnelle ;
- coordonner, contrôler et évaluer les activités des directions et des services placés sous sa dépendance ;
- reconnaître et valider les qualifications de l'enseignement technique, des métiers et de formation professionnelle ;
- déterminer les passerelles entre l'enseignement professionnel et l'enseignement technique ;
- superviser les projets dont elle est chargée de suivre l'exécution ;
- tenir le registre des métiers et faire des propositions de modification suivant l'évolution de la technologie ;
- participer à l'élaboration de la politique du Gouvernement en matière d'enseignement technique, enseignement des métiers et formation professionnelle ;
- animer et contrôler les activités des écoles secondaires d'enseignement techniques et professionnel ;
- superviser la gestion des écoles secondaires techniques et professionnelles ;
- coordonner et contrôler les activités des centres de formation professionnelle ;
- concevoir et mettre en œuvre en collaboration avec les services concernés des stratégies de développement quantitatif et qualitatif de l'enseignement secondaire technique, des métiers et de la formation professionnelle ;
- assurer le suivi des actions visant le développement de la coopération dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel ;
- préparer et exécuter les budgets alloués à l'enseignement secondaire technique, des métiers et de la formation professionnelle ;
- diffuser et assurer le suivi des instructions du Ministre dans les écoles secondaires, techniques, métiers et formation professionnelle (publiques, communales et privées) ;
- réhabiliter, organiser et orienter les Centres d'Enseignement des Métiers et les centres de formation artisanale en matériel et en personnel nécessaire aux activités de formation et du perfectionnement professionnels ;

- étudier comment récupérer les pertitions scolaires de l'enseignement primaire fondamental ;
- contrôler et faire évoluer les pratiques d'appréciation du personnel ;
- en collaboration avec le Centre de développement des compétences professionnelles elle est en outre chargée de :
 - faire des études et recherche en termes de besoins locaux de formation par rapport au marché de l'emploi et de la consommation;
 - suivre l'évolution de la technologie et de la recherche au niveau national, régional et international pour les métiers existants et les nouveaux métiers jugés nécessaires pour le pays ;
 - déterminer le cadre de développement et de reconnaissance des compétences professionnelles maîtrisées ;
 - organiser des actions de promotion de la norme à travers les comités sectoriels, colloque ou congrès, revue, journal, lettre circulaire, site Internet, etc ;
 - organiser la formation continue de haut niveau technologique des formateurs et développer les compétences de la main d'œuvre dans les entreprises publiques et privées ;
 - servir de relais pour l'importation ou transfert de technologies nouvelles au profit de la vie socio-économique et professionnelle du Burundi ;
 - établir des partenariats avec les établissements de renom dans le domaine de transfert des technologies.

La Direction de l'Enseignement Technique est chargée de :

- assurer la responsabilité de planification, du suivi, du pilotage et de l'évaluation des activités de son département ;
- animer et contrôler le fonctionnement des écoles secondaires techniques publiques, des écoles secondaires communales et des établissements privés d'enseignement technique ;
- participer à la conception et à la mise en oeuvre des stratégies de développement de l'enseignement technique public ;
- assurer et contrôler l'utilisation des ressources financières et matérielles et la gestion des produits de l'autofinancement des écoles techniques publiques et des écoles secondaires communales d'enseignement technique ;
- participer à l'élaboration et à l'exécution des stratégies de promotion des écoles secondaires communales et des établissements privés d'enseignement technique ;
- proposer au recrutement, à la promotion et au cas échéant à la sanction du personnel des écoles techniques et de formation professionnelle publique, et des écoles secondaires communales d'enseignement technique en collaboration avec le responsable chargé des ressources humaines ;
- évaluer constamment les ressources humaines, matérielles et en infrastructures relatives à l'enseignement technique.

La Direction de l'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle est notamment chargée de :

- assurer la responsabilité de planification, du suivi/pilotage et de l'évaluation des activités de son département ;
- évaluer constamment les ressources humaines, matérielles et en infrastructures relatives à l'enseignement des métiers et la formation professionnelle ;

- tenir les statistiques des autres paliers du Ministère ayant en charge de l'Education et la Formation en vue d'appuyer la régulation des flux ;
- proposer les modules et les normes de formation ;
- coordonner la conception des modules de formation ;
- identifier les modes d'insertion socio-économique des lauréats de la formation ;
- mettre à exécution les modules professionnels en respectant les normes de formation dans les Centres d'Enseignement des Métiers ;
- assurer le suivi-évaluation pédagogique dans les Centres d'Enseignement des Métiers et de la Formation Professionnelle ;
- mettre en exécution les modules professionnels en respectant les normes de formation dans les Centres de Formation Professionnelle ;
- animer et contrôler le fonctionnement des Centres d'Enseignement des Métiers et des Centres de Formation Professionnelle;
- participer à la conception et à la mise en œuvre des stratégies de développement de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle ;
- assurer et contrôler l'utilisation des ressources financières et matérielles et la gestion des produits de l'autofinancement des Centres d'Enseignement des Métiers et des Centres de Formation Professionnelle et des établissements privés d'enseignement professionnel ;
- participer à l'élaboration et à l'exécution des stratégies de promotion des Centres d'Enseignement des Métiers et des Centres de Formation Professionnelle et des établissements privés d'enseignement professionnel;
- concevoir un programme approprié d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle pour les groupes spécifiques afin que l'insertion socioprofessionnelle puisse promouvoir leur auto-emploi ;
- en collaboration avec les autres ministères, identifier les modes d'insertion socio-économique des lauréats de la formation ;
- étudier comment récupérer les pertes scolaires de l'enseignement primaire fondamental.

7.6 Liste des documents consultés

Documents consultés pour la production du Dossier technique et financier

Projet d'appui à la formation professionnelle et technique AFPT

Mai - juin 2011

	Nom	Statut, éditeur	Date
1	Burundi – Programme indicatif de coopération (PIC) 2010-2013 Stratégies et modalités de transition vers l'approche programme sectorielle	Coopération belge	Décembre 2010
2	Projet de Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation (PSDEF) 2009 – 2016	République du Burundi Brouillon non officiel	26 juin 2009
3	Plan d'action 2011	Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation	Décembre 2010
4	Décret No. 100 / 125 du 21 avril 2011 portant organisation du Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation	Cabinet du Président	21 avril 2011
5	Rapport de mission Revue Sectorielle de l'Education	Coopération belge	Février 2011
6	Compte-rendu de la mission du Pôle de Dakar	UNESCO / BREDA Dakar	18-22 avril 2011
7	Rapport annuel de suivi Q1 2010 – Q1 2011	Fonds Commun de l'Education	Mars 2011
8	Manuel de procédures du Fonds commun de l'éducation (FCE)	Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Ministère des finances	Décembre 2010
9	Politique nationale d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle - projet	Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers et de l'alphabétisation	Décembre 2009

	Nom	Statut, éditeur	Date
10	Statistiques du secteur éducatif burundais : Annuaire 2009/2010. Tome 2 : 'Enseignement secondaire généra et pédagogique, formation professionnelle et enseignement des métiers	Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Novembre 2010
11	Etude sur les stratégies de développement de l'enseignement technique et professionnel au Burundi. Diagnostic	SFERE (Société française d'exportation des ressources éducatives) / Secrétariat exécutif opérationnel pour la mise en œuvre du Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation PSDEF	Mars 2011
12	Document stratégique de développement de l'enseignement technique et professionnel au Burundi – Propositions d'amélioration	SFERE (Société française d'exportation des ressources éducatives) / Secrétariat exécutif opérationnel pour la mise en œuvre du Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation PSDEF	Avril 2011
13	Etude de diagnostic du système de formation des enseignants	Institutions et Développement (I&D)	Mai 2010
14	L'itinéraire professionnel du jeune africain. Les résultats d'une enquête auprès des jeunes leaders africains sur les dispositifs de formation professionnelle post-primaire	Document de travail 78, AFD Auteurs : Richard Walther, Marie Tamoifo	Janvier 2009
15	Métiers porteurs : le rôle de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'insertion professionnelle à partir de l'analyse de 3 pays en développement	Document de travail 111, AFD Auteurs : Sandra Barlet (GRET), Christian Baron (GRET), Nicolas Lejosne (AFD)	Avril 2011
16	Revue sectorielle conjointe de l'éducation	Aide-mémoire conjoint	1-9 février 2011
17	Projet AESTP : Rapport d'évaluation finale	Auteurs: Ben Van Baeren, Prudence Ndayishimiye	Octobre 2010
18	Projet AESTP : Rapport final	Auteurs : Co-direction	Octobre 2010
18	Projet AEP : Rapport annuel 2010	Auteurs : Co-direction	Début 2011
19	Projet FIE : Dossier technique et financier (DTF)	Projet de formation initiale des enseignants, CTB	Avril 2011
20	Projet AEP : Dossier technique et financier (DTF)	Projet d'appui à l'enseignement professionnel, CTB	Septembre 2008

21	IRC Project Description	International Rescue Committee (IRC)	Mai 2011
22	Country Report Burundi	Economist Intelligence Unit (EIU), Londres	Mai 2011
23	Bilan des CEM du Burundi	APEFE	2007
24	Politique nationale de lutte contre le VIH et le SIDA sur le lieu de travail	Ministère de la fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	Mai 2011
25	Cadre Stratégique sur la prévention du VIH, la lutte contre le SIDA et la stigmatisation en milieu d'enseignement	Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire & Ministère de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation	Mai 2010
26	Politique nationale en faveur des orphelins et des autres enfants vulnérables	Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine	Septembre 2008

7.7 Liste des établissements EST, CEM, CFP et CFPP

Liste des écoles techniques, centres d'enseignement des métiers, centres de formation professionnelle et centre de formation et de perfectionnement professionnel, ayant bénéficié d'un appui externe et/ou

ou proposés par la DG ETEMFP

(par ordre alphabétique des provinces, avec filières et appui)

	Etablissement	Filières et niveaux	Ville	Contact	Appuis externes
1	ET Bubanza	Bâtiment A3 Plomberie A3 Mécanique A 3 Automobile A3 Electricité A3 Electricité industrielle A2 Conducteur de travaux A2	Bubanza	79 92 79 39 77 79 97 12 22 26 12 46	AESTP
2	CEM Gihanga	Electricité Soudure Plomberie Couture			APEFE
3	ITAB Gihanga	Eaux et Forêts A2 Agriculture A2	Bubanza	79 88 42 76	AESTP
4	CEM Bubanza	Couture Menuiserie	Bubanza	77 79 04 43	APEFE
5	CFP Kanyosha	Menuiserie Maçonnerie Couture Mécanique automobile Electricité Soudure Informatique	Bujumbura Mairie		FUPD
6	CFPP Nyakabiga	Menuiserie Maçonnerie Soudure Mécanique automobile Couture Electricité Informatique	Bujumbura Mairie		SOS

7	ETS Kamenge	Menuiserie A3 Machines-outils A3 Tôlerie-carrosserie A3 Plomberie A3 Mécanique automobile A3 Electricité d'entretien A3 Electricité industrielle A2 Electronique A2 Electromécanique A2 Mécanique générale A2 Informatique O ?? A2 Informatique M ?? A2	Bujumbura Mairie	22 23 20 88 22 23 17 77 78 829 849 79 94 87 52	AESTP
8	CEM Kinama	Couture Menuiserie Soudure Hôtellerie	Bujumbura Mairie		APEFE
9	CEM Magara	Couture Maçonnerie	Bujumbura Rural		
10	LT Kiremba	Conducteur de travaux A2 Plomberie A3 Electricité A2	Bururi	79 39 66 43 22 50 21 21	AESTP
11	ETS Kiryama	Menuiserie A3 Mécanique automobile A3 Electricité A3 Electricité A2 Electromécanique A2 Technologies et industries agro-alimentaires A2 Télécommunication A2	Bururi	79 47 07 16 79 91 42 45	AESTP
12	CFP Muramba	Menuiserie Maçonnerie Couture	Bururi	79 26 23 98	FCE
13	CEM Gatete	Couture Tôlerie Soudure Menuiserie Maçonnerie	Bururi	79 29 28 76	FCE
14	ITAB Kigamba	Eaux et Forêts A2 Agriculture A3	Cankuzo	77 73 36 82 79 47 25 19	AESTP
15	CEM Muyaga	Couture	Cankuzo	76 94 05 64	FCE – AFPT
16	CEM Cunyu	Maçonnerie	Cibitoke	79 07 32 75	FCE/Fond IPTE
17	CEM Karurama	Couture	Cibitoke		
18	ETSA Gitega	Arts plastiques A2	Gitega	77 77 21 00	AESTP
19	ETP Gitega	Conducteur de travaux A2 Génie topographie A2 Dessinateur A2 GR ?? A2 DP ?? A2	Gitega	22 40 23 50	AESTP
20	ITAB Mahwa	Vétérinaire A2	Gitega	79 56 38 18	AESTP
21	CEM Gitongo	Couture Menuiserie	Gitega		PADCO

22	CEM Ndava	Couture Menuiserie Maçonnerie	Gitega		PADCO
23	CEM Bwoga	Couture Maçonnerie Menuiserie	Gitega		PADCO
24	CEM Giheta	Couture Menuiserie Soudure	Gitega		PADCO
25	CFA Gitega	Menuiserie Métal Soudure	Gitega	22 40 21 02	PADCO
26	ITAB Karusi	Agriculture A2 Eaux et Forêts A2 Technologies et industries agro- alimentaires A2 Vétérinaire A2	Karusi	77 73 86 85	AESTP
27	CEM Karusi	Menuiserie Couture	Karusi	76 54 64 10	FCE
28	CEM Mihigo	Couture	Kayanza	77 74 04 91	FCE
29	ITAB Kigozi	Vétérinaire A2 Technologies et industries agro- alimentaires A2	Kirundo	77 794 613 79 38 66 80	AESTP
30	CEM Nyagisozi	Couture Menuiserie	Kirundo	79 63 33 62	FCE
31	CEM Kirundo	Couture Maçonnerie	Kirundo		AEP
32	ITAB Gifuruzi	Eaux et Forêts A 2 Technologies et industries agro- alimentaires A 2 Agriculture A2	Makamba	77 74 25 87	AESTP
33	CEM Gasaka	Couture Menuiserie	Makamba		
34	CEM Mugerama	Couture	Makamba		AEP
35	CEM Kayogoro	Couture Menuiserie Maçonnerie	Makamba	79 98 73 65	Fond IPPTE
36	ET Saint Paul de Kiganda	Couture A3 Gestion A2	Muramvya	79 99 93 63 77 83 63 00	AESTP
37	CEM Ryarusera	Maçonnerie	Muramvya		ONG DA.PA.DU
38	CEM Muramvya		Muramvya		APEFE
39	CEM Mbuye	Maçonnerie Menuiserie Informatique Couture	Muramvya	78 22 88 34	FCE
40	CEM Gasorwe	Couture	Muyinga		
41	CEM Muyinga	Couture Menuiserie	Muyinga		AEP
42	ITAB Kirika	Agriculture A2	Mwaro	79 97 99 80	AESTP
43	CEM Kibumbu	Couture	Mwaro		
44	CEM Buhiga	Menuiserie - Maçonnerie	Ngozi		Fonds IPPTE

45	CEM Marangara	Couture	Ngozi	79 55 16 57	FCE
46	CEM Gitaba	Couture - Menuiserie	Rutana	79 32 83 97	Fond IPSTE
47	CEM Muriza	Couture Maçonnerie Menuiserie	Ruyigi		PADCO
48	CEM Bwagiriza	Couture - Maçonnerie	Ruyigi		PADCO
49	CEM Kinyinya	Couture Soudure Maçonnerie	Ruyigi		PADCO
50	CEM Gisuru	Couture Menuiserie Maçonnerie	Ruyigi		PADCO

Etablissements par province

	Province	Ecole technique	Lycée technique	ITAB	CFPP	CFP	CEM	CFA
1	Bubanza	1		1			2	
2	Bujumbura Mairie	1			1	1	1	
3	Bujumbura Rural						1	
4	Bururi	1	1			1	1	
5	Cankuzo			1			1	
6	Cibitoke						2	
7	Gitega	2		1			4	1
8	Karusi			1			1	
9	Kayanza						1	
10	Kirundo			1			2	
11	Makamba			1			3	
12	Muramvya	1					3	
13	Muyinga						2	
14	Mwaro			1			1	
15	Ngozi						2	
16	Rutana						1	
17	Ruyigi						4	
	TOTAL 50 établissements dans 17 provinces	6 ET	1 LT	7 ITAB	1 CFPP	2 CFP	32 CEM	1 CFA

7.8 Termes de référence : Etude « Etat des lieux des établissements ciblés – inventaires de base. »

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE	3
2. OBJECTIFS de l'étude	5
3. Mise en œuvre de l'ETUDE	6
3.1 Tâche de l'étude	6
3.2 Lieu d'exécution de l'étude	6
3.3 Approche générale de l'Etude.....	6
4. ORGANISATION DE LA MISSION	6
4.1 Plan de Travail.....	6
5. La phase préliminaire (5 jours)	6
6. Le travail de terrain (15 jours)	6
7. La phase de rédaction et de présentation du rapport (5 jours)	6
4.1.1 Phase 1 : phase préliminaire (5 jours).....	7
4.1.2 Phase 2 : travail de terrain (15 jours)	8
4.1.3 Phase 3 : Rédaction et présentation des rapports (5 jours)	8
8. Consultation et exploitation de l'information	9
9. Documentation et déontologie	9
10. L'offre de services	10
10.1 Sélection du prestataire	10
10.1.1 Expert international (chef de mission).....	10
10.1.2 Expert national	10
11. Annexes	11
11.1 Données relatives à tous les établissements cernés	11
11.1.1 Identification de l'établissement	11
11.1.2 Géo-localisation	12
Infrastructures	12
11.1.3 Equipement	13
11.1.4 Accessibilité.....	13
11.2 Données de clôture de la visite	14

1. Contexte

Le nouveau projet « Appui à la formation professionnelle et technique » AFPT, objet du Dossier technique et financier en cours de validation, est appelé à transmettre les expériences pilotes de plusieurs interventions en cours à un ensemble d'établissements techniques et professionnels au Burundi. Une liste de maximum 49 établissements techniques et professionnels dont 45 ont déjà bénéficié d'appuis externes est proposée suite à des échanges de point de vue entre les partenaires belges et burundais. Les différents partenaires s'accordent sur la nécessité de faire effectuer une étude qui a comme objet spécifique de faire l'état de lieu des établissements concernés.

Le projet AFPT a son origine dans une requête du Gouvernement burundais, adressée au Gouvernement belge, visant à la consolidation des projets antérieurs en général et ceux appuyés par la Belgique en particulier.

Parmi ces projets, nous citons l'« Appui à l'enseignement secondaire technique et professionnel » (AESTP), exécuté entre 2005 et 2010. Ce dernier a bénéficié au sous secteur de l'enseignement technique et professionnel (partie intégrante de l'enseignement secondaire), avec une forte composante de construction et d'équipement.

Une autre raison pour le lancement du nouveau projet est la demande croissante pour un enseignement alternatif qui permette aux jeunes de s'orienter vers la vie active, par des formations de type modulaire accessibles à partir de la dernière classe de l'enseignement primaire ou à partir des niveaux successifs de l'enseignement secondaire. L'introduction progressive de l'enseignement fondamental prolongé à 9 ans, au lieu des 6 ans actuels, ne rendra pas obsolète la voie appelée « non-formelle » de la formation professionnelle. Au contraire, elle permettra de mieux cibler l'offre de l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle.

Le projet « AEP » (appui à l'enseignement professionnel), actuellement en cours d'exécution (2008-2012), ainsi que plusieurs interventions parallèles (APEFE, BAD) ouvrent la voie pour une offre de formation qui est sensée atteindre, à moyen terme, une couverture nationale. Le Gouvernement a l'intention d'ouvrir un CEM par commune ainsi qu'un CFP, d'un niveau plus élevé, par province.

Tenant compte du fait que des efforts importants sont déjà consacrés à l'élaboration des programmes de formation de même qu'à la formation des enseignants techniques et des instructeurs, le nouveau projet se concentre sur la gouvernance des établissements retenus. De la l'urgence requise pour le démarrage d'une base-line permettant de prendre des décisions documentées sur la ventilation des appuis dès le début du projet.

L'objectif général du projet AFPT est :

Permettre

- d'une part aux jeunes et aux adultes d'acquérir des compétences techniques et

professionnelles adaptées aux besoins de leur communauté;

- d'autre part à l'économie communautaire, nationale, régionale et internationale de trouver une main d'œuvre qualifiée.

L'objectif spécifique du projet AFTP est :

Améliorer la gestion stratégique et interne de maximum 50 établissements d'enseignement et de formation technique et professionnelle, dans le cadre d'un pilotage amélioré du sous-secteur EFTP³⁶

Dans un souci d'apporter une solution pérenne pour les établissements du secteur, le projet intègre les aspects de gouvernance (gestion et maintenance) dans une perspective stratégique et lie les résultats aux orientations de la politique sectorielle (Plan sectoriel de développement de l'éducation et de la formation 2009–2016 - PSDEF)³⁷ et sous-sectorielle (Politique nationale d'enseignement des métiers et de la formation professionnelle, décembre 2009)³⁸

Le nouveau projet s'engage sur 4 lignes d'actions :

1) Pilotage et gestion

Le projet aide les établissements retenus, dans un processus en cascade, à introduire et appliquer des outils qui rendent la gestion et la maintenance plus facile et efficace. Les établissements déjà plus avancés accompagneront les autres établissements de leur voisinage. Un appui particulier aidera le Ministère à s'approprier les outils d'une gestion rationnelle de la carte scolaire (localisation des établissements, ouverture de filières en fonction de l'environnement économique)³⁹ et de l'affectation du personnel.

2) Qualité de la formation dispensée aux apprenants

Le projet accompagne les établissements retenus par groupe et en cascade dans

³⁶ La formulation dans la fiche d'identification : « Améliorer la gouvernance de 43 établissements techniques et professionnels » a été élargie durant le processus de formulation.

³⁷ Le PSDEF rédigé en 2009 n'a pas trouvé l'accord des partenaires techniques et financiers et le texte est en cours de modification. La présentation d'une version consentie entre bailleurs et gouvernement est attendue pour décembre 2011.

³⁸ Ce document de politique sous-sectorielle pour le sous-secteur de la formation professionnelle (hors enseignement secondaire technique) est un document autorisé. Toutefois, il émanait du Ministère en charge de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation qui aujourd'hui (après moins de deux ans) est réintégré au Ministère d'éducation. Il serait donc logique que le nouveau projet puisse s'appuyer sur une politique globale « EFTP » qui intègre à la fois les deux « sous-sous-secteurs » : l'enseignement technique et professionnel d'un côté, et l'enseignement des métiers et de la formation professionnelle de l'autre.

³⁹ Cette étude ponctuelle ne peut en aucun cas se substituer à une carte scolaire qui est par essence dynamique et doit être actualisée chaque année. La carte scolaire devrait mettre en perspective les moyens mis en œuvre pour l'éducation (offre) avec les besoins des populations (demande) au niveau local. Tout l'enjeu de la carte scolaire est de permettre d'ajuster au mieux l'offre d'éducation à la demande des populations. Ceci nécessite de suivre au plus près les évolutions de l'une et de l'autres dans le temps.

l'introduction des modules et programmes de formation dans les filières prioritaires en fonction des opportunités du marché de travail. Le projet aidera à élargir et approfondir la partie pratique de la formation, en impliquant les professionnels des métiers.

3) Pertinence = insertion dans la vie active

Le projet instruit les gestionnaires et formateurs des établissements dans l'accompagnement des lauréats et ex lauréats dans le processus de transition vers et insertion dans la vie active, en étroite collaboration avec les acteurs économiques, sociaux et politiques au niveau provincial et local.

4) Élargissement de l'accès

Le projet appuie le Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation (MEBSEMFPFA)

Il interviendra dans la réhabilitation et l'équipement d'un CEM dans la province de Cankuzo et un autre dans la province de Bujumbura rural. Il aidera les autres établissements retenus à prendre des initiatives pour améliorer les conditions physiques de l'accès des handicapés aux formations et pour rendre les formations plus attractives pour les apprenantes féminines (bourses, filières non traditionnelles au-delà de la couture et la coiffure).

2. Objectifs de l'étude

Le résultat 1 du projet AFPT a comme objectif : « Les gestionnaires des écoles et centres EFTP⁴⁰ ont acquis les compétences nécessaires pour une bonne gestion de leurs établissements dans le cadre d'un pilotage adapté. »

Pour qu'un pilotage adapté soit pertinent pour le développement des compétences de gestion des écoles et centres ciblés, un inventaire élémentaire des établissements est l'étape préliminaire indispensable.

Le résultat 4 a comme objectif : « L'accès aux dispositifs de formation technique et professionnelle est facilité par: la réhabilitation et l'équipement de 2 CEM du réseau national dans les provinces de Bujumbura-rural et Cankuzo et la contribution à la maintenance des établissements ciblés ».

Démarrer la mise en œuvre de la réhabilitation, l'équipement et la maintenance ne pourra se faire que sur un état de lieu de la situation actuelle de tous les établissements ciblés.

⁴⁰ Dans le texte du DTF, nous utilisons le terme « enseignement et formation technique et professionnelle » (EFTP) pour délimiter l'ensemble des établissements et des formations : enseignement secondaire technique et professionnel, enseignement des métiers, formation professionnelle, formation et perfectionnement professionnel. Cette conception correspond au terme « Technical and Vocational Education and Training - TVET », le terme générique qui est utilisé au niveau international et comparatif, voir le schéma « le système éducation-formation-emploi » .

La réalisation de cette étude devra permettre de compléter les données de base concernant l'identité, la localisation, l'infrastructure et l'essentiel de l'équipement de tous les établissements ciblés. Ainsi les décisions pour le phasage du démarrage des appuis prévus pourront être prises promptement après la signature de la convention spécifique avant CMO.

3. Mise en œuvre de l'étude

3.1 Tâche de l'étude

Cette étude a pour objectif de déterminer :

Un état de lieu (géo-localisation, infrastructure, équipement et accessibilité) des 50 établissements repris dans la liste annexée au DTF du projet AFPT.

3.2 Lieu d'exécution de l'étude

L'étude sera effectuée au sein de tous les Etablissements repris dans la liste annexée au DTF AFPT. Des entretiens auront également lieu au sein du Projet AEP et du MEBSEMFPFA.

3.3 Approche générale de l'Etude

- ✓ Les consultants devront en premier lieu examiner les documents remis et rajouter éventuellement d'autres qui leur semblent pertinents. Ils affineront leur méthode pour la vérification externe des inventaires remis par les directions d'établissement.
- ✓ Ils devront ensuite se rendre réellement sur chaque site pour pouvoir localiser exactement les établissements concernés et décrire l'état de lieu conformément aux fiches jointes. Ils rencontreront à cette occasion les directions des établissements. La méthode suivie doit pouvoir assurer la fiabilité des données vérifiées et recueillies.
- ✓ La phase de restitution devra permettre d'ajuster les conclusions. Et finalement des recommandations devront être énoncées pour la mise en œuvre du projet AFPT tel qu'il est structuré dans son DTF.

4. Organisation de la mission

4.1. Plan de Travail

L'étude inclut trois phases:

- La phase préliminaire (5 jours)
- Le travail de terrain (15 jours)
- La phase de rédaction et de présentation du rapport (5 jours)

Lors de l'élaboration de l'étude, il est demandé de respecter certaines étapes (voir tableau ci-dessous)

<p>Briefing au siège de la CTB</p>	<p>Cible : OPS et EST</p> <p>Contenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explications des objectifs de l'étude, du scope, la méthodologie, les résultats escomptés en fonction des spécificités du projet AFPT et du contexte de la formulation et la mise en œuvre du projet - Questions-réponses
<p>Réunion de lancement Avant le début de la mission</p>	<p>Cible: Représentation CTB, MEBSEMFPFA, Projets AEP et AFPT</p> <p>Contenu:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Explications des objectifs de l'étude, du scope, la méthodologie, les résultats escomptés en fonction des spécificités du projet AEPT - Remise « template » des inventaires demandés par le Ministère aux directions d'établissement. - Présentation du programme de l'étude (interviews planifiés, documents nécessaires...) - Questions-réponses
<p>Réunion intermédiaire Au moins une fois à la moitié de la mission</p>	<p>Cible: La Représentation CTB, MEBSEMFBFA, Projets AEP et AFPT</p> <p>Contenu:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des constats importants - Validation de ces constats - Degré d'accomplissement de la mission (Qu'est ce qui a été réalisé ? Que reste-il à faire ?) - Réorientation du scope ?

	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats tests et interviews
Réunion de clôture Fin du travail de terrain	Cible: Représentation CTB, MEBSEMFPFA, Projets AEP et AFPT Contenu: <ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'un aide-mémoire avec les résultats de l'étude après visites et interviews - Lessons learned - Commentaires des parties prenantes - Recommandations proposées

La réunion de clôture devra faire l'objet d'un procès verbal établi et signé par les participants.

Ce procès verbal sera joint au rapport de l'étude.

4.1.1 Phase 1 : phase préliminaire (5 jours)

La phase préliminaire est la période de la prise de connaissances et première analyse des documents nécessaires. La compréhension du contexte et de l'environnement spécifique de l'étude seront aussi appréhendés. Cette phase ne doit pas excéder cinq jours.

Elle doit inclure, entre autres ; la validation finale de la méthodologie et du plan de travail qui seront adoptés durant le reste de la mission.

Partant des éléments indiqués dans l'annexe des fiches standardisées seront préparées par les consultants :

1. Pour la visite de tous les établissements
2. Pour la clôture des visites

4.1.2 Phase 2 : travail de terrain (15 jours)

La phase de travail terrain doit inclure entre autres : les interviews avec le personnel et d'autres acteurs clés, des observations substantives, l'analyse de documents pertinents, la visite des établissements et le contrôle physique des inventaires remis par les établissements demandés préalablement par le Ministère ainsi que la collecte des besoins en appui, etc.

L'équipe de l'étude se rendra au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire (Direction générale de l'Administration de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle) et au sein des Etablissements repris dans la liste ci-jointe pour y rencontrer les directions ainsi que toute personne ou structure qu'elle jugera indispensable à l'accomplissement de sa mission

4.1.3 Phase 3 : Rédaction et présentation des rapports (5 jours)

Les premières conclusions (validation des constats, degré d'accomplissement de la mission, réorientation du scope, résultats tests et interviews) seront présentées lors de la réunion intermédiaire.

Un deuxième aide-mémoire (présentation des constats après tests et interviews, réalisations de la mission, lessons learned, commentaires du MEPS, recommandations proposées) sera présenté lors de la réunion de clôture à Bujumbura. Il inclura une fiche récapitulative par établissement visité.

Le rapport provisoire de l'étude intégrera les remarques formulées lors de la réunion de clôture.

Ce rapport sera transmis avec l'appui de la Représentation de la CTB au siège de la CTB (EST et OPS), à la Direction du Projet (AEP et AFPT) et du Partenaire pour que des commentaires puissent être envoyés à la Représentation de la CTB qui les rassemblera pour les communiquer au chef de l'étude.

Le rapport final, qui intégrera les différents commentaires, sera transmis à la représentation de la CTB au plus tard 10 jours calendrier après la rencontre.

Le rapport, rédigé en français, reprendra les résultats des observations (incluant 5 10 photos par établissement) et des propositions de priorisation des interventions par établissement visité. Il énoncera les conclusions qui en résultent ainsi que les recommandations par rapport aux différents niveaux de l'exécution du projet AFPT.

Les délais maximums à respecter sont les suivants :

ETAPES	CALENDRIER	ECHEANCE (durée maximum)
Réunion de clôture		jour X
Le consultant dirigeant envoie le rapport draft aux différentes parties.	Dans les 10 jours calendriers à partir de la réunion de clôture	X + 10
La Représentation CTB envoie les commentaires des différentes parties au consultant dirigeant.	Dans les 5 jours calendriers à partir de la réception du rapport draft	X + 15
Le consultant envoie le rapport final (avec les commentaires) à la Représentation CTB pour validation	Dans les 5 jours calendriers suite à la réception des commentaires sur le rapport draft	X+ 20
La Représentation CTB accepte ou refuse (avec le partenaire) le rapport final et en informe les consultants.	Dans les 5 jours calendriers à partir de la réception du rapport pré-final	X + 25

Le rapport final est remis en 6 exemplaires originaux signés et paraphés.

Les consultants ne sont pas autorisés à s'engager au nom de l'Administration burundaise ou de la Coopération Technique Belge.

5. Consultation et exploitation de l'information

Les principaux contacts à établir dans le cadre de l'étude sont notamment :

A la Représentation de la CTB au Burundi :

- *Le Chargé de Programme ;*
- *Le Responsable Administratif et Financier.*

Au MEBSEMFPFA :

- *Le Secrétaire Permanent du MEBSEMFPFA*
- *Le Directeur Général de l'Enseignement Technique, de l'Enseignement des Métiers et la Formation Professionnelle*

Aux Projets AEP et AFPT :

- *Le DI/DELCO*

Les documents suivants seront exploités :

- *Inventaires de l'équipement préparé par chaque établissement ciblé ;*
- *Dossiers techniques et financiers des projets ;*
- *Divers rapports d'évaluation et d'audit ;*
- *Les listes disponibles des équipements transférés par les projets au partenaire avec pour chacun d'eux leurs caractéristiques techniques ;*
- *Les documents liés à la formation dispensée par les projets en matière de gestion de patrimoine ;*
- *Les statistiques du secteur éducatif burundais 2009-2010;*
- *La liste des localités pour codification.*

6. Documentation et déontologie

Les consultants auront accès à toutes les informations et à toutes les personnes/services qu'ils jugeront nécessaires et utiles aux fins de l'étude.

La représentation CTB au Burundi et la Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel prépareront, préalablement au démarrage des travaux sur site, l'ensemble de la documentation disponible. Celle-ci devrait comprendre les documents décrits ci-dessus.

Une liste récapitulative sera transmise aux consultants et contresignée par ces derniers pour réception.

Tous les documents devront être remis au terme de la mission et la fiche récapitulative sera contresignée par le responsable financier de chaque entité qui aura reçu les pièces en retour.

Les informations à caractère confidentiel seront traitées avec toute la prudence nécessaire et ne pourront être divulguées qu'aux personnes dûment habilitées.

7. L'offre de services

7.1. Sélection du prestataire

Le prestataire sera sélectionné par la CTB par appel à candidatures. Les soumissionnaires présenteront une offre incluant une proposition de méthode ainsi que les CV d'un consultant international (chef de mission) et d'un consultant national. Les qualifications proposées doivent être en adéquation avec le contenu et les exigences de la mission.

7.1.1 Expert international (chef de mission)

- Est en possession au minimum d'un diplôme de niveau supérieur lié au domaine de la gestion de l'infrastructure et de l'équipement de formation
- Expérience avérée en Afrique Centrale et de préférence au Burundi
- Expérience dans le domaine de la coopération au développement
- Expérience dans la gestion du travail en équipe
- Expérience en gestion en infrastructures
- Bonne connaissance des applications informatiques
- Bonne connaissance du français.
- Possède des fortes qualités analytiques et rédactionnelles, la sensibilité aux chiffres, le sens de la responsabilité et initiative
- Orienté résultats
- Talent d'organisateur
- Précis et pro-actif

7.2.2 Expert national

- Titulaire d'un diplôme en gestion ou équivalent
- Une expérience professionnelle (dans le domaine de la gestion) de 5 ans au minimum

- Expérience dans un projet de coopération internationale ou organisation non gouvernementales est un atout
- Bonne connaissance de la législation du Burundi
- Maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point, etc....)
- Capable de travailler en équipe
- Bonne capacité d'analyse et de résolution des problèmes
- Flexibilité dans l'organisation du travail étant donné le contexte particulier de l'étude
- Orienté résultats
- Rigoureux
- Excellente maîtrise du français et du kirundi

1. Annexes à l'étude

Données relatives à tous les établissements cernés

La vérification et complémentation des fiches d'inventaire remises par les directions des établissements comprend l'entretien avec questions du chef d'établissement et la visite des locaux (bureaux, classes, laboratoires et ateliers) avec comptage, appréciation de l'état et la nature des locaux ainsi que des équipements principaux.

Le temps passé variera fortement en fonction du nombre des locaux à visiter, particulièrement dans le cas des écoles techniques qui disposent d'ateliers et de laboratoires dispersés sur le site de l'établissement.

1.1.1 Identification de l'établissement

Nom exact et complet de l'école :

Province :

Adresse email :

N° de téléphone :

Régime de gestion de l'établissement :

- Communal
- Sous Convention
- Privé (Catholique, ...)

Le registre des présences des élèves est-il présenté ?

Type /nombre de filières présentées et envisagées :

Filière	Ouvert et opérationnel	Ouvert et pas opérationnel	Ouverture envisagée	Niveau diplôme octroyé (A4/A3/A2/CAM/CAP)	Effectif

N.B.

Par ouvert et opérationnel on entend une filière avec au moins 15 apprenants et avec des

équipements /consommables disponibles.

Par ouvert et pas opérationnel on entend une filière avec au moins 10 apprenants et sans équipements /consommables disponibles.

Par ouverture envisagée on entend une filière demandée par l'environnement socio économique avec des apprenants potentiels.

Géo-localisation

Pour la localisation des établissements il faudra suivre les catégories fournies dans les statistiques de l'enseignement.

Commune :

Adresse :

Si l'école partage ses locaux avec un autre établissement, indiquer lequel :

Coordonnées GPS de l'établissement :

- Latitude
- Longitude

Locaux/Matériaux	Etat	Total des locaux	Propositions de priorisation	Matériel d'organisation des ateliers/laboratoires de formation pratique (établi, table de formation, etc)
Salles de classe	Bon			
	Passable			
	Mauvais			
Bureaux	Bon			
	Passable			
	Mauvais			
Installations sportives	Bon			
	Passable			
	Mauvais			
Bibliothèque	Bon			
	Passable			
	Mauvais			
Ateliers	Bon			
	Passable			
	Mauvais			
Laboratoires	Bon			
	Passable			
	Mauvais			

Infrastructures

Les données relatives à l'état et la nature des infrastructures sont complexes et n'échappent pas à la subjectivité. Cette observation concerne également les photos du patrimoine, auxquelles s'ajoutent des difficultés de classement et de stockage. Pour les salles de classe, bureaux et latrines, l'état et la nature des infrastructures nous paraissent suffisant. Pour les laboratoires, bibliothèques, installations sportives et ateliers les données doivent être liées à l'équipement et nécessairement au mobilier nécessaires pour organiser la formation pratique (établi, table de travail, etc).

La priorisation réfère aux travaux urgents à faire pour permettre l'amélioration de l'accès et une meilleure exploitation des locaux existants

Equipement

Pour chaque atelier/laboratoire des établissements (50 en total) les consultants devront vérifier sur base de l'inventaire la présence physique et l'état (par des échantillonnages)

des équipements inventoriés par les gestionnaires des établissements.

La Direction Générale de l'Administration de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle distribuera un mois avant le démarrage de la mission un inventaire type que le chef d'établissement complétera et remettra à la Direction Générale avant le démarrage de l'étude (le modèle d'inventaire tiendra compte des équipements manuels et électromécanique de base nécessaires pour dispenser une formation pratique).

Une appréciation de l'état de lieu des installations électriques et hydraulique est vivement recommandée dans les ateliers / laboratoires.

Exemple de fiches à compléter pour les équipements (pour chaque atelier / laboratoire)

Type d'équipement (manuel/électromécanique)	Etat	Nom	Si en panne identifier la raison	Quantité	Commentaires sur l'état des installations électriques et hydrauliques
	Fonctionnant				
	En panne				
	Mauvais état				

Accessibilité

L'environnement :

- Rural
- Péri-urbain
- Urbain

L'établissement dispose-t-il :

- D'un point d'eau
- D'une cour de récréation
- De l'électricité

L'établissement dispose de combien de :

- Latrines à fosse simple (sèche) utilisables
- Latrines à fosse septique (humide) utilisables

Quels sont, selon vous, les obstacles empêchant l'accessibilité physique à l'établissement :

- Géographique (distance, état des routes, rivière...)
- Autres à préciser

Y a-t-il un internat dans l'établissement ?

Si oui, nombre d'élèves internes ?

Données de clôture de la visite

Date et heures de la visite :

N°des photos prises :

Remarques et observations des consultants visiteurs par rapport au constat et l'inventaire remis :

Remarques et observations du chef de l'établissement :

Nom et prénom, et numéro de téléphone du chef de l'établissement :